



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

3

## Budget

Explications complémentaires  
et tableaux statistiques

2011

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances

Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern

[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)

No d'art. 601.200.11f

## TABLE DES MATIERES

<b>Tome 1</b>	<b>Rapport sur le budget</b>
	Commentaire sur le budget
	Budget
	Indicateurs de la Confédération
	Arrêté fédéral concernant le budget pour l'an 2011 (projet)
<b>Tome 2A</b>	<b>Budget des unités administratives - chiffres</b>
	Crédits budgétaires et postes de revenus
	Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
<b>Tome 2B</b>	<b>Budget des unités administratives - exposés des motifs</b>
	Crédits budgétaires et postes de revenus
	Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
	Informations complémentaires sur les crédits
<b>Tome 3</b>	<b>Explications complémentaires et tableaux statistiques</b>
	Explications complémentaires
	Tableaux statistiques
<b>Tome 4</b>	<b>Comptes spéciaux</b>
	Fonds pour les grands projets ferroviaires
	Fonds d'infrastructure
	Domaine des écoles polytechniques fédérales
	Régie fédérale des alcools
<b>Tome 5</b>	<b>Plan financier 2012-2014</b>
	Aperçu des chiffres
	Contexte, stratégie et résultats
	Plan financier 2012-2014
	Annexe

### Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits d'engagement et aux postes de revenus ou de recettes. Les crédits budgétaires et les postes de revenus présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Dans le *tome 2A* figurent les chiffres, dans le *tome 2B* les exposés des motifs. Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la

télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées en comparaison pluriannuelle.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le *tome 5* présente l'évolution des finances fédérales au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour chacune des 44 tâches répertoriées dans la classification fonctionnelle (catalogue des tâches) ainsi que pour les principaux postes de recettes.

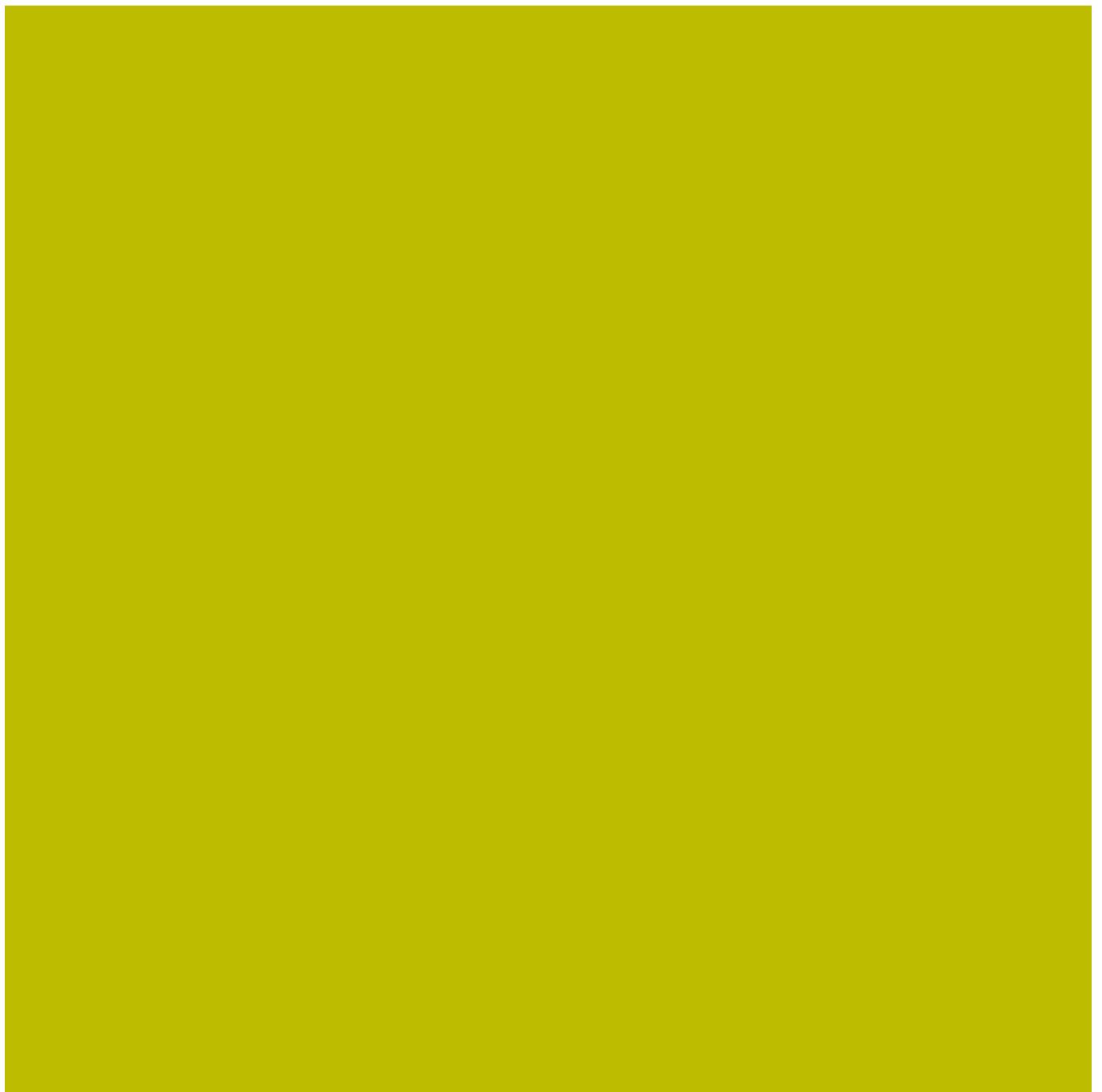


**Explications complémentaires et statistiques**

	Page
<b>Explications complémentaires</b>	<b>5</b>
<b>1 Explications complémentaires</b>	<b>7</b>
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	10
13 Droits de timbre	12
14 Taxe sur la valeur ajoutée	14
15 Impôt sur les huiles minérales	15
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	16
17 Hausse des charges dues aux impôts et aux cotisations aux assurances sociales	17
<b>2 Evolution des dépenses par groupe de tâches</b>	<b>19</b>
21 Prévoyance sociale	21
22 Finances et impôts	23
23 Trafic	25
24 Défense nationale	27
25 Formation et recherche fondamentale	29
26 Agriculture et alimentation	30
27 Relations avec l'étranger - coopération internationale	31
28 Autres groupes de tâches	32
<b>3 Risques budgétaires / scénarios possibles</b>	<b>33</b>
31 Risques budgétaires	33
32 Scénarios possibles	35
<b>4 Fonctions transversales</b>	<b>37</b>
41 Personnel	37
42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	40
43 Trésorerie de la Confédération	43
44 Charges de conseil	44
<b>5 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)</b>	<b>45</b>
<b>6 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats</b>	<b>47</b>
<b>7 Imputation des prestations entre unités administratives</b>	<b>49</b>
<b>Statistique</b>	<b>51</b>
<b>A Aperçu</b>	<b>55</b>
<b>B Compte de financement</b>	<b>59</b>
B11 Recettes par groupe de comptes	59
B2 Dépenses par groupe de comptes	62
B3 Structure des groupes de tâches	68
B4 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	76
<b>C Compte de résultats</b>	<b>81</b>



## **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**





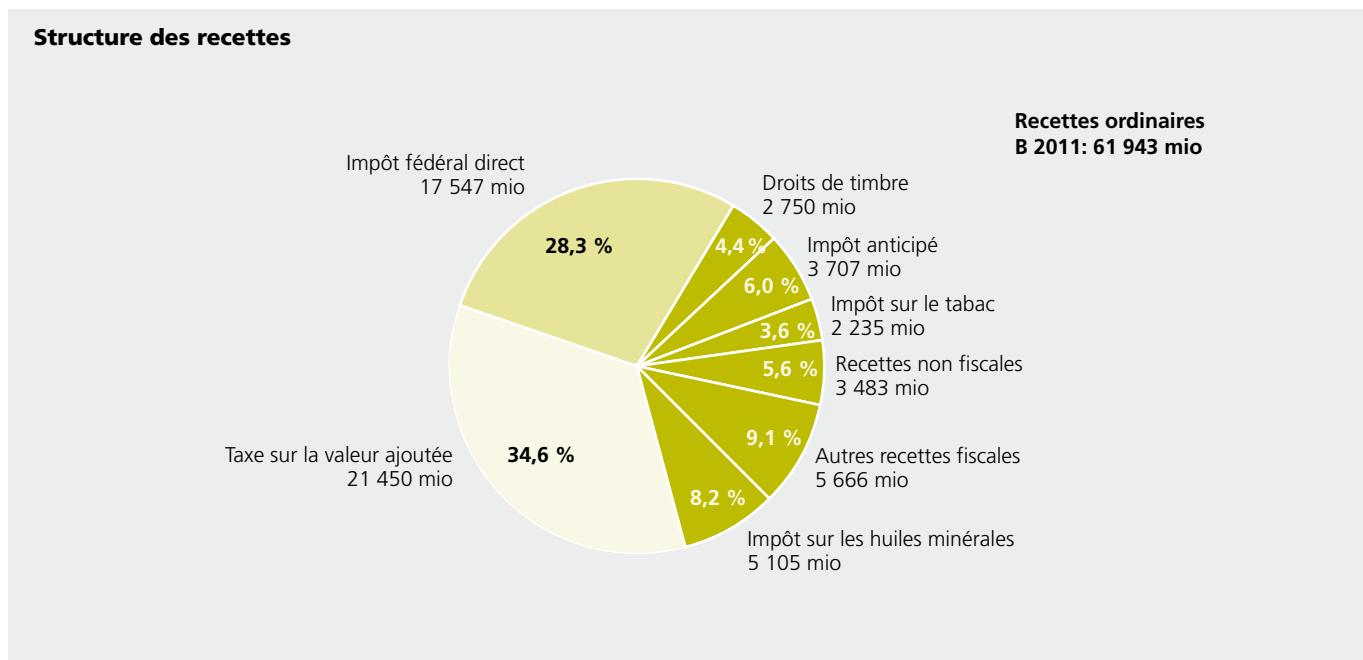
mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>60 949</b>	<b>58 208</b>	<b>61 943</b>	<b>3 735</b>	<b>6,4</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>55 890</b>	<b>53 822</b>	<b>57 268</b>	<b>3 446</b>	<b>6,4</b>
Impôt fédéral direct	17 877	16 485	17 547	1 062	6,4
Impôt anticipé	4 380	3 010	3 707	697	23,2
Droits de timbre	2 806	2 650	2 750	100	3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	20 260	21 450	1 190	5,9
Autres impôts à la consommation	7 279	7 390	7 448	58	0,8
Impôt sur les huiles minérales	5 183	5 055	5 105	50	1,0
Impôt sur le tabac	1 987	2 229	2 235	6	0,3
Impôt sur la bière	110	106	108	2	1,9
Redevances sur la circulation	2 114	1 945	2 150	205	10,5
Impôt sur les véhicules automobiles	312	325	360	35	10,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	320	340	20	6,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 452	1 300	1 450	150	11,5
Droits de douane	1 033	920	1 020	100	10,9
Impôt sur les maisons de jeu	415	370	405	35	9,5
Taxes d'incitation	151	792	791	-2	-0,2
Autres recettes fiscales	4	-	-	-	-
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 354</b>	<b>1 323</b>	<b>1 335</b>	<b>12</b>	<b>0,9</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	246	233	264	31	13,4
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	53	62	42	-20	-32,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	187	168	168	0	0,0
Autres patentees et concessions	35	27	28	0	1,3
<b>Recettes financières</b>	<b>1 608</b>	<b>1 212</b>	<b>1 367</b>	<b>155</b>	<b>12,8</b>
Recettes d'intérêts	535	429	563	135	31,5
Recettes de participations	771	775	800	25	3,2
Autres recettes financières	303	8	3	-5	-60,0
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 802</b>	<b>1 668</b>	<b>1 597</b>	<b>-71</b>	<b>-4,3</b>
Compensations	1 396	1 257	1 192	-64	-5,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	148	140	160	20	14,3
Emoluments	227	207	224	17	8,4
Remboursements	198	98	109	11	10,8
Fiscalité de l'épargne UE	166	186	135	-51	-27,3
Autres compensations	657	626	564	-62	-9,8
Recettes diverses	406	412	405	-7	-1,7
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>295</b>	<b>183</b>	<b>376</b>	<b>194</b>	<b>106,2</b>

Le graphique figurant à la page suivante montre la structure des recettes budgétisées pour 2010. Représentant au moins un tiers des recettes totales, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reste la principale source de recettes de la Confédération. Cette proportion ne varie guère par rapport au budget de l'année précédente, en dépit du relèvement proportionnel des taux de la TVA de 0,4 point de pourcentage en faveur de l'AI. Car d'autres recettes enregistrent elles aussi une forte croissance, notamment l'impôt fédéral direct, qui maintient ainsi sa part de quelque 28 %. La structure des recettes reste ainsi stable dans l'ensemble.

Au total, tant les impôts directs (impôt fédéral direct et impôt anticipé) que les impôts indirects (c.-à-d. toutes les autres recettes fiscales) progressent notablement par rapport au budget 2010. L'augmentation des impôts directs (+ 9 %) est cependant

nettement plus marquée que celle des impôts indirects (+ 5,0 %). L'écart entre les deux types d'impôts s'explique principalement par le fait que, pour les impôts indirects, l'évolution est dominée par la hausse des recettes attendues de l'impôt anticipé (+ 700 mio), tandis que pour les impôts indirects, l'augmentation du produit de la TVA en raison du financement additionnel de l'AI, bien qu'importante en soi et supérieure à celle de l'impôt anticipé (+ 860 mio), n'est pas suffisante pour relever plus fortement le taux de croissance des recettes des impôts indirects en raison du volume total de la TVA.

L'évolution des différentes composantes des recettes ordinaires de la Confédération est commentée ci-dessous. Les charges supplémentaires dues aux hausses d'impôts et de cotisations sociales attendues en 2011 sont également mises en évidence.



## 11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Impôt fédéral direct</b>	<b>17 877</b>	<b>16 485</b>	<b>17 547</b>	<b>1 062</b>	<b>6,4</b>
Part en % des recettes ordinaires	29,3	28,3	28,3		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 157	7 491	7 414	-77	-1,0
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 877	9 114	10 268	1 154	12,7
Imputation forfaitaire d'impôt	-157	-120	-135	-15	-12,5

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les *revenus des personnes physiques* et sur le *bénéfice net des personnes morales*. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour estimer les recettes provenant des personnes morales, les bénéfices estimés des entreprises sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

L'année sur laquelle porte le budget (2011) est l'*«année d'échéance principale»* de la période fiscale 2010: les impôts qui portent sur les revenus et bénéfices réalisés en 2010 échoient en 2011.

L'impôt pour la période écoulée (2010) est facturé la première fois au printemps 2011. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, celle-ci étant fondée sur la déclaration de l'année précédente (cf. schéma). Le contribuable a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le contribuable

réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent. Comme les paiements d'impôts peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2010 n'est pas forcément rendue à l'échéance de l'année fiscale 2011, soit au 31 mars 2012). Dans le schéma ci-après, ce décalage est rendu visible par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Depuis quelques années, ce décalage a tendance à s'amenuiser, notamment en ce qui concerne les personnes morales les plus importantes. Ces dernières déclarent très tôt aux autorités fiscales les bénéfices imposables qu'elles ont réalisés durant l'année fiscale d'échéance. La facturation provisoire se fonde donc largement sur les bénéfices réalisés durant l'année fiscale d'échéance.

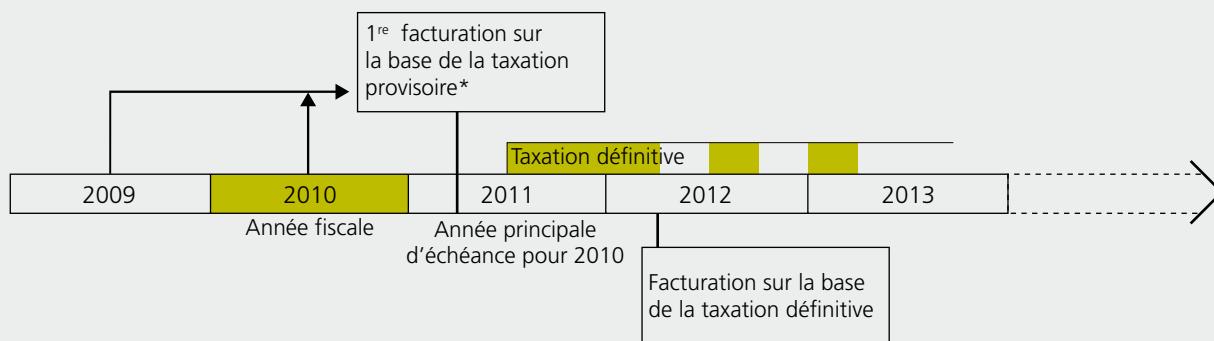
Les recettes de 2011 proviennent pour l'essentiel des bénéfices des entreprises et des revenus des ménages des années 2009 et 2010. Durant l'année 2009 marquée par la crise, les revenus des ménages ont enregistré une évolution nettement meilleure que

prévu grâce à l'immigration nette positive et à la hausse générale du revenu des salariés. C'est pourquoi une nette augmentation des recettes est attendue pour l'année en cours en provenance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette évolution se poursuit en 2011 et explique la forte croissance des recettes par rapport au budget 2010. Par rapport aux estimations actuelles pour l'année 2010, la progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2011 s'élève à 2,1 %. Par contre, malgré l'amélioration de la situation économique en 2010, l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales devrait rester au même niveau que l'année précédente. Vu que les entreprises ont la possibilité de faire valoir des reports de pertes, une hausse de l'impôt sur les bénéfices n'est prévue que pour l'année 2012 du plan financier.

La réforme de l'imposition des familles avec enfants et la compensation annuelle des effets de la progression à froid entrent en vigueur en 2011. Dans le sillage de ces réformes, les recettes provenant de l'impôt fédéral direct devraient diminuer d'un montant pouvant atteindre 1,1 milliard. Les effets de ces réformes ne devraient toutefois affecter les recettes que pour l'année 2012 du plan financier, en raison des questions de procédure et de taxation décrites plus haut. Pour l'année 2011, les diminutions de recettes sont estimées à moins de 100 millions.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (135 mio), une part de 17%, soit 3 milliards, revient aux cantons.

#### **Impôt fédéral direct: procédure de taxation**



\* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2009.  
La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2010 n'est évaluée qu'au courant des années 2011 ou 2012.

## 12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Impôt anticipé</b>	<b>4 380</b>	<b>3 010</b>	<b>3 707</b>	<b>697</b>	<b>23,2</b>
Part en % des recettes ordinaires	7,2	5,2	6,0		
Impôt anticipé (Suisse)	4 373	3 000	3 700	700	23,3
Retenue d'impôt, Etats-Unis	7	10	7	-3	-30,0

Le produit de l'*impôt anticipé* est soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre, rendant sa prévision problématique. Depuis 2004, il a été décidé d'inscrire au budget, comme au plan financier, un montant correspondant environ à une moyenne pluriannuelle. Cette décision avait été prise pour deux raisons majeures :

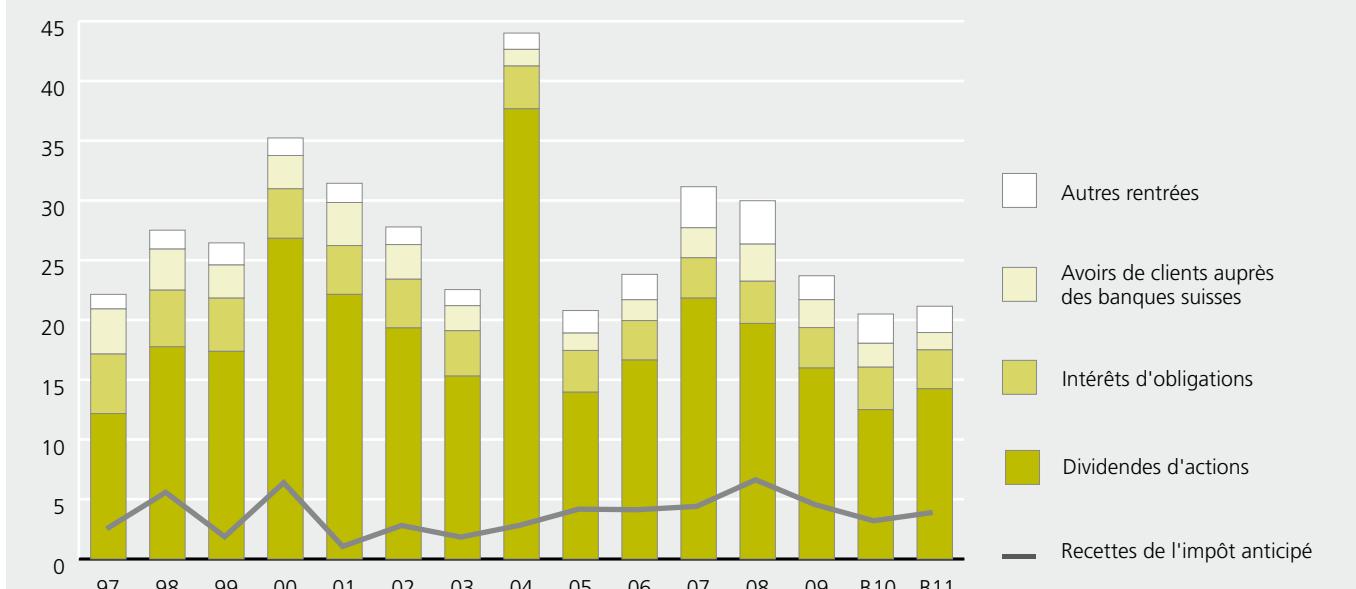
- D'abord, car il n'est pas possible d'estimer avec précision le produit d'un impôt qui s'avère hautement volatil du fait notamment de facteurs exceptionnels imprévisibles par nature.
- Ensuite, car il convient, eu égard à l'objectif d'une politique budgétaire stable, d'éviter de répercuter, sur les dépenses annuelles, les fortes fluctuations de cet impôt par le biais du frein à l'endettement. Cela en tenant compte du fait que les recettes de l'impôt anticipé résultent en partie de rentrées qui ne sont pas définitivement acquises, mais qui ont un caractère transitoire.

Pour le budget 2011, la méthode d'estimation a fait l'objet d'un réexamen. Toutefois, les raisons pour lesquelles on a renoncé, ces dernières années, à établir une estimation ponctuelle demeurent actuelles. De plus, le recours à une moyenne arithmétique comme méthode d'estimation reste approprié eu égard aux spécificités de l'impôt anticipé et aux exigences du frein à l'endettement:

Premièrement, l'incertitude entourant le rendement futur de l'impôt anticipé pour une année particulière n'a pas diminué. Les recettes sont en effet restées fort volatiles ces dernières années. Ainsi, elles ont atteint environ quatre milliards entre 2005 et 2007, pour s'élever à 6,4 milliards en 2008. En 2009, elles sont retombées à 4,4 milliards. La *volatilité* du produit de cet impôt trouve son origine dans deux facteurs majeurs: d'abord, il s'agit d'une recette fiscale qui *résulte d'un solde*, à savoir la différence entre les montants retenus (rentrées) et les remboursements effectués sur demande. Ensuite et surtout, il existe un *décalage temporel* plus ou moins long entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant.

Deuxièmement, dans le contexte du *frein à l'endettement*, les amples fluctuations de l'impôt anticipé ne peuvent pas être compensées par le facteur conjoncturel. Dès lors, afin d'éviter de répercuter, sur les dépenses annuelles, ces fortes variations, il est nécessaire de recourir à une méthode d'estimation ayant des *propriétés de lissage*. En ce sens, le choix d'une moyenne arithmétique reposant sur les données empiriques d'une période plus ou moins longue, correspondant environ à un cycle conjoncturel, demeure approprié. Par ailleurs, il satisfait au principe comptable de la transparence.

**Impôt anticipé** en mrd: recettes et structure des rentrées



En revanche, de par sa nature, une moyenne pluriannuelle reflète les données sur laquelle elle est calculée, en l'occurrence les données du passé, et ne va pas nécessairement correspondre à l'évolution future. En cas de *changement structurel* majeur intervenant en l'espace d'une année (p. ex. en raison de modifications d'ordre légal ou suite à des réallocations de portefeuilles consécutives à l'introduction de nouveaux instruments financiers), elle peut s'écartier du résultat moyen des prochaines années. Dès lors, il conviendra d'ajuster, dans la mesure du possible, la moyenne arithmétique en fonction d'éventuels changements de la fiscalité ou d'autres facteurs entraînant un déplacement durable du niveau des recettes futures.

Le montant obtenu à l'aide d'une moyenne dépend de manière cruciale de la période considérée pour son calcul. L'estimation de trois milliards, maintenue pour les budgets de 2005 à 2010, s'est avérée sensiblement trop basse. Elle correspondait au résultat enregistré en moyenne sur dix ans, soit entre 1994 et 2003, dernier exercice connu lors de l'élaboration du budget 2005. Mais, ces dernières années, les recettes ont régulièrement dépassé le niveau enregistré en moyenne par le passé.

Pour le *budget 2011*, la période retenue pour le calcul de la moyenne porte sur *huit ans*, soit 2002 à 2009, dernier résultat annuel actuellement connu. Elle permet de tenir compte, dans une large mesure, des résultats élevés enregistrés dernièrement. En outre, la période choisie n'est plus affectée par les fluctuations en dents de scie, dues au caractère bisannuel de la taxation, qui ont marqué l'impôt anticipé jusqu'au début des années 2000.

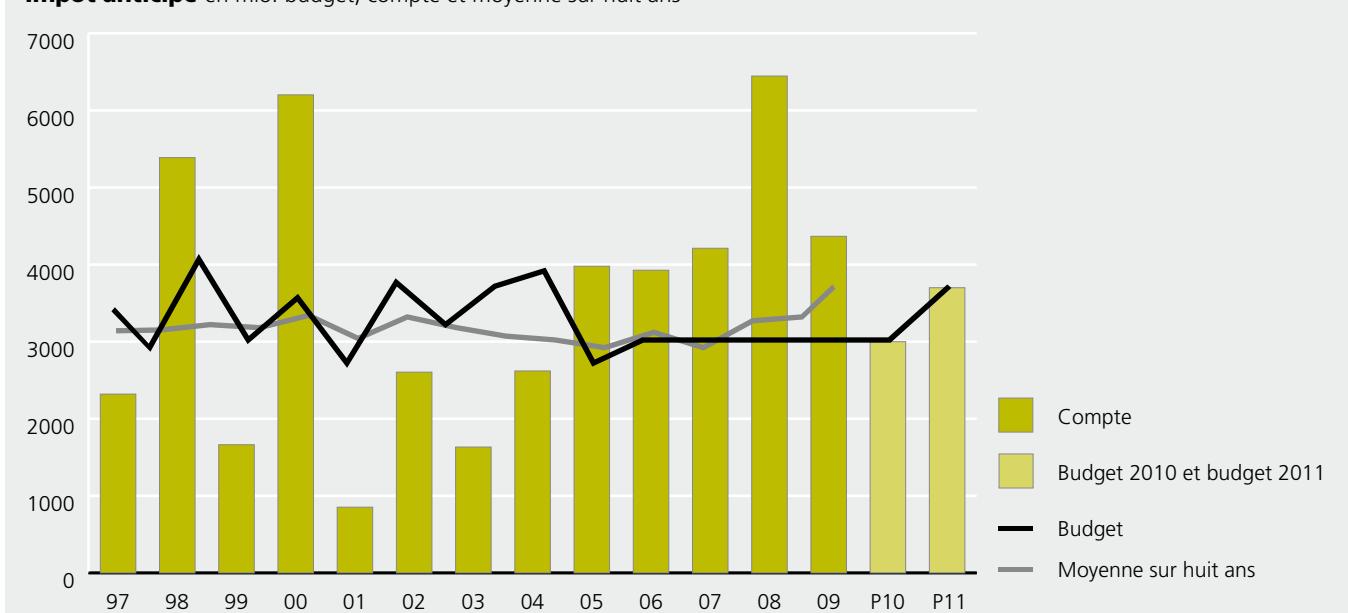
L'estimation budgétaire s'élève ainsi 3,7 milliards. Ce montant est un peu inférieur aux résultats élevés de ces cinq dernières années, mais il permet de tenir compte des incertitudes entourant l'évolution future du rendement potentiel de cet impôt.

Le *graphique* ci-dessous montre les recettes de l'impôt anticipé depuis 1997 (sous forme de barres), ainsi que les montants prévus au budget (ligne noire). On notera l'estimation de trois milliards, calculée en moyenne sur la période de 1994 à 2003, qui a été retenue pour les budgets de 2005 à 2010.

A titre d'information figure également la *moyenne arithmétique mobile* calculée sur huit ans (ligne grise), sur laquelle repose l'estimation inscrite au budget 2011. Le résultat de la moyenne est indiqué sur la dernière année prise en compte pour le calcul. Ainsi, le montant figurant à l'année 2009 correspond à la moyenne des années 2002 à 2009 (dernier résultat actuellement connu). On constate qu'une moyenne arithmétique permet, dans une certaine mesure, de lisser non seulement le profil en dents de scie caractéristique de cet impôt jusqu'au début des années 2000 (du à la taxation bisannuelle des personnes physiques), mais également les facteurs exceptionnels.

On remarque en outre que, ces dernières années, la moyenne mobile s'est déplacée à un niveau tendanciellement un peu plus élevé en raison des bons résultats enregistrés depuis 2005. D'environ 3,3 milliards en 2007 et 2008, elle atteint, calculée sur les huit derniers résultats annuels connus, 3,7 milliards en 2009, montant qui est retenu pour le budget 2011.

**Impôt anticipé** en mio: budget, compte et moyenne sur huit ans



### 13 Droits de timbre

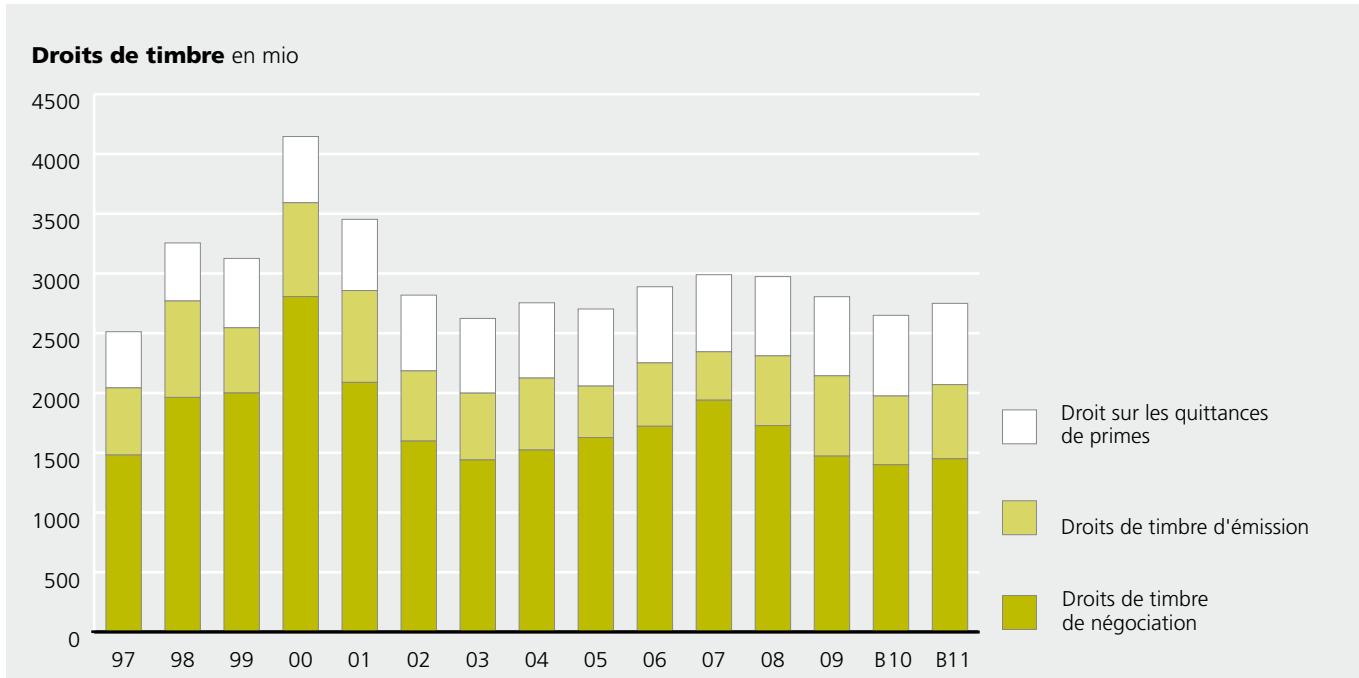
mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Droits de timbre</b>	<b>2 806</b>	<b>2 650</b>	<b>2 750</b>	<b>100</b>	<b>3,8</b>
Part en % des recettes ordinaires	4,6	4,6	4,4		
<b>Droit de timbre d'émission</b>	<b>672</b>	<b>575</b>	<b>620</b>	<b>45</b>	<b>7,8</b>
<b>Droit de timbre de négociation</b>	<b>1 472</b>	<b>1 400</b>	<b>1 450</b>	<b>50</b>	<b>3,6</b>
Titres suisses	228	150	200	50	33,3
Titres étrangers	1 244	1 250	1 250	0	0,0
<b>Droit sur les quittances de primes</b>	<b>662</b>	<b>675</b>	<b>680</b>	<b>5</b>	<b>0,7</b>

Les recettes des *droits de timbre* ont présenté d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont notamment influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés (droit d'émission) ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers (droit de négociation). Ensuite, elles ont été également marquées par les nombreuses adaptations de la législation intervenues depuis 1993. Le droit de négociation a notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères.

Etant donné cet environnement en constante évolution et fort instable, la prévision des droits de timbre est entourée d'incertitudes. En particulier l'estimation des recettes du droit de négociation, qui est à l'origine de plus de la moitié du produit total des droits de timbre, s'avère délicate. Les droits de négociation sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, ils subissent l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de pro-

ducts financiers et les stratégies de placements des investisseurs. Or, par nature, les répercussions futures de tels changements sont difficilement quantifiables. Dernièrement, la progression des recettes du droit de négociation a été sensiblement restreinte en raison de l'augmentation du nombre d'investisseurs exonérés et des nouvelles possibilités de placements dans des produits non soumis au droit de timbre.

Depuis l'été 2007, la crise mondiale des marchés financiers, puis la récession économique ont exercé un effet majeur sur l'évolution des droits de timbre. Dans un premier temps, les recettes du droit de négociation ont bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées. Puis, elles ont subi une nette baisse. Pour 2010, le montant inscrit au budget pour l'ensemble des droits de timbre pourra vraisemblablement être atteint, le recul du produit du droit de négociation semble s'interrompre et un surcroît de recettes est attendu au titre du droit d'émission. En 2011, les droits de timbre pourraient enregistrer une légère augmentation, reflétant la reprise économique et l'amélioration attendue des marchés boursiers.



S'agissant du *droit d'émission*, l'estimation budgétaire se fonde sur l'hypothèse d'une nouvelle hausse du volume des emprunts obligataires prélevé par le secteur privé ainsi que d'une progression persistante des opérations de recapitalisation effectuées par de nombreuses entreprises, dans le prolongement de la tendance actuelle. Le refinancement du secteur bancaire en 2011 devrait notamment être à l'origine d'un surcroît de recettes ponctuel, bien que moins important qu'en 2010. De plus, le lancement de nouveaux emprunts obligataires de moyenne et longue durée de la part du secteur public devrait contribuer à l'accroissement des recettes, le droit d'émission étant calculé en fonction de la durée des obligations émises.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus des trois quarts du produit du *droit de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Pour l'année en cours,

les recettes devraient à peu près atteindre le montant prévu au budget, en légère baisse par rapport au résultat de l'année précédente étant donné la faiblesse des volumes de titres traités en Bourse. L'évolution future des cours boursiers demeure très incertaine. Cependant, on suppose que la poursuite de la croissance économique mondiale soutiendra l'activité boursière. Par rapport au budget 2010, les recettes du droit de négociation progresseraient dès lors légèrement.

Ces dernières années, les recettes du *droit sur les quittances de primes* n'ont, au total, augmenté que très faiblement; la progression de certaines catégories d'assurances n'a permis que de compenser le recul des droits prélevés sur les primes des assurances sur la vie. Pour 2011, on part de l'hypothèse qu'elles devraient se situer à un niveau proche de celui enregistré en 2008.

## 14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>19 830</b>	<b>20 260</b>	<b>21 450</b>	<b>1 190</b>	<b>5,9</b>
Part en % des recettes ordinaires	32,5	34,8	34,6		
<b>Ressources générales de la Confédération</b>	<b>16 065</b>	<b>16 430</b>	<b>16 680</b>	<b>250</b>	<b>1,5</b>
<b>Fonds affectés</b>	<b>3 765</b>	<b>3 830</b>	<b>4 770</b>	<b>940</b>	<b>24,5</b>
5 % en faveur de l'assurance-maladie	849	860	880	20	2,3
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 167	2 210	2 250	40	1,8
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	444	450	460	10	2,2
TVA supplémentaire 0,4% en faveur de l'AI	–	–	860	860	–
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	305	310	320	10	3,2

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

En principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables supérieur à 100 000 francs sont tenus de remettre leurs décomptes. Ces fournisseurs de prestations doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Le 1er janvier 2011, les taux de TVA subiront, sur la base du taux normal, une augmentation proportionnelle de 0,4 point de pourcentage en faveur de l'assurance-invalidité. Limitée au 31 décembre 2017, cette augmentation vise à mettre un terme au déficit et à juguler la croissance de la dette de l'AI. Le taux normal appliqué pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service passera ainsi de 7,6 % à 8,0 %. Le taux réduit appliqué aux biens de consommation courante est relevé de 0,1 point de pourcentage, passant à 2,5 %. Enfin, le taux spécial pour les prestations d'hébergement est rehaussé de 3,6 à 3,8 %. Ces majorations devraient permettre d'obtenir des recettes supplémentaires de l'ordre de 1,1 milliard. La première année, ces suppléments devraient toutefois n'atteindre que 860 millions, car une partie des décomptes de TVA seront encore fondés sur les anciens taux de la taxe.

Une série de prestations sont exonérées de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de ventes d'immeubles. Quiconque fournit de telles prestations n'a cependant pas droit à la déduction de l'impôt préalable.

L'estimation des recettes de la TVA se base sur les prévisions de croissance du PIB nominal (+ 2,7 %) et sur l'évaluation actuelle des recettes pour l'année en cours (20,2 mrd). Avec un taux de 5,9 %, la progression des recettes par rapport à l'année précédente est nettement supérieure à la croissance du PIB nominal. Cette évolution est liée au financement additionnel en faveur l'AI mentionné plus haut, qui entrera en vigueur au début de 2011, et aux surcroûts structurels de recettes qui en découlent pour un montant de quelque 860 millions en 2011. La croissance des recettes subit une autre distorsion découlant des répercussions financières de la réforme de la TVA, qui n'entrera en vigueur qu'en 2011 (135 mio). En outre, la part de la Confédération aux intérêts et aux amendes au titre de la TVA (70 mio) est comptabilisée pour la première fois dans les groupes de comptes «revenus des intérêts» et «revenus divers». Corrigée de ces facteurs spéciaux, la croissance des recettes atteint 2,7 %.

Les composantes indiquées dans le tableau comprennent également les pertes sur débiteurs, estimées à 188 millions pour 2011. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.

## 15 Impôt sur les huiles minérales

	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
mio CHF					
<b>Impôt sur les huiles minérales</b>	<b>5 183</b>	<b>5 055</b>	<b>5 105</b>	<b>50</b>	<b>1,0</b>
Part en % des recettes ordinaires	8,5	8,7	8,2		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 087	3 010	3 040	30	1,0
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 072	2 020	2 040	20	1,0
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	24	25	25	0	0,0

Le produit des *impôts sur les huiles minérales* grevant les carburants dépend de différents facteurs, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année et la consommation moyenne de carburant par kilomètre.

L'*effectif total des véhicules à moteur* n'a cessé de croître ces dernières années. Au cours de la dernière décennie, le parc des véhicules s'est accru d'environ 1,7 % par année, tandis que le nombre des voitures de tourisme a augmenté, en moyenne, de 1,5 % par an. Concernant les différentes catégories de véhicules, l'évolution du *nombre de kilomètres parcourus* n'est pas uniforme.

La *consommation moyenne* des automobiles neuves est en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue avec le DETEC, l'association des importateurs suisses d'automobiles s'était volontairement engagée à abaisser à 6,4 l/km jusqu'en 2008 la consommation moyenne de carburants des voitures de tourisme nouvellement mises en circulation. Bien que continue,

la diminution de la consommation moyenne de carburants a toutefois été inférieure aux 3 % par année convenus. Outre le poids à vide moyen des voitures neuves, la consommation moyenne (pour la première fois inférieure à 7 litres pour 100 km) et les émissions de CO<sub>2</sub> (en moyenne 167 grammes de CO<sub>2</sub> par km) ont diminué en 2009. De plus, l'étiquette Energie et l'échelonnement des impôts cantonaux sur les véhicules à moteur selon les particularités techniques de ces derniers pourraient également contribuer à promouvoir les véhicules économiques en carburant.

Les observations faites jusqu'ici indiquent qu'un *essor conjoncturel* tel qu'il est attendu pour 2010 a tendance à stimuler la consommation de carburant des entreprises et des particuliers. Des recettes supplémentaires sont donc escomptées par rapport au budget 2010. Une stagnation des recettes est attendue pour 2011, en raison des répercussions négatives de la réduction, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010, du taux de l'impôt sur les huiles minérales appliqué à l'essence ainsi que de la baisse des revenus provenant du tourisme à la pompe (baisse du cours de l'euro).

### Tourisme à la pompe

La demande de carburant dans les *zones frontalières* influe elle aussi sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Union pétrolière ont commandé au bureau INFRAS de Berne et au centre CEPE (Center for Energy Policy and Economics) de l'EPFZ une étude consacrée au tourisme à la pompe. Publiée en juin 2010, cette étude révèle notamment les effets des hausses ou des baisses de prix sur les ventes de carburants et, par là, sur les recettes fiscales d'un pays. Selon cette étude, le tourisme à la pompe a fortement augmenté en Suisse au cours des dernières années. En ce qui concerne l'achat d'essence, il est passé de 260 millions de litres en 2001 à 386 millions de litres en 2008, ce qui représente quelque 10% de toutes les ventes d'essence dans notre pays. Pour ce qui est du surplus de recettes fiscales, il s'est chiffré à 286 millions de francs pour l'impôt sur les huiles minérales et à 52 millions de francs pour la taxe sur la valeur ajoutée. Parallèlement, le tourisme à la pompe pour le diesel est passé de -70 à environ +70 millions de litres pendant cette même période, ce qui équivaut à 4,2 % des ventes indigènes de diesel en 2008. L'étude démontre qu'une hausse d'environ 20 ct./l du prix de l'essence en Suisse - par une majoration éventuelle de l'impôt sur les huiles minérales - ferait chuter le tourisme à la pompe de 45 % (soit l'équivalent de 174 millions de litres d'essence). La part de celui-ci aux ventes d'essence indigènes passerait ainsi de 10% à 5,5%. Une majoration de 5 ct./l du prix du diesel induirait, quant à elle, une diminution de 62 % du tourisme à la pompe et ramènerait la part de celui-ci aux ventes de diesel indigènes de 4,2% actuellement à 1,6%. Bien qu'il

n'y soit pas particulièrement bon marché, le prix du carburant en Suisse a toujours été plus bas que dans les pays voisins. Dans le cas de l'essence, l'écart des prix entre la Suisse et l'étranger est passé de 15 à 20 ct./l en l'an 2001 à environ 45 à 50 ct./l en 2008. Pour le diesel, les choses ont évolué différemment: avant 2003, il était en effet plus cher en Suisse (les Suisses se rendaient à l'étranger pour faire le plein); par la suite, ce carburant est à plusieurs reprises devenu légèrement meilleur marché en Suisse, selon le pays voisin concerné. L'écart grandissant des prix de l'essence et le renversement de tendance constaté pour le diesel s'expliquent essentiellement par l'évolution des cours de change entre le franc suisse et l'euro: corrigés des fluctuations de cours, les écarts de prix sont en effet restés pratiquement constants entre 2003 et 2008.

Le tourisme à la pompe assure, certes, un surcroît de recettes à la Suisse, mais il augmente en même temps les émissions de CO<sub>2</sub> de notre pays: les émissions liées aux achats effectués dans ce contexte lui sont en effet imputés. Les quantités d'essence et de diesel écoulés en 2008 dans le cadre du tourisme à la pompe équivalent à un volume de plus de 1 million de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Ce sont essentiellement les pays où les prix des carburants sont élevés - l'Allemagne, l'Italie et la France, par exemple - qui envisagent ou ont déjà instauré certaines mesures destinées à combattre les retombées négatives du tourisme à la pompe. L'UE a, quant à elle, l'intention de procéder à une harmonisation des taux d'imposition sur les huiles minérales dans ses Etats membres et de relever progressivement les taux minimaux.

## 16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 % val. abs.
<b>Redevance sur le trafic des poids lourds</b>	<b>1 452</b>	<b>1 300</b>	<b>1 450</b>	<b>150</b>	<b>11,5</b>
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,2	2,3		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	944	836	731	-105	-12,5
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	-	-	206	206	-
Parts des cantons	472	418	468	50	12,1
Autres	36	46	45	-1	-2,9

La nette augmentation des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) s'explique par le fait que le montant inscrit au budget 2010 avait été fortement sous-estimé. Ce dernier avait été fondé sur l'hypothèse que la récession provoquerait une baisse massive du produit de la RPLP. Les prévisions tablaient sur un effet plus que proportionnel de la récession sur les recettes de la RPLP, étant donné que les importations et les exportations de marchandises, fortement tributaires des transports, de même que les bénéfices sur les biens d'investissement, affichaient un recul supérieur à la moyenne.

Ces prévisions ne se sont pas réalisées, comme en témoignent les chiffres du compte 2009. Les résultats des premières extrapolations concernant 2010 indiquent également des rentrées nettement plus importantes que prévu. Cette évolution découle, d'une part, du fait que le recul du PIB en 2009 s'est avéré inférieur aux prévisions. La consommation intérieure, en particulier, a fortement résisté, de même que le commerce extérieur et les investissements, qui se sont à nouveau accrus après une baisse importante en 2009. D'autre part, le produit de la RPLP s'est montré, dans l'ensemble, moins sensible que prévu à l'évolution conjoncturelle.

Selon les estimations actuelles, les recettes de la RPLP attendues pour 2011 devraient atteindre le même niveau qu'en 2010. Ces estimations reposent sur les éléments suivants:

- L'arrêt du Tribunal fédéral du 19 avril 2010 concernant le relèvement de la RPLP survenu en 2008 engendre une légère hausse des recettes. Le Tribunal fédéral a accepté le recours présenté par l'Administration fédérale des douanes contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 21 octobre 2009 concernant l'augmentation de la RPLP, abrogeant du même coup l'arrêt de ce dernier. Ainsi, contrairement à l'année précédente, la RPLP sera, en 2011, calculée tous les mois selon le nouveau tarif.

- Il est difficile de prévoir si l'augmentation, liée à la reprise économique, des quantités de marchandises transportées entraînera une hausse des recettes. En effet, vu que la redevance est calculée sur la base du poids total autorisé du véhicule, les variations de volume ne devraient guère avoir d'effets sur les recettes.
- A partir de 2011, l'indemnisation de l'administration des douanes pour l'exécution de la RPLP passera du taux de 7 à 5 % des recettes brutes. Compte tenu de l'évolution du produit de la redevance au cours des dernières années, le nouveau taux d'indemnisation permettra de garantir la couverture des coûts. Les recettes nettes afficheront ainsi une légère hausse.
- Les hausses de recettes s'accompagnent de diminutions de recettes découlant du remaniement du parc des véhicules. L'adaptation du tarif en 2008 et le déclassement des véhicules Euro-3, intégrés dans la catégorie moyenne en 2009, ont permis de favoriser la transition vers des camions moins polluants et donc moins taxés.

Les recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds sont affectées. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités des cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers des recettes est versé aux cantons, contre deux tiers à la Confédération. Jusqu'à présent, la part revenant à la Confédération a été entièrement attribuée au fonds pour les grands projets ferroviaires. En 2011 et 2012, cette part sera en partie utilisée dans le cadre du budget général (comme le prévoit la Constitution), pour financer les coûts non couverts liés au trafic routier (cf. ch 21, assurance-maladie). Cette mesure fournira la marge de manœuvre nécessaire pour accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'exploitation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire des CFF et des chemins de fer privés.

## 17 Housse des charges dues aux impôts et aux cotisations aux assurances sociales

### Charges et allégements pour la population et les milieux économiques

		à moyen terme
	2011	(2013)
mio CHF		
<b>Augmentations d'impôts</b>		<b>899</b>
Augmentation de la TVA en faveur de l'AI	852	1 160
Impôt sur le tabac	52	52
RPLP	-5	-5
<b>Augmentations des cotisations aux assurances sociales</b>		<b>1 345</b>
Révision AC	675	675
Révision APG	670	670
<b>Baisses d'impôts</b>		<b>-130</b>
Réforme de l'imposition de la famille	-40	-600
Compensation des effets de la progression à froid	-40	-500
Impôts sur les huiles minérales	-50	-50
<b>Charges supplémentaires nettes</b>		<b>2 114</b>
<b>Charges supplémentaires nettes en % du PIB</b>		<b>0,37%</b>
<b>Quote-part fiscale (Confédération et assurances sociales) en % du PIB</b>		<b>21,1%</b>
		<b>1 402</b>
		<b>0,23%</b>
		<b>20,5%</b>

Remarques: augmentation de la TVA en faveur de l'AI avec 80 % du revenu total la première année; les effets de l'AC représentent une moyenne sur l'ensemble du cycle conjoncturel (base: LACI révisée); décalage des effets de l'imposition de la famille et de la compensation de la progression à froid en raison de la procédure de taxation.

A partir de 2011, l'économie et la population subiront de charges supplémentaires en raison de hausses d'impôts et de cotisations aux assurances sociales au niveau fédéral. Ces surcroûts de charges seront en partie atténués par diverses réductions d'impôts.

Ces hausses d'impôts comprennent la *majoration des taux de la TVA en faveur de l'assurance-invalidité (AI) ainsi que l'augmentation de l'impôt sur le tabac et de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP)*:

- Le financement additionnel de l'AI prévoit une hausse proportionnelle des taux de TVA de 0,4 point de pourcentage au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette mesure est limitée à fin 2017. Elle devrait rapporter des recettes supplémentaires de 1,1 milliard par année (seulement 850 mio environ la première année pour des questions de perception).
- A titre de contribution à la consolidation des finances fédérales, l'impôt sur les cigarettes est majoré de 20 centimes (TVA comprise) par paquet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les recettes supplémentaires escomptées étant estimées à 52 millions.
- Deux mesures sont prévues au titre de la RPLP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. D'une part, les taux de la redevance seront adaptés à l'évolution du renchérissement survenue entre avril 2009 et mars 2011. D'autre part, des mesures d'incitation seront toutefois prises en vue d'équiper les véhicules de filtres à particules, mesures qui entraîneront des diminutions de recettes qui devraient atteindre un niveau comparable à celui des recettes supplémentaires.

Dans le domaine des assurances sociales, les *cotisations salariales en faveur de l'assurance-chômage (AC) et de l'allocation pour perte de gains (APG)* sont majorées:

- La révision de l'AC prévoit, outre des mesures au niveau des dépenses, une hausse des cotisations salariales (0,2 point de pourcentage) et l'introduction d'un pour cent de solidarité prélevés sur les hauts revenus. Les recettes escomptées s'élèvent à 675 millions par année, sur la base de la moyenne d'un cycle conjoncturel.
- La tâche supplémentaire liée à l'assurance-maternité engendre une diminution des ressources du fonds de compensation de l'allocation pour perte de gain. Sans contre-mesures, le fonds risque d'être insolvable en 2011. C'est pourquoi une hausse des cotisations salariales de 0,2 point de pourcentage est prévue pour une durée limitée à cinq ans. Des recettes supplémentaires de 670 millions par an entre 2011 à 2015 sont ainsi escomptées pour le fonds APG.

Les réductions fiscales prévues comprennent la *réforme de l'imposition des familles, la compensation de la progression à froid et l'impôt sur les huiles minérales*:

- La loi fédérale sur le dégrèvement fiscal des familles avec enfant entre en vigueur en 2011. Avec le nouveau barème parental, l'impôt fédéral direct (IFD) grevant les couples mariés et les personnes élevant seules leurs enfants est réduit de 250 francs par enfant. Si des enfants sont gardés par des tiers, 10 000 francs au maximum peuvent, en plus, être déduits du revenu imposable. A moyen terme, ces allégements se montent à 600 millions.

- En 2011, les effets de la progression à froid seront compensés de façon anticipée. Les tarifs et les déductions de l'IFD seront ainsi adaptés chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation, et non plus une fois que le renchérissement cumulé a atteint 7%. Les effets de la progression à froid seront ainsi compensés plus rapidement et plus fréquemment qu'autrefois. Pour les assujettis, l'allégement escompté à moyen terme est estimé à 500 millions.
- Introduite dans le cadre des mesures de promotion des énergies renouvelables sans incidences financières, la majoration du 1<sup>er</sup> juillet 2008 du taux de l'impôt sur les huiles minérales applicable à l'essence est annulée, car elle s'est avérée trop élevée. Cette annulation, valable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, engendre des pertes de recettes de quelque 50 millions par année.

Les augmentations, à partir de 2011, de la TVA et des cotisations salariales en faveur des assurances sociales s'élèvent à 2,2 milliards au total, dont 1,7 milliard n'est disponible que pour une

durée limitée. Les allégements de 1,1 milliard concernant l'IFD ne déployeront pleinement leurs effets qu'à moyen terme. Au total, les charges supplémentaires pour l'économie et la population découlant de hausses d'impôts et de cotisations se montent, en 2011, à 2,1 milliards, ce qui correspond à 0,37 % du produit intérieur brut (PIB). A moyen terme, elles s'élèveront encore à 1,4 milliard, soit 0,23 % du PIB.

Suite à ces modifications, la quote-part fiscale, en ce qui concerne la Confédération et les assurances sociales, sera de 21,1 % en 2011 et de 20,5 % à moyen terme (2013). Compte tenu de ces chiffres, les charges supplémentaires pour l'économie et la population découlant des mesures précitées peuvent être considérées comme modérées. S'y ajoute le fait que tant la majoration des taux de TVA en faveur de l'AI que la hausse des cotisations en faveur de l'APG, qui engendrent des recettes supplémentaires de 1,8 milliard par an au total, sont limitées à cinq ans pour la première et à sept ans pour la seconde. Par la suite, (à long terme), ces charges seront supplantées par les effets des allégements fiscaux.

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Total des groupes de tâches</b> (dépenses ordinaires)	<b>58 228</b>	<b>60 237</b>	<b>62 536</b>	<b>2 298</b>	<b>3,8</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente	2,9	3,5	3,8		
Conditions institutionnelles et financières	2 482	2 529	2 589	60	2,4
Ordre et sécurité publique	890	978	1 028	50	5,1
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 587	2 748	2 970	222	8,1
Défense nationale	4 515	4 918	4 942	24	0,5
Formation et recherche	5 715	6 136	6 327	191	3,1
Culture et loisirs	395	451	441	-11	-2,4
Santé	276	217	213	-4	-1,9
Prévoyance sociale	18 049	19 065	20 413	1 348	7,1
Trafic	8 099	8 065	8 085	20	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	726	1 198	1 232	33	2,8
Agriculture et alimentation	3 692	3 701	3 623	-78	-2,1
Economie	560	610	527	-83	-13,6
Finances et impôts	10 241	9 620	10 145	526	5,5

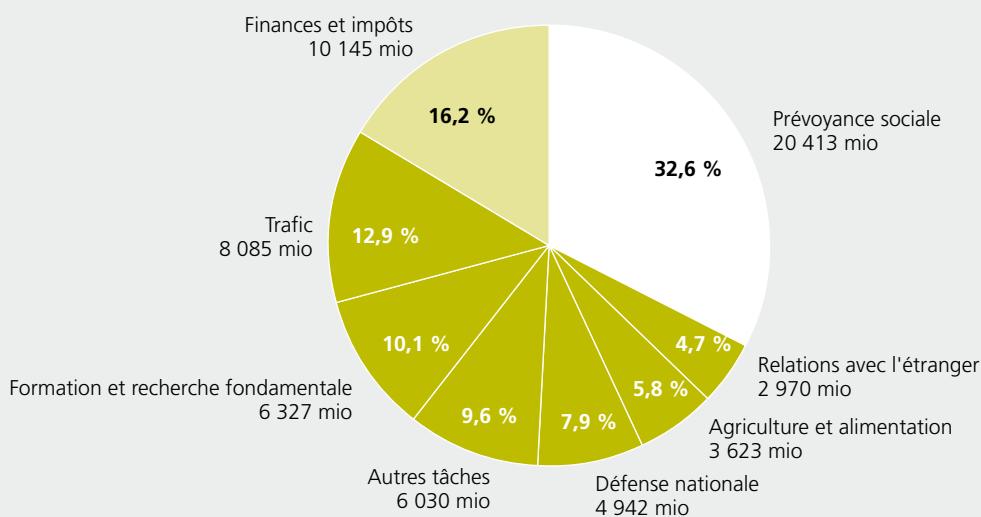
L'évolution des dépenses par groupes de tâches figure plus en détail dans les chapitres suivants. Plus de la moitié de la croissance des dépenses par rapport au budget 2010 est liée à deux facteurs spéciaux (la distorsion vers le haut des parts de tiers aux recettes de la Confédération ainsi que le relèvement de la TVA et la contribution spéciale de la Confédération en faveur de l'assurance-invalidité, cf. tome 1, ch. 32). Si l'on fait abstraction de ces deux facteurs, *l'augmentation des dépenses est encore de quelque 900 millions, soit 1,5 %*. Cette évolution peut s'expliquer de la manière suivante:

- Une hausse de quelque 750 millions est due à des *corrections apportées aux estimations* concernant les contributions aux assurances sociales, le domaine de l'asile, la dotation des instruments de péréquation et les intérêts passifs.

- Des dépenses supplémentaires de quelque 400 millions découlent, environ pour moitié, d'un *accroissement des tâches* dans les domaines «Relations avec l'étranger – coopération internationale» (notamment en raison du relèvement progressif de la part de l'aide au développement par rapport au revenu national brut) et «Formation et recherche» (notamment suite à la hausse des contributions forfaitaires accordées à la formation professionnelle ainsi que des contributions versées à la recherche fondamentale et aux programmes-cadres de recherche de l'UE).
- Le recul des dépenses pour un montant de quelque 300 millions est lié à *l'arrivée à terme des mesures de stabilisation conjoncturelle* (notamment les mesures en faveur du marché du travail et les campagnes de formation, la promotion du site économique ainsi que des technologies de l'information et de la communication).

#### Structure des dépenses par groupe de tâches

Dépenses ordinaires  
B 2011: 62 536 mio



Les dépenses de l'ensemble du budget présentent une structure pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente: avec des parts de 32,6% et de 16,2%, les deux groupes de tâches «Prévoyance sociale» et «Finances et impôts» continuent de générer

plus de la moitié des dépenses en raison de leur part de dépenses fortement affectées. Les autres principaux groupes de tâches affichent des parts de dépenses qui oscillent entre quelque 5% (Relations avec l'étranger) et 13% (Trafic).

## 21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>18 049</b>	<b>19 065</b>	<b>20 413</b>	<b>1 348</b>	<b>7,1</b>
Part en % des dépenses ordinaires	31,0	31,7	32,6		
Assurance-vieillesse	9 671	9 919	10 195	276	2,8
Assurance-invalidité	3 581	3 780	4 824	1 044	27,6
Assurance-maladie	1 847	2 095	2 181	86	4,1
Prestations complémentaires	1 312	1 258	1 372	114	9,0
Assurance militaire	195	236	230	-7	-2,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	406	632	447	-185	-29,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	144	144	111	-33	-22,6
Migrations	842	946	990	43	4,6
Aide et assistance sociales	53	55	65	10	18,9

L'évolution du groupe de tâches *Prévoyance sociale* subit une distorsion du fait de la budgétisation, pour la première fois, du financement additionnel de l'AI et de la contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI. Ces deux mesures de financement sont valables de 2011 à 2017. La hausse temporaire des recettes (+ 0,4 point de pourcentage de TVA) et la contribution spéciale permettent d'alléger les charges de l'assurance-invalidité, en attendant l'entrée en vigueur des deux trains de mesures liés à la 6<sup>e</sup> révision de l'AI. Sans ces facteurs particuliers, les dépenses du groupe de tâches croissent de 1,4% (+ 262 mio) par rapport à l'année précédente, notamment dans les domaines de l'assurance-vieillesse, des prestations complémentaires et de l'assurance-maladie.

Les dépenses au titre de *l'assurance-vieillesse et survivants* se composent principalement de la contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS, à hauteur de 19,55%, de la part du point de TVA en faveur de l'AVS et du produit de l'impôt sur les maisons de jeu. Estimées à 38 milliards, les dépenses pour l'AVS inscrites au budget 2011 sont supérieures de 1,4 milliard à celles de l'année précédente. La contribution de la Confédération augmente de 277 millions, pour s'établir à 7 460 millions (+ 3,9%). Les dépenses consacrées à l'AVS sont composées, pour près de 99%, des prestations de rente et des allocations pour impotents. La hausse des dépenses est donc déterminée par l'augmentation du nombre de rentiers, soit l'évolution démographique, et par l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix. L'adaptation des rentes prévue au budget 2011 atteint 1,57%. Les dépenses supplémentaires sont, en outre, imputables à la progression du nombre de rentiers. De plus, la Confédération verse à l'assurance 83 % du point supplémentaire de TVA (pour-cent démographique) en faveur de l'AVS (+ 42 mio). Enfin, la Confédération attribue également le produit de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS, les recettes de l'année 2009 étant versées à l'assurance au début de 2011. Le recul affiché par ces transferts (- 40 mio) s'explique par la baisse de la demande, liée à la récession, et par les nouvelles interdictions de fumer.

La Confédération assume 37,7 % des coûts de *l'assurance-invalidité*, qui sont estimés à 10 milliards. Les dépenses à ce titre comprennent principalement les rentes, les allocations pour impotents et les indemnités journalières (environ 75%) ainsi que

les prestations pour les mesures individuelles prévues dans les domaines médical et professionnel (environ 15%). Les autres dépenses concernent les contributions à des institutions et à des organisations, les coûts d'exécution et d'administration et les charges d'intérêt. En 2011, la croissance des dépenses de l'AI est fortement influencée par l'inscription au budget, pour la première fois, du financement additionnel et de la contribution spéciale au financement des intérêts. La Confédération encaisse les recettes supplémentaires découlant de la hausse proportionnelle de la TVA (+ 0,4 point de pourcentage, soit 852 mio la première année) et les reverse à l'assurance. Ce premier transfert engendre une distorsion de la croissance des dépenses par rapport à l'année précédente. Avec sa contribution spéciale, la Confédération assume, pour la durée du financement additionnel de 2011 à 2017, la part des intérêts (62,3%, soit 234 mio) non encore prise en charge dans le cadre de la contribution ordinaire aux dépenses de l'AI (37,7%, soit 147 mio). Cette mesure permet de couvrir temporairement le déficit structurel de l'assurance. Il est ainsi prévu que l'AI présente des comptes équilibrés en 2011. Estimé à 15,0 milliards à fin 2010, le report de perte de l'AI dans le bilan du fonds AVS devrait ainsi être stabilisé. Sans le financement additionnel de l'AI et la contribution spéciale, les dépenses du domaine reculent de 1,1% par rapport à 2010, malgré une adaptation des rentes d'environ 1,75%. La raison de ce recul réside dans la baisse des bénéficiaires de rentes. Il s'est en effet avéré que le nombre des nouvelles rentes pouvait connaître une diminution plus forte que prévu suite aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> révisions de l'AI.

La Confédération octroie des subventions aux cantons pour leurs dépenses en matière de *prestations complémentaires* (PC). Elle prend en charge 5/8 des coûts des prestations complémentaires annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les autres dépenses ainsi que les coûts de maladie et d'invalidité sont assumés par les cantons. En outre, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Pour les personnes vivant à domicile, la PC annuelle complète correspond au minimum vital. S'agissant des personnes vivant dans un home, la prestation complémentaire annuelle ne représente qu'une partie de la couverture des besoins vitaux. Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI sollicitent chacune environ la moitié du total des dépenses

au titre des prestations complémentaires. La croissance des dépenses de 9,0 % par rapport au budget 2010 est due, à parts égales, à l'augmentation des prestations complémentaires à l'AVS (+ 56 mio; + 8,9 %) et des prestations complémentaires à l'AI (+ 57 mio; + 9,1 %). Cette forte progression, par rapport à 2010, des dépenses liées aux PC s'explique par divers facteurs. Premièrement, le nombre des bénéficiaires de rentes augmente pour les deux assurances (effet quantitatif). En ce qui concerne l'AVS, la cause de cette hausse réside dans l'évolution démographique. Pour ce qui est de l'AI, la diminution du nombre des bénéficiaires de rentes laissait jusqu'ici supposer une réduction correspondante du nombre de bénéficiaires de PC. Cette corrélation ne s'est toutefois pas vérifiée, comme le montre le compte 2009. Deuxièmement, on observe que le montant moyen des prestations complémentaires croît depuis plusieurs années (effet de prix). Troisièmement, l'introduction, dès 2011, de la nouvelle réglementation du financement des soins se répercute sur les coûts.

Les recettes provenant de l'imposition de l'alcool et du tabac et affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC sont estimées, pour 2011, à 2 499 millions (+ 37 mio). La part de la Confédération de 17 % sur les recettes du point de TVA supplémentaire prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique se monte à 456 millions (après déduction des pertes sur débiteurs). Quelque 23,2 % des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC sont ainsi couverts, soit 0,7 point de pourcentage de moins que l'année précédente.

Les dépenses que la Confédération consacre à l'assurance-maladie ont essentiellement trait à la réduction des primes individuelles. La contribution fédérale correspond à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2011, les dépenses de la Confédération au titre de la réduction des primes augmentent de 4,1 % par rapport à 2010. Le montant inscrit au budget 2010 était toutefois trop élevé. Selon les estimations actuelles, la croissance des dépenses par rapport à 2010 est d'environ 8,5 %. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidante (frontaliers compris). Les cantons complètent, au besoin, cette contribution afin de remplir les exigences fixées par la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'assurance-maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS et aux grands projets ferroviaires) est affectée à la réduction des primes d'assurance-maladie des personnes à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 872 millions pour 2011 (après déduction des pertes sur débiteurs). Les ressources affectées couvrent ainsi environ 41 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes. En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts du trafic routier contribuent, à raison de 206 millions par an, au financement de la réduction des primes individuelles en 2011 et 2012.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses diminuent d'environ 185 millions par rapport à l'année précédente (- 29,3 %). Ce recul est lié aux mesures concernant le marché du travail prises pour l'année 2010 dans le cadre de la 3<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation économique. Plus aucun moyen financier n'est prévu en 2011 dans le cadre de ces mesures temporaires. La contribution de la Confédération à l'assurance-chômage croît de 47 millions par rapport à l'année précédente. La raison de cette augmentation réside dans la hausse attendue de la masse salariale soumise à cotisation et la prise en compte de la 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage. Cette révision prévoit de rehausser la contribution de la Confédération à l'AC de 0,15 à 0,159 % de la masse salariale soumise à cotisation (entrée en vigueur au début de 2011, avec des dépenses supplémentaires de 24 mio par an). Un référendum a été lancé contre le projet. Le Conseil fédéral fixera la date d'entrée en vigueur de la loi révisée après la votation populaire du 26 septembre 2010.

Les dépenses destinées à la *construction de logements sociaux et à l'encouragement à la construction de logements* fléchissent d'environ 32,5 millions (- 22,6 %) par rapport à l'année précédente. Ainsi, les dépenses pour les réductions supplémentaires de loyers diminuent considérablement, étant donné que les droits aux subventions arrivent progressivement à échéance et qu'aucun nouvel engagement de subvention n'a été pris depuis le début de 2002. Les dépenses au titre des mesures d'encouragement en faveur des maîtres d'ouvrage reculent également par rapport au budget 2010. Ce recul est dû au fait que ces dépenses ont fait l'objet d'une majoration unique pour l'année 2009 dans le cadre de la 1<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Avec le programme de consolidation 2012-2013, ces investissements anticipés seront compensés pour moitié en 2011 (- 22,5 mio) et en 2012 (- 22,5 mio). En revanche, des dépenses supplémentaires sont prévues au titre des pertes provenant d'engagements de garanties, car les risques de paiement devraient s'accroître dans le domaine de l'encouragement de la construction et de l'accession à la propriété de logements en raison d'une situation devenue critique sur le marché de l'immobilier.

Dans le domaine de la *migration*, une augmentation de près de 5 % des besoins financiers est prévue. Elle se fonde sur l'hypothèse d'un nombre constant de demandes d'asile (15 000 comme en 2010). Cette estimation est également basée sur l'hypothèse d'un nombre croissant de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire. En effet, comme une grande partie des demandes d'asile proviennent de ressortissants de pays pour lesquels le taux d'acceptation des demandes d'asile est élevé, les personnes concernées ont de fortes chances d'être reconnues comme réfugiés ou d'être admises à titre provisoire. Par ailleurs, une baisse du taux d'occupation est attendue en 2011, notamment pour les réfugiés. Les dépenses supplémentaires concernent, par conséquent, avant tout l'aide sociale aux réfugiés (+ 50 mio). Parallèlement, la contribution de la Suisse au Fonds européen pour les frontières extérieures de l'UE diminue par rapport à l'année précédente (- 6 mio), étant donné que la contribution pour 2009 a dû être versée rétroactivement en 2010.

## 22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Finances et impôts</b>	<b>10 241</b>	<b>9 620</b>	<b>10 145</b>	<b>526</b>	<b>5,5</b>
Part en % des dépenses ordinaires	17,6	16,0	16,2		
Parts aux recettes de la Confédération	4 178	3 773	4 067	294	7,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 255	2 945	3 028	83	2,8
Péréquation financière	2 808	2 903	3 051	148	5,1

Ce groupe de tâches est le deuxième en importance en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les dépenses dans le domaine Finances et impôts représentent 16,2 % des dépenses ordinaires totales (2010: 16,0 %). A l'instar de la majeure partie des autres principaux groupes de tâches, les dépenses dans ce domaine augmentent dans une proportion supérieure à la moyenne (+ 3,8 %) par rapport au budget 2010. Cette progression résulte de l'évolution conjuguée des trois éléments qui composent ce domaine de tâche: d'une part, la croissance des recettes consécutive à une conjoncture plus favorable qu'on ne pouvait s'y attendre, implique une hausse des parts aux recettes de la Confédération; d'autre part, un besoin de financement accru en 2011, combiné à un volume d'agios moins favorable, conduit à un revirement des intérêts passifs et des coûts découlant de la gestion de la fortune et de la dette. Le dernier élément explicatif est la progression des transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation financière.

Les *parts aux recettes de la Confédération*, dont bénéficient les cantons, correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). La hausse des parts aux recettes de la Confédération s'explique en grande partie par l'accroissement des recettes de l'IFD dû à une conjoncture plus favorable. Ainsi, les parts des cantons aux recettes de l'IFD enregistrent une hausse de 183 mio (+ 6,5%) par rapport à l'exercice 2010. La part de l'impôt anticipé, dont la progression de 72 millions (+ 24,8%) est engendrée par le relèvement du montant des recettes inscrit au budget, contribue également à cette situation. Il en est de même des recettes de la RPLP qui, suite à une réestimation, génèrent une hausse de la part des cantons (+ 50 mio, soit + 12,7%), contribuant également à l'accroissement des parts aux recettes. La diminution du montant total relatif aux pertes sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douanes et la RPLP (- 15,4 mio par rapport à 2010) apporte un léger contraste dans cette évolution d'ensemble.

La progression des dépenses pour la *recherche de fonds, gestion de la fortune et de la dette* par rapport au budget 2010 (+ 83 mio, soit + 2,8 %) est le résultat, qui se doit d'être nuancé, de la forte hausse des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale (+ 45 mio, soit + 31,7 %) accompagnée d'un timide accroissement des dépenses au titre des intérêts passifs (+36 mio, soit 1,3 %). L'augmentation des dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale s'explique pour l'essentiel par les besoins de financements accrus en 2011. Ainsi, le montant des dépenses prévues devrait notamment combler un volume d'émissions respectives de 9 milliards pour les emprunts, en progression de 2,7 milliards par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, ces coûts deviennent effectifs dès le moment de l'émission pour toute la durée de l'emprunt. Quant au léger accroissement des intérêts passifs, il est le résultat d'évolutions antagonistes. En raison de la majoration des paramètres de taux d'intérêts, la charge des créances comptables à court terme enregistre une hausse de 75 millions (+ 110%), et ce malgré une diminution du volume prévu au budget des émissions par rapport à l'exercice précédent (14,7 mrd contre 16,3 mrd). Toutefois, cette hausse est contrecarrée par le recul des charges liées aux swaps de taux d'intérêts d'une part (- 24 mio) et, d'autre part, de la charge d'intérêts de la caisse d'épargne du personnel de la Confédération (- 17 mio). Le recul des swaps de taux d'intérêts s'explique par le fait que les recettes d'intérêts variables, relatives au poste net réservé aux swaps payeurs, augmentant de manière importante en raison de la hausse escomptée des taux d'intérêt, les charges correspondantes dans ce domaine se voient diminuer. Quant à la charge d'intérêts de la caisse d'épargne du personnel de la Confédération, elle regresse en raison du taux d'intérêt appliqué et qui prévu à la baisse, malgré une augmentation du volume des placements par rapport à l'exercice précédent. Pour une fois, la charge des emprunts n'a pas d'influence sur l'évolution des intérêts passifs, du fait qu'elle reste presque invariable. Celle-ci enregistre certes une baisse (-158 mio) consécutive à la diminution de la charge financière de base (remboursement d'obligations arrivées à échéance). Toutefois, cette diminution est presque entièrement annihilée par la forte chute des agios budgétisés pour 2011, qui sont passés à 300 millions contre 451 millions en 2010 (- 151 mio). Il convient de rappeler qu'un volume des agios moins important est synonyme d'augmentation de la charge des intérêts.

La *péréquation financière* également attribuée à ce domaine de tâche, comprend la péréquation verticale des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur. Les transferts de la Confédération effectués à ce titre s'élèvent au

total à 3 051 millions, en progression de 150 millions (+ 5,2%) par rapport à 2010. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En ce qui concerne la péréquation verticale des ressources (2 102 mio), la contribution de la Confédération augmente de 7,2% (+ 140 mio), conformément à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons en 2011 par rapport à 2010. La progression du potentiel de ressources, plus marquée que celle de l'économie, repose sur une moyenne de trois années et reflète ainsi la situation économique de 2005 à 2007. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation pour 2011 résulte de l'adaptation

au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente. Du fait du taux de renchérissement positif (+ 1,4%), la somme à disposition (705 mio) varie de 10 millions par rapport à 2010 (695 mio). Cette somme est destinée pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (17 cantons au total affichent des charges excessives dues à ces facteurs et bénéficient ainsi des paiements correspondants) et pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (9 cantons en bénéficient). Enfin, le montant versé en 2010 (243,7 mio) au titre de la compensation des cas de rigueur reste inchangé en 2011 en raison du fait que, lors du passage à l'année de paiement 2011, aucun canton à faible potentiel de ressources ne devient un canton à fort potentiel de ressources.

## 23 Trafic

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B val. abs.	2010 %
<b>Trafic</b>	<b>8 099</b>	<b>8 065</b>	<b>8 085</b>	<b>20</b>	<b>0,2</b>
Part en % des dépenses ordinaires	13,9	13,4	12,9		
Circulation routière	2 678	2 881	2 711	-170	-5,9
Transports publics	5 325	5 052	5 219	167	3,3
Aviation	96	132	155	22	17,0

Dans le domaine du trafic, la croissance est nettement plus faible (+ 0,2%) que pour l'ensemble du budget (+ 3,8%) et s'élève à environ 20 millions par rapport à l'année précédente. Alors que les dépenses reculent dans le domaine de la circulation routière, elles augmentent pour les transports publics et la navigation aérienne.

Dans le cadre des mesures de consolidation intégrées au budget, les dépenses consacrées au trafic ont été corrigées à la baisse pour un total de 280 millions (compensation des mesures de stabilisation conjoncturelle 127 mio; correction du renchérissement 149 mio; coupes transversales 4 mio).

Les dépenses relevant de la *circulation routière* fléchissent de 170 millions (- 5,9%):

- Financées directement par le budget de la Confédération, les dépenses pour l'exploitation, l'extension et l'entretien des routes nationales diminuent de 22 millions en raison des mesures de consolidation. La part destinée aux routes nationales dans l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure diminue elle aussi de 125 millions par rapport à l'année précédente: la cause réside principalement, outre dans les mesures de consolidation au budget, dans l'augmentation de 100 millions de la part du trafic d'agglomération dans l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure. Cette augmentation est liée au financement anticipé des projets d'agglomération souhaité par le Parlement.
- En contrepartie, les routes nationales bénéficient d'une hausse du volume des prélèvements du fonds d'infrastructure. En plus des 472 millions provenant de l'attribution annuelle au fonds, 522 millions sont budgétisés pour l'achèvement du réseau et l'élimination des goulets d'étranglement. Par rapport à l'ancien plan financier, les prélèvements supplémentaires du fonds d'infrastructure s'élèvent à 178 millions. Le fléchissement des dépenses pour les routes nationales prévu au budget est ainsi plus que compensé. Le fonds est en mesure de supporter ces charges supplémentaires: en effet, outre la première attribution versée en 2008, une nouvelle attribution unique de 850 millions est prévue en 2011 en réponse à l'initiative parlementaire de la CTT-E.
- A partir de 2011, les parts, financées au moyen du premier apport au fonds d'infrastructure, des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et périphériques ne sont plus indiquées dans le tableau ci-dessus en raison

d'une modification du calcul de la clé de répartition. Le recul des dépenses pour les routes principales de 20 millions est donc uniquement de nature comptable.

- Les dépenses consacrées à la séparation des courants de trafic ainsi qu'aux autres routes fléchissent d'environ 3 millions dans les deux cas.

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «Financement spécial pour la circulation routière» sont présentées dans la partie «Statistiques» du présent tome, dans le tableau B43. Un solde négatif de 889 millions est attendu pour 2011. Il résulte de l'attribution unique au fonds d'infrastructure pour un montant de 850 millions. A fin 2011, le financement spécial devrait ainsi atteindre le niveau de 1 766 millions.

Les dépenses pour les *transports publics* augmentent par rapport à 2010 (+ 167 mio; + 3,3%).

- La forte croissance (+ 211 mio; + 10,3%) au titre des contributions à l'infrastructure des CFF et d'autres entreprises de transport concessionnaires (ETC) est liée, en premier lieu, aux moyens financiers supplémentaires requis pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire: les avis externes des CFF et de l'OFT indiquent que les moyens prévus jusqu'ici sont insuffisants pour assurer, à l'avenir, une exploitation fiable et performante ainsi que le maintien de l'infrastructure existante.
- La baisse des recettes affectées (- 106 mio; - 7,2%) au fonds pour les grands projets ferroviaires est avant tout imputable au facteur spécial suivant: la part de la Confédération aux revenus nets de la RPLP, qui est d'ordinaire entièrement attribuée au fonds, ne l'est qu'en partie en 2011. Les quelque 206 millions réservés au budget général en 2011 sont utilisés pour couvrir les frais (externes) liés à la circulation routière. Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'infrastructure des CFF et des autres ETC.
- La part de l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure destinée aux transports publics dans le cadre du budget 2011 augmente de 103 millions (+ 32,4%).
- L'indemnisation du transport régional des voyageurs fléchit de quelque 7 millions (- 0,8%). Cette baisse est due avant tout aux mesures de consolidation inscrites au budget.

- La réduction des dépenses dans le domaine du transfert de la route au rail du transport des marchandises (- 37 mio; - 10,8%) s'explique, d'une part, par le fait que l'indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes diminue en raison de la suppression, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la contribution de couverture pour le transports de marchandises. D'autre part, le crédit «Terminaux ferroviaires» fléchit de quelque 8 millions en 2011 suite à la baisse des demandes de soutien.

Les dépenses consacrées à la *navigation aérienne* sont en nette hausse par rapport à l'année précédente (+ 22 mio; + 17%). Cette évolution découle de deux facteurs: premièrement, la 1<sup>re</sup> révision partielle de la loi sur l'aviation (LA) permet notamment de

créer la base légale nécessaire pour compenser temporairement les pertes de revenus subies par Skyguide dans les pays voisins. Compte tenu de l'entrée en vigueur initialement prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la moitié des besoins financiers annuels requis à ce titre ont été inscrits au budget 2010, soit quelque 43 millions. En revanche, Skyguide reprend en charge à partir de 2011 les contributions versées jusqu'ici par la Confédération à Eurocontrol (17 mio environ). Deuxièmement, grâce à la modification de l'art. 86 Cst. acceptée par le peuple le 29 novembre 2009 (création d'un financement spécial en faveur du trafic aérien), 18 millions supplémentaires peuvent être inscrits au budget 2011 pour le financement des nouvelles tâches liées aux mesures techniques de sécurité ne relevant pas de l'Etat ainsi qu'aux mesures de protection de l'environnement.

## 24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Défense nationale</b>	<b>4 515</b>	<b>4 918</b>	<b>4 942</b>	<b>24</b>	<b>0,5</b>
Part en % des dépenses ordinaires	7,8	8,2	7,9		
Défense nationale militaire	4 413	4 815	4 827	12	0,2
Coopération nationale pour la sécurité	102	103	115	12	12,1

Les dépenses du groupe de tâches Défense nationale augmentent de 0,5% (+ 24 mio) par rapport à 2010. Cette croissance est cependant le résultat d'une distorsion due à deux facteurs: dès 2011, le financement des trois centres genevois sera garanti dans son intégralité par le DFAE et les fonds figureront alors au budget des relations avec l'étranger. Par ailleurs, le Service de renseignement de la Confédération incombera désormais entièrement au groupe de tâches Ordre et sécurité publique. Compte tenu de ces modifications, la défense nationale marque une hausse de 1,7% (+ 84 mio) par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des dépenses de la défense nationale résulte essentiellement d'une augmentation dans les domaines de la coopération nationale pour la sécurité (115 mio; + 12 mio) et de la défense nationale militaire (4 827 mio; + 12 mio), où les ressources requises aux fins de la coopération militaire internationale et de la promotion de la paix diminuent (152 mio; - 43 mio) alors que le service en Suisse augmente (4 675 mio; + 55 mio):

- *Coopération nationale pour la sécurité* (+ 12 mio): les dépenses augmentent de quelque 12% d'une part en raison des coûts générés par la mise en réseau des réseaux partiels cantonaux pour créer le réseau radio de sécurité POLYCOM. D'autre part, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour le système d'alarme (passage de Swisscom à POLYCOM).
- *Coopération militaire internationale, promotion de la paix* (- 43 mio): le recul est principalement dû au fait que les dépenses des trois centres genevois ne figurent plus au budget de la défense nationale, mais à celui des relations avec l'étranger (coopération internationale). En outre, les contributions de la Suisse à l'ONU diminuent en raison de versements moindres de l'ONU en faveur d'opérations de maintien de la paix.
- *Défense nationale militaire* sans les domaines internationaux (+ 55 mio): malgré des réductions de quelque 80 millions, les dépenses pour la défense nationale militaire s'accroissent de 1,2% par rapport à 2010 (compte tenu de la réaffectation du Service de renseignement de la Confédération, elles augmentent même de 1,9%). Cette augmentation est possible grâce au relèvement du plafond des dépenses de l'armée. Outre la possibilité d'effectuer des transferts entre les crédits des

tinés aux dépenses de personnel et les crédits concernant les biens et services ou les dépenses d'armement (et vice-versa), l'armée dispose d'une certaine souplesse au niveau de son calendrier (report de soldes de crédits). Déjà dans le dernier plan financier, des soldes de crédits de 243 millions accordés les années précédentes ont été pris en compte pour l'année 2011. S'y ajoutent les soldes de crédits de 2009, d'un montant de 87 millions. En 2011, l'exploitation de l'armée et les projets de programmes d'armement déjà approuvés seront financés au moyen de 330 millions provenant de soldes de crédits. La totalité des fonds initialement épargnés en vue du remplacement partiel du Tiger servira donc à financer des engagements déjà pris et les coûts d'exploitation en constante augmentation. En 2010, le budget de l'armée comprend déjà des soldes de crédits des années précédentes pour 136 millions. Selon les estimations actuelles, aucun solde de crédit ne sera plus disponible à partir de 2012.

Dans le budget de la défense nationale militaire, les modifications suivantes sont à relever:

- Charges de matériel de remplacement et de maintenance (+ 80 mio): le besoin toujours élevé en matériel de remplacement et de maintenance vient augmenter les dépenses de quelque 16%. Les coûts s'accroissent essentiellement en raison de systèmes dont la complexité est grandissante, du besoin croissant de maintenance et des acquisitions qui ont été reportées jusqu'à présent.
- Dépenses d'investissement d'armasuisse Immobilier (+ 55 mio): en vue de transformations urgentes, d'assainissements et du besoin accru d'entretien du parc immobilier, d'importantes dépenses supplémentaires sont budgétées pour armasuisse.
- Dépenses de personnel dans le domaine de la défense (+ 35 mio): le chef du DDPS a suspendu jusqu'à nouvel avis la réduction d'effectifs qui avait été décidée dans le cadre de la réforme Armée XXI concernant la Base logistique de l'armée (BLA) et la Base d'aide au commandement (BAC), ce qui entraîne une hausse des dépenses de personnel. En outre, il renonce à poursuivre les réductions prévues pour 2010.

Les augmentations mentionnées sont entièrement financées dans le cadre du plafond des dépenses de l'armée: d'une part, par l'engagement déjà mentionné de soldes de crédits d'années précédentes et, d'autre part, par des économies en matériel d'armement et dans le budget pour les munitions d'instruction et la gestion des munitions (- 43 mio), la diminution du besoin en carburants (- 48 mio) et la suppression du Service de renseignement de la Confédération (- 30 mio).

En 2010, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de personnel, de biens et services et de transfert) et les dépenses d'armement (y compris les dépenses d'investissement) était de 62 % contre 38 %. Etant donné les besoins croissants pour l'exploitation de l'armée, les objectifs d'économie découlant du programme de consolidation ont été mis en œuvre principalement dans le domaine du matériel d'armement. Le rapport se détériore donc légèrement pour passer à 63 % contre 37 %.

## 25 Formation et recherche fondamentale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Formation et recherche</b>	<b>5 715</b>	<b>6 136</b>	<b>6 327</b>	<b>191</b>	<b>3,1</b>
Part en % des dépenses ordinaires	9,8	10,2	10,1		
Formation professionnelle	628	704	776	72	10,2
Hautes écoles	1 765	1 856	1 867	11	0,6
Recherche fondamentale	2 196	2 355	2 428	73	3,1
Recherche appliquée	1 099	1 192	1 227	36	3,0
Autres tâches d'enseignement	28	29	29	1	1,8

Le groupe de tâches «Formation et recherche» enregistre une hausse de dépenses de 191 millions (+ 3,1%) par rapport à l'année précédente, en dépit de la mise en œuvre de mesures de consolidation visant à respecter les exigences du frein à l'endettement. Les dépenses totales se montent à 114 millions, dont 94 millions résultent de l'adaptation au tassemement du renchérissement. Cette mesure permet d'éviter une augmentation involontaire des dépenses du groupe de tâches en termes réels. 2 672 millions, soit environ 42 % des ressources, sont consacrés à la formation, contre 58% (3 655 mio) à la recherche.

*Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI:* Le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (80 mio), les charges de loyer du domaine des EPF liées aux immeubles appartenant à la Confédération (ces charges de loyer sont assumées par la Confédération pour le domaine des EPF sans imputation au plafond des dépenses; 282 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (291 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. Par rapport à l'année précédente, ces crédits reculent de 7 millions (- 1,1%). Ce recul est avant tout lié à la réduction de la contribution suisse au CERN. La majeure partie (90 %) des crédits relevant de ce domaine fait cependant partie du message FRI. Par rapport à l'année précédente, ils croissent de 3,6% (+ 198 mio). Ce taux est inférieur à l'augmentation moyenne de 6,2 % par an décidée par le Parlement dans le message FRI 2008-2011. Cette différence est liée, d'une part, au fait que la croissance avait été supérieure au cours des dernières années de la période FRI actuelle. D'autre part, le tassemement du renchérissement engendre un léger ralentissement de la croissance moyenne du domaine FRI 2008-2011 en termes nominaux. En termes réels, le taux de croissance visé est atteint.

La *formation professionnelle* affiche la progression en pour cent la plus élevée au sein du groupe de tâches (+ 10,1%; + 72 mio). Cette progression s'explique avant tout par la hausse des contributions forfaitaires accordées à la formation professionnelle (+ 10,6%; + 64 mio). Cet engagement financier très important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les contributions aux *établissements universitaires* croissent moins fortement (+ 0,6%; + 11 mio) que l'ensemble du groupe

de tâches. On observe cependant des tendances divergentes entre les différents postes. Les contributions aux hautes écoles spécialisées augmentent plus fortement que la moyenne (+ 4,2%; + 19 mio). Là aussi, la Confédération fournit d'importants efforts pour atteindre le niveau prévu par la loi d'un tiers des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine. En revanche, les contributions en faveur du domaine des EPF et des hautes écoles universitaires sont en légère baisse (notamment en raison de la correction du renchérissement). Les diminutions de charges par rapport à l'année précédente s'élèvent à 2 millions pour les EPF (- 0,3%) et à 7 millions pour les universités cantonales (- 0,9%). En termes réels, les objectifs visés sont tenus.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* présentent la croissance la plus forte (+ 73 mio; + 3,1%). Elles comprennent notamment les contributions au Fonds national suisse (FNS) et à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA) et environ 60 % de la contribution fédérale au domaine des EPF. Une forte progression est enregistrée surtout par les contributions au FNS (+ 10,9%; + 81 mio). En ce qui concerne le FNS, le Conseil fédéral entend continuer à promouvoir la recherche et, ainsi, à renforcer l'excellence et la compétitivité des chercheurs suisses, d'où la progression des dépenses en la matière. Le FNS utilise les ressources supplémentaires pour renforcer l'encouragement de la recherche et l'indemnisation des frais indirects de la recherche (subsides overhead). Les dépenses supplémentaires au titre du FNS sont compensées en partie par le recul, mentionné plus haut, de la contribution suisse au CERN (- 7 mio).

Relèvent notamment de la *recherche appliquée* les dépenses de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), une partie des dépenses du domaine des EPF et de l'ESA, les dépenses des stations de recherche agronomique ainsi que 90 % du financement des programmes-cadres de recherche de l'UE. La recherche appliquée enregistre une croissance à peu près identique à celle du groupe de tâches (+ 36 mio; + 3%). La hausse la plus élevée concerne la contribution aux programmes-cadres de recherche de l'UE (+ 9,8%; 31 mio).

Les *autres tâches d'enseignement* affichent un accroissement de 0,5 million (+ 1,8%) en raison de la hausse des contributions aux programmes européens d'éducation et de jeunesse.

## 26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 692</b>	<b>3 701</b>	<b>3 623</b>	<b>-78</b>	<b>-2,1</b>
Part en % des dépenses ordinaires	6,3	6,1	5,8		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	273	281	239	-42	-14,9
Production et ventes	564	492	467	-26	-5,2
Paiements directs	2 742	2 813	2 799	-14	-0,5
Autres dépenses	113	115	118	4	3,2

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation diminuent de 78 millions (- 2,1 %) par rapport à l'année précédente. Ces diminutions sont principalement dues aux mesures de consolidation inscrites au budget, notamment en ce qui concerne la correction du renchérissement. Cette correction n'est pas effectuée de manière complètement proportionnelle. Les réductions de dépenses par rapport à l'année précédente concernent essentiellement l'amélioration des bases de production et les mesures sociales ainsi que le soutien du marché (économie laitière et animale, production végétale). Les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques font l'objet d'une correction du renchérissement non entièrement proportionnelle et fléchissent légèrement par rapport au budget 2010.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, date de l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée via trois plafonds des dépenses (enveloppes budgétaires) établis selon les dispositions de la loi sur l'agriculture (LAgr). A travers ses décisions relatives à l'évolution future de la politique agricole (PA 2011), le Parlement a adopté trois enveloppes budgétaires pour les années 2008 à 2011. Ces enveloppes se montent à 13 652 millions au total: «Amélioration des bases de production et mesures sociales» (739 mio), «Production et ventes» (1 885 mio) et «Paiements directs» (11 028 mio).

Quelque 77% des dépenses en faveur de l'agriculture (2 799 mio) concernent les *paiements directs* généraux ou écologiques, suite à la réallocation progressive de moyens financiers utilisés précédemment pour le soutien du marché, liée à la PA 2011. La majorité des ces fonds sont versés aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux; les dépenses à ce titre s'élèvent ainsi à 2 186 millions. Les 613 millions restants sont alloués dans le cadre de paiements directs écologiques. Par rapport à l'année précédente, les paiements directs diminuent d'environ 14 millions (- 0,5%).

En matière de *soutien du marché*, les dépenses sont consacrées aux mesures de promotion des ventes, à l'économie laitière et animale, à la production végétale et aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés. Les dépenses de cette catégorie, qui fléchissent de 26 millions par rapport au budget 2010 (- 5%), représentent encore près de 13 % des dépenses en faveur de l'agriculture. Les réductions les plus importantes au sein du secteur du soutien du marché concernent l'économie laitière, les dépenses en la matière diminuant de 24 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 251 millions. Conformément aux décisions du Parlement concernant la politique agricole 2011, les mesures de soutien du prix du lait sont appliquées, depuis 2009, non plus sous la forme d'aides accordées en Suisse et d'aides à l'exportation, mais sous celle de suppléments pour le lait transformé en fromage et l'affouragement sans ensilage.

Les dépenses en matière d'*amélioration des bases de production et de mesures sociales* sont réduites de près de 42 millions au total par rapport au budget 2010. Ce chiffre correspond à une réduction des moyens financiers d'environ 15 %. Les dépenses pour l'amélioration des bases de production comprennent essentiellement les améliorations des structures, les crédits d'investissement et les mesures en matière de production végétale et animale. Les dépenses requises pour les crédits d'investissement diminuent de 36 millions par rapport à l'année précédente. Les dépenses au titre des mesures sociales, qui englobent les allocations familiales versées aux travailleurs agricoles, les aides à la reconversion professionnelle et l'aide aux exploitations paysannes, fléchissent d'au moins 6 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les *autres dépenses*, qui ne sont pas gérées par le biais des enveloppes budgétaires agricoles, des dépenses supplémentaires de près de 4 millions sont budgétisées pour l'exécution et les contrôles. Ces dépenses supplémentaires découlent principalement de l'intégration, dans le compte de résultats d'Agroscope, des activités financées au moyen de fonds de tiers.

## 27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>2 587</b>	<b>2 748</b>	<b>2 970</b>	<b>222</b>	<b>8,1</b>
Part en % des dépenses ordinaires	4,4	4,6	4,7		
Relations politiques	712	753	785	32	4,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 723	1 764	1 928	165	9,3
Relations économiques	76	77	87	11	14,0
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	75	155	170	14	9,1

Le secteur des *relations politiques* représente environ 26% des dépenses de ce groupe de tâches. Il recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisations des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix et de la sécurité ainsi que d'autres domaines comme la contribution aux émissions de la SSR pour l'étranger. Les besoins financiers supplémentaires de ce secteur s'élèvent à 32 millions. Ils sont avant tout liés au financement, désormais assuré uniquement par le DFAE, des centres genevois de politique de sécurité, comme prévu dans le cadre du programme de consolidation 12/13 (+ 28 mio). Le financement de ces centres, jusqu'ici comptabilisé au titre de la défense nationale militaire, est désormais attribué au domaine des relations politiques (DFAE).

Le secteur de *l'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est)* représente 65 % des charges de ce domaine. Ce secteur rassemble la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, la participation aux banques régionales de développement, les contributions aux organisations internationales du développement ainsi que le soutien aux pays de l'Est reconnu en tant que tel par le comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les dépenses à ce titre augmentent de 9,3 % (+ 165 mio) par rapport au budget 2010. Cette progression découle de la décision du Conseil des Etats du 17 juin 2010, par laquelle le Conseil fédéral est tenu de soumettre au Parlement un crédit d'engagement supplémentaire. Ce crédit devra permettre d'accroître progressivement la part de l'aide publique au développement (APD) à 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015. Le 23 juin 2010, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer un message à ce sujet. Ce message comprend un chapitre indiquant les raisons budgétaires pour lesquelles il convient non pas de relever à 0,5 % la part de l'APD, mais plutôt de débloquer un crédit d'engagement supplémentaire permettant d'accroître la part de l'APD à 0,45 % en 2011 et 2012. Aucune décision préalable n'est toutefois prise dans ce sens dans le cadre du message sur le budget 2011: les suppléments demandés aux budgets de la DDC et du SECO permettent de relever la part de l'APD à 0,45 % en 2011. L'objectif de 0,5 % d'ici à 2015 pourrait donc être atteint par le biais d'une hausse plus ou moins linéaire.

Le secteur des *relations économiques* contribue pour près de 3 % aux charges du domaine. Il comprend principalement les contributions aux organisations internationales du domaine économique, dont notamment l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (PAM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les charges de ce secteur progressent de 14 % (+ 10,7 mio) par rapport au budget précédent. Cette augmentation est en majeure partie liée à la création du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). Celui-ci est responsable de la coordination et de la conduite stratégique des affaires financières, fiscales et monétaires de portée internationale et défend les intérêts de la Suisse dans ces domaines. Le SFI est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2010. Les charges d'exploitation et de personnel du SFI ont été compensées au sein du DFF et attribuées au domaine des relations économiques.

Le secteur de *l'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE*, qui représente 5,7 % des charges du domaine, comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie (cohésion). Au regard du budget de l'année précédente, les charges prévues pour ce secteur augmentent de près de 14 millions. La totalité de cette augmentation concerne les moyens affectés à la cohésion.

## 28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Autres groupes de tâches</b>	<b>5 329</b>	<b>5 984</b>	<b>6 030</b>	<b>46</b>	<b>0,8</b>
Part en % des dépenses ordinaires	9,2	9,9	9,6		
Conditions institutionnelles et financières	2 482	2 529	2 589	60	2,4
Ordre et sécurité publique	890	978	1 028	50	5,1
Culture et loisirs	395	451	441	-11	-2,4
Santé	276	217	213	-4	-1,9
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	726	1 198	1 232	33	2,8
Economie	560	610	527	-83	-13,6

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération s'élèvent à peu près au 9,6% du total des dépenses. Elles augmentent de 46 millions, soit de 0,8 % par rapport au budget 2010. Le secteur de l'*Ordre et sécurité publique* enregistre la croissance la plus importante (5,1%, ou + 50 mio). En revanche, le secteur de l'*Economie* connaît la décroissance la plus forte, avec une réduction de 83 millions (- 13,6%). Tous ces groupes de tâches sont aussi pris en cause des mesures anticipées du PCO 12/13, mesures qui ont effet sur le budget 2011. Les coupes prévues pour l'année 2011 s'élèvent à 151 millions, elles sont à expliquer principalement par les *adaptations au renchérissement* et par les *réductions dans le domaine propre de l'administration*.

Les dépenses du groupe de tâches *Conditions institutionnelles et financières* progressent de 60 millions (+ 2,4 %) par rapport à l'année précédente. Des augmentations importantes sont observées dans le domaine de l'informatique (+ 57 mio). Cet accroissement se justifie en grande partie par les charges de fonctionnement de l'OFIT qui grimpent de 45 millions par rapport au budget 2010, suite à l'implémentation de plusieurs projets (voir tome 3, chap. 42). Une croissance de 11 millions est aussi enregistrée pour les charges de fonctionnement de l'Organe d'exécution du service civil; cette évolution est imputable à l'accroissement du nombre des cas à traiter. L'augmentation des charges dans le domaine des taxes et des impôts (+ 17 mio) est principalement due à la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi qu'au renforcement des services juridiques. La diminution de 15 millions enregistrée dans le domaine des constructions civiles compense, pour une large part, les investissements anticipés dans le cadre du programme de stabilisation conjoncturelle.

Le groupe de tâches *Ordre et sécurité publique* affiche une croissance des dépenses de 50 millions (5,1%), elle se produit principalement dans les services de police et de poursuite pénale. Près de la moitié de cette augmentation est liée à l'autonomisation du Service de renseignement de la Confédération (SRC); avec ce changement, tous les moyens destinés à cet office se retrouvent pour la première fois intégrés dans ce domaine de tâches. Une révision de la structure salariale de la police fédérale et la mise en place de nouvelles tâches liées à la lutte contre les nouvelles formes de criminalité provoquent des augmentations de 13 millions. Huit autres millions sont imputables à l'augmentation des besoins en matière de personnel du Ministère public de la Confédération.

Les dépenses consacrées au domaine *Culture et loisirs* diminuent de 11 millions (- 2,4%), et cette variation s'explique par plusieurs facteurs. Le premier consiste en une réduction de 3 millions de la contribution aux loyers du Musée National Suisse. Deuxième-ment, la réduction de 10 millions des contributions destinées à la protection du paysage et à la conservation des monuments historiques est liée au fait que, pour le budget 2010, le parlement avait décidé une augmentation unique du crédit. Dans le domaine de l'encouragement à la culture une diminution de 4 millions est enregistrée. Un mouvement contraire est à noter dans le domaine du sport (+ 6 mio); cette progression s'explique pour une large part par l'augmentation des moyens destinés aux manifestations sportives internationales qui se déroulent en Suisse.

Dans le domaine de la *Santé*, les dépenses diminuent légèrement, soit de 1,9 % (- 4 mio). Le principal facteur explicatif de cette diminution est la fin de la campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue (- 4 mio).

Les dépenses consacrées au domaine *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* augmentent de 33 millions (+ 2,8%). Près de la moitié de cette augmentation se justifie par la mise en place du nouveau crédit Revitalisation (+ 15 mio), qui concrétise les changements voulus par le Parlement dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). La progression dans ce domaine s'explique également par les ultérieurs moyens mis à disposition de la protection contre les crues, ainsi qu'à l'augmentation des postes liés aux nouvelles tâches telle que la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

S'agissant du groupe de tâches *Economie*, les dépenses diminuent de 83 millions (- 13,6%). Cette réduction importante par rapport au budget 2010 est surtout liée à la mise à leur terme de plusieurs projets du programme de stabilisation conjoncturelle: promotion des exportations (- 30 mio), projet Digital signature (- 17 mio), projet cyberadministration (- 4 mio), ainsi que plusieurs projets liés aux énergies renouvelables (- 45 mio). Une progression des moyens est observée dans le domaine régime des marchés financiers (+ 8 mio), car les ressources allouées au Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) sont pour la première fois budgétisées sous cette rubrique.

## 31 Risques budgétaires

### Définition et recommandations du FMI

Les risques budgétaires («Fiscal Risks») sont les risques susceptibles de générer des écarts importants entre les chiffres obtenus lors de la clôture du compte de la Confédération et les chiffres qui avaient été inscrits au budget et au plan financier. Ces risques subsistent même si le budget est établi sur la base d'évaluations rigoureuses des besoins prévus, comme le prescrit l'art. 32 de la loi sur les finances de la Confédération. L'origine de ces risques réside dans le fait que, même rigoureusement planifiées, les dépenses et les recettes se fondent sur des hypothèses concernant des événements ayant des conséquences financières pour le budget en raison de dispositions légales ou d'engagements contractuels, mais dont la survenance effective ne peut que dans de très rares cas être prévue avec certitude. Autrement dit, un budget rigoureux ne peut se fonder que sur les événements les plus susceptibles de se produire (lors de l'établissement du budget), les écarts effectifs par rapport à la planification étant liés à l'ampleur des incertitudes.

Les paramètres macroéconomiques sur lesquels se fonde le budget illustrent bien le problème: bien que ces paramètres découlent des prévisions établies par des experts, l'évolution effective de l'économie finit généralement par s'en écarter. Les recettes fiscales (liées par la loi à des paramètres économiques) restent inférieures aux valeurs budgétisées et les dépenses (notamment pour les assurances sociales ou les intérêts passifs) adoptent une évolution différente du scénario prévu.

Si elle s'avère défavorable, la tournure des événements non influençables risque, de par ses conséquences financières, de compromettre l'exécution des tâches de l'Etat. D'où l'importance, dans le cadre de la politique budgétaire, de vouer une attention particulière à de tels risques, de manière à garantir le fonctionnement des pouvoirs publics, même lorsque la situation prend une tournure imprévue.

Les expériences faites (à l'échelle internationale) dans le cadre de la crise nous rappellent la nécessité d'appliquer les critères requis en matière budgétaire, les conséquences d'une négligence sur ce point pouvant s'avérer très graves.

En 2008, le Fonds monétaire international (FMI) a publié des directives intitulées «Risques fiscaux: sources, divulgation et gestion». En janvier 2009, le FMI a effectué, dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse (Fiscal Report on the Observance of Standards and Codes, Fiscal ROSC), une évaluation de l'état de mise en œuvre, en Suisse, des directives concernant les risques budgétaires. Le FMI établit des rapports sur différents domaines à la demande des pays membres, puis rédige régulièrement des rapports de suivi concernant la mise en œuvre des recommandations émises. L'Administration fédérale des finances (AFF) a examiné, sur la base des directives et du rapport sur la transparence budgétaire, les possibilités d'amélioration existantes concernant la gestion des risques budgétaires en

Suisse. Par l'intégration d'un chapitre à ce sujet dans le rapport sur le budget, un premier pas devrait être franchi en vue d'une amélioration de la transparence.

### Gestion des risques budgétaires

Selon les directives du FMI, l'approche des risques budgétaires se fonde sur trois piliers: identification, publication et gestion.

Le processus d'*identification* englobe l'observation, la désignation et la quantification (en termes financiers) de risques budgétaires concrets. Le FMI distingue trois types de risques:

1. Les *risques macroéconomiques ou risques liés aux prévisions* concernent en particulier le produit intérieur brut (PIB), le renchérissement, le niveau des taux d'intérêt ou les taux de change.
2. Les *risques explicites* découlent de l'obligation de solliciter des moyens financiers requis par un événement déterminé (non prévu au budget). Ils concernent, par exemple, la gestion de la dette, les caisses de pensions ou des entreprises de la Confédération.
3. Les *risques implicites* résultent non pas d'une obligation explicite, mais d'une nécessité «morale» (liée à des circonstances telles que des catastrophes naturelles).

Les «risques politiques» constituent une autre catégorie de risques. Ils désignent des charges susceptibles de grever le budget suite à des décisions futures prises par les responsables politiques et débouchant, par exemple, sur des dépenses supplémentaires ou des réductions d'impôts. Après avoir été identifiés et désignés, les risques budgétaires doivent être quantifiés. Autrement dit, il importe de mesurer les conséquences financières possibles et d'évaluer le degré de probabilité de l'événement générateur du risque. Cette quantification des conséquences financières permet d'établir un ordre de priorité dans les mesures à prendre pour gérer les risques budgétaires.

La *publication* des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques. Par exemple, les coûts liés à un emprunt peuvent ainsi être réduits, car un degré élevé de transparence engendre une meilleure solvabilité. Une publication n'est généralement pas indiquée si elle est susceptible de générer un risque moral («Moral Hazard» ou fausses incitations). Ce risque relève des risques implicites, la publication, par exemple, du renflouement d'entreprises du secteur privé pouvant influencer négativement le comportement des entreprises concernées.

Une *gestion* efficace des risques budgétaires se fonde, selon le FMI, sur des stratégies irréprochables en matière de politique économique et de gestion de la dette ainsi que sur une répartition claire des rôles et des responsabilités liées à la gestion des risques budgétaires.

### Risques budgétaires pour la Confédération

Dans son évaluation, le FMI parvient à la conclusion que la Confédération applique la majorité des normes internationales en matière de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en oeuvre des directives relatives aux risques budgétaires.

Le fait que, depuis l'introduction du nouveau modèle comptable, la Confédération s'appuie de façon systématique sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS) dans le cadre de la présentation des comptes et des rapports sur l'état des finances a été déterminant à cet égard.

La gestion actuelle des risques de la Confédération se fonde sur la politique en matière de risques définie en décembre 2004. En ce qui concerne l'inventaire et l'évaluation des risques, les principes de la gestion actuelle des risques correspondent en majeure

partie aux recommandations en la matière émises par le FMI dans ses directives (cf. tome 1, ch. 61/3).

Les risques budgétaires sont publiés principalement dans le rapport sur le budget et sur le compte de la Confédération. Le tableau ci-dessous en présente un résumé, en renvoyant aux publications correspondantes.

Les publications mentionnées répondent diversement aux normes du FMI. Le potentiel d'optimisation le plus important a été décelé dans la publication des risques dans les domaines des allégements fiscaux, des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. L'AFF s'emploie à examiner dans le détail les recommandations émises à ce sujet par le FMI. Elle informera régulièrement sur les résultats de ses travaux dans le cadre du rapport sur le budget.

### Présentation des risques budgétaires

#### Risques macroéconomiques

Produit intérieur brut (PIB)	Budget, tome 3, chapitre «Scénarios possibles»
------------------------------	--

#### Risques explicites

Administration de la dette	Plan financier (tome 5), annexe 4
Engagements conditionnels	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Découverts des caisses de pensions	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Entreprises de l'Etat	Compte consolidé de la Confédération (à partir de l'exercice 2009)
Allégements fiscaux	Partie du rapport sur les subventions
Assurances sociales	«Finances publiques en Suisse», publication de l'Office fédéral de la statistique

#### Risques politiques

Dépenses supplémentaires/baisse d'impôt	Plan financier (tome 5), chapitre «Charges supplémentaires possibles»
---	---

## 32 Scénarios possibles

Les paramètres économiques retenus pour l'élaboration du budget 2011 se fondent sur les prévisions conjoncturelles de juin dernier établies par le groupe d'experts de la Confédération. Selon ces prévisions, la reprise de l'économie suisse devrait se poursuivre: une croissance solide de 1,8 % en termes réels est attendue pour 2010 tandis que, pour 2011, une croissance légèrement plus faible de 1,6 % est escomptée en raison du nombre en hausse des charges économiques extérieures. La reprise est soutenue par la poursuite de l'embellie du côté des exportations et par une consommation privée robuste et constante.

Ces prévisions sont toutefois entourées de nombreuses incertitudes. Ainsi, les répercussions de la crise financière et économique continuent de se manifester et la reprise de l'économie mondiale s'appuie essentiellement sur des impulsions découlant d'une politique monétaire et budgétaire fortement expansive. Selon le groupe d'experts pour les prévisions conjoncturelles, ces risques potentiels n'excluent toutefois pas la possibilité d'une évolution conjoncturelle supérieure aux attentes, comme l'a montré la reprise survenue depuis le milieu de l'année 2009. Pour tenir compte de ces incertitudes, l'Administration fédérale des finances a établi deux scénarios macroéconomiques possibles et calculé leurs effets sur les finances de la Confédération.

### *Scénario pessimiste*

Ce scénario se fonde sur une stagnation de la croissance économique mondiale en raison des effets de la crise financière et d'une non-reconduction des politiques monétaire et budgétaire expansives à l'échelon international. Petite économie ouverte, la Suisse ne peut que subir les effets d'une telle évolution, qui se manifestera en premier lieu par un affaiblissement des exportations suisses. Le secteur des exportations est également pénalisé par la crise de l'endettement des pays de la zone euro et par le renchérissement du franc suisse qui en découle. Le scénario pessimiste prévoit donc, dans l'ensemble, un nouveau ralentissement conjoncturel en 2011 (récession à double creux ou «Double Dip») après une reprise passagère pour l'année en cours. Un tel scénario se traduirait par une perte de croissance réelle de quelque 3 % (années 2009 et 2010 cumulées).

Ce scénario prévoit, pour l'année budgétaire 2011, des diminutions de recettes de l'ordre de 1,8 milliard. Le facteur conjoncturel subirait une forte hausse suite au retour d'une phase de récession

pour l'économie suisse. Le déficit conjoncturel autorisé serait augmenté de quelque 1,4 milliard, ce qui correspond à un défaut de financement total de 2,2 milliards. Parallèlement, le budget enregistrerait des allégements, principalement en raison d'une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. La hausse du déficit conjoncturel et les allégements mentionnés du côté des dépenses compenseraient à peu près les réductions de recettes. Ainsi, le budget remplirait les exigences du frein à l'endettement même dans le cadre d'un scénario pessimiste.

### *Scénario optimiste*

Comparé au scénario de base, le scénario macroéconomique optimiste se fonde sur une reprise de l'économie mondiale nettement plus dynamique et, par conséquent, sur une embellie durable du commerce mondial. Cette évolution se manifeste, en Suisse, avant tout par une progression marquée de la demande de produits d'exportation suisses. En conséquence, les investissements privés et les dépenses de consommation connaissent une évolution dynamique. Comme le scénario de base, le scénario optimiste table sur un redressement durable de l'économie suisse suite à la crise financière et économique. Mais contrairement au scénario de base, il prévoit une reprise nettement plus rapide et marquée: dès 2011, la performance économique dépasse le potentiel de production à long terme (tendance du PIB).

Grâce cette évolution conjoncturelle supérieure aux attentes, les recettes supplémentaires escomptées s'élèvent à environ 1,3 milliard. Parallèlement, le frein à l'endettement (et le facteur conjoncturel) exigerait, compte tenu de la forte croissance économique, un léger excédent dans le compte de financement en lieu et place du déficit de 0,8 milliard attendu. La marge de manœuvre restante serait toutefois presque entièrement éprouvée en raison des dépenses supplémentaires liées aux parts de tiers aux recettes fédérales.

Dans les deux cas, il s'avère que les variations conjoncturelles n'ont qu'une influence minime, du moins à court terme, sur le solde structurel du budget. Etant donné que le mécanisme du frein à l'endettement se fonde sur l'évolution de la conjoncture, un solde de financement moins bon (ou meilleur) est presque entièrement compensé par un facteur conjoncturel plus élevé (moins élevé). Dès lors, le budget de la Confédération peut déployer librement son effet de stabilisateur automatique.



## 41 Personnel

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2009 val. abs.	%
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 812</b>	<b>4 927</b>	<b>5 118</b>	<b>191</b>	<b>3,9</b>
<b>Charges de personnel financées par des crédits de personnel</b>	<b>4 698</b>	<b>4 819</b>	<b>5 000</b>	<b>180</b>	<b>3,7</b>
<b>Pouvoir législatif</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0,4</b>
Indemnités pour parlementaires	36	38	37	-1	-1,8
Charges de personnel <sup>1</sup>	33	32	33	1	3,1
Autres charges de personnel	0	0	0	-	-
<b>Pouvoir judiciaire</b>	<b>132</b>	<b>141</b>	<b>137</b>	<b>-4</b>	<b>-2,9</b>
Rétribution des juges fédéraux <sup>1</sup>	37	38	38	0	0,3
Charges de personnel <sup>1</sup>	95	102	98	-4	-3,8
Autres charges de personnel	1	2	1	0	-17,6
<b>Pouvoir exécutif</b>	<b>4 425</b>	<b>4 355</b>	<b>4 529</b>	<b>175</b>	<b>4,0</b>
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	2,6
Rétribution des commissions	1	1	1	-	-
Charges de personnel <sup>1</sup>	4 287	4 214	4 391	177	4,2
Charges de personnel, personnel local du DFAE <sup>1</sup>	69	63	66	3	4,6
Autres charges de personnel	64	73	67	-6	-7,8
<b>Crédits globaux et crédits spéciaux</b>	<b>42</b>	<b>182</b>	<b>200</b>	<b>17</b>	<b>9,5</b>
Intégration professionnelle <sup>1</sup>	-	12	12	-	-
Stagiaires des hautes écoles <sup>1</sup>	-	9	9	0	5,3
Personnes en formation <sup>1</sup>	-	15	15	0	-1,3
Mesures salariales <sup>2</sup>	1	20	45	25	122,7
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale <sup>3</sup>	-	73	64	-10	-13,0
Prestations de l'employeur <sup>4</sup>	41	53	55	2	3,0
<b>Restructurations</b>	<b>30</b>	<b>71</b>	<b>63</b>	<b>-8</b>	<b>-10,9</b>
Plan social	3	26	15	-11	-41,0
<i>dont charges sans incidences financières</i>	-7	-	-	-	-
Congé de préretraite	28	45	48	3	6,5
<b>Charges de personnel financées par des crédits de biens et services</b>	<b>114</b>	<b>108</b>	<b>119</b>	<b>11</b>	<b>10,0</b>
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée <sup>1</sup>	114	108	119	11	10,0
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>4 828</b>	<b>4 927</b>	<b>5 118</b>	<b>191</b>	<b>3,9</b>

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

2 Budget 2011: mesures salariales budgétées provisoirement.

3 Compte 2009 budgétisation décentralisée; budget 2010 réservé aux crédits budgétés de façon centralisée (après cession); budget 2011 réservé aux mesures salariales, aux crédits budgétés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différences d'âge (avant cession).

4 Rentes transitoires OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers) selon l'art. 88f OPers, prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, accidents et invalidité professionnels et anciennes affaires de la CFP (risques de procès).

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel (OFPER). Par rapport au budget 2010, les charges de personnel croissent de 191 millions (+ 3,9 %). Cette hausse concerne essentiellement le pouvoir exécutif ainsi que les crédits globaux et spéciaux.

### Charges de personnel financées par des crédits de personnel

#### Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif ne changent pas par rapport au budget 2010.

#### Pouvoir judiciaire

Les rétributions des juges restent stables par rapport à l'année précédente. Les charges du personnel administratif reculent légèrement de 4 millions.

#### Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, s'alourdissent de 175 millions (+ 4,0 %) par rapport au budget 2010. Cette progression est une valeur nette qui résulte de la différence entre les accroissements et les réductions de charges. Les besoins supplémentaires atteignent quelque 180 millions. Ils s'accompagnent d'une réduction des besoins de près de 6 millions. La hausse est imputable aux trois facteurs que constituent la rétribution du personnel, les changements structurels et les augmentations d'effectifs. Elle se présente comme suit:

### Rétribution du personnel

L'Office fédéral de la police (fedpol) a résolu, dans le cadre du budget 2011, les problèmes de structure des salaires découlant du projet ProjEff. La majoration de près de 4 millions environ a été partiellement compensée dans le cadre du plafond des dépenses du DFJP. Le DFAE enregistre une hausse des rétributions du personnel liée à la compensation de coûts et au personnel local.

### Changements structurels

Les dépenses supplémentaires résultant de changements structurels se montent à 81 millions (y c. cotisations de l'employeur). Elles résultent en majeure partie d'ajustements comptables, de la mise à jour des modalités de budgétisation en raison de changements structurels survenus au cours des années précédentes ainsi que d'autres changements structurels. Ainsi, la modification de modalités comptables engendre des charges supplémentaires de 17 millions, dont une partie concerne Agroscope, le personnel rétribué jusqu'ici par le biais de fonds de tiers ayant été transféré dans le poste des charges de personnel de la Confédération. Dans le domaine de la défense, le relèvement des effectifs au niveau de 2009 et la non-réalisation de la réduction des effectifs, qui avait été prévue dans le budget 2010, entraînent des charges de 12 millions. Au sein de l'OFIT, fournisseur de prestations informatiques, des prestations de conseil externe ont été transférées dans le domaine des charges de personnel dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de l'année comptable 2009. Ces charges sont désormais prises en compte dans le budget 2011 et alourdissent les dépenses de personnel de 11 millions. Enfin, le supplément I/2010 provoque une hausse de 6 millions (ZIVI, voir ci-après) dans le budget 2011.

En outre, une modification comptable a dû être opérée en ce qui concerne les cotisations de l'employeur: les cotisations aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ainsi qu'à la CNA sont budgétisées sur la base des rétributions du personnel en fonction d'un taux unitaire prédefini. Celui-ci a été adapté, pour la nouvelle période budgétaire, aux résultats du compte 2009. Le nouveau taux unitaire (1<sup>er</sup> cercle: 19%; GMEB: 19,5%, contre 16% et 17,5% respectivement un an plus tôt) implique un accroissement des charges de personnel de 25 millions pour les unités administratives. A l'inverse, les cotisations de l'employeur comptabilisées globalement à l'OPPER ont reculé.

### Augmentations d'effectifs

Par rapport au budget 2010, les augmentations d'effectifs représentent une hausse des charges de personnel de quelque 76 millions (cotisations de l'employeur comprises), ou 440-480 postes à temps plein. Près de la moitié de ces augmentations sont toutefois compensées dans le cadre du plafond des dépenses de l'administration fédérale et n'engendrent donc pas de dépenses supplémentaires. L'accroissement des effectifs se répartit entre les unités administratives suivantes:

- Fournisseurs de prestations informatiques: Des besoins en personnel supplémentaires apparaissent également dans la mesure où la Confédération, pour des questions d'effica-

cité, assume un nombre croissant de tâches précédemment exécutées par des services externes. Du côté des fournisseurs de prestations informatiques, 3 millions au total sont imputables à des internalisations de services de conseil externe, et s'ajoutent donc aux charges de personnel.

- OFSPO et swisstopo: Dans ces deux offices, le nombre de collaborateurs progresse du fait de la prise en charge de nouvelles tâches. A swisstopo, le projet Modèle topographique du paysage est la principale cause de l'accroissement des effectifs. A l'OFSPO, la hausse est imputable à la mise en œuvre de la motion Stahl (09.4238: Soutien aux événements sportifs d'envergure internationale qui se déroulent en Suisse), à l'exploitation du nouveau bâtiment de la Haute école et à l'extension de son offre. 80 % des charges supplémentaires sont couvertes par des recettes supplémentaires.
- ZIVI: L'introduction du système de la preuve par l'acte dans le cadre de la procédure d'admission engendre des charges de personnel supplémentaires à hauteur de 5 millions (voir supplément I/2010).
- OFROU: L'intégration de la gestion du trafic et de l'informatique de l'office (internalisation) pousse les charges de personnel à la hausse.

A cela s'ajoutent des augmentations dans tous les départements, décidées dans le cadre de l'évaluation globale des ressources en matière de personnel (42,9 millions). Les départements ont demandé en tout 272 postes (contre 201 un an plus tôt). 69 postes sont sans incidence budgétaire, tandis que 203 postes requièrent un relèvement du plafond (57 d'entre eux ont été demandés pour la mise en œuvre des accords de «Schengen / Dublin»). 21 postes sont sollicités par le DDPS et le DFJP dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité. Par ailleurs, le DFF requiert 20 postes supplémentaires pour la mise en œuvre de la réforme de la TVA. L'application de l'ordonnance sur les langues est à l'origine de 16 postes supplémentaires. La documentation complémentaire de l'OPPER concernant le budget 2011 fournit des explications détaillées à propos des augmentations de personnel.

### Crédits globaux et crédits spéciaux

#### Stagiaires universitaires, intégration professionnelle et apprentis

Le crédit destiné aux stagiaires universitaires, à l'intégration professionnelle et aux apprentis reste stable par rapport à l'année précédente, avec un montant total de 36 millions. Elevé par rapport aux années précédentes, ce montant se justifie par le fait que, en réaction au chômage des jeunes, le Conseil fédéral avait étendu à titre temporaire, dans le budget 2010 déjà, son offre de places d'apprentissage et de stages pour diplômés des hautes écoles. Dans le cadre du projet PONTE, 60 places supplémentaires ont été créées provisoirement pour des personnes qui, après avoir terminé leur apprentissage à la Confédération, n'ont pas encore trouvé d'emploi à l'issue de leur formation professionnelle. En outre, le nombre des places de stage pour diplômés de hautes écoles a été rehaussé de 380 à 450 et 100 places d'ap-

prentissage supplémentaires ont été créées. Par ces mesures, la Confédération entend donner le ton en matière de politique de l'emploi et donner l'exemple dans la lutte contre le chômage des jeunes.

#### *Mesures salariales*

Lors des discussions salariales du 12.06.10, la Confédération a annoncé aux représentants des associations du personnel une pleine compensation du renchérissement pour 2011. Un montant de 30 millions (y c. cotisations de l'employeur) est inscrit au budget à cet effet, ce qui correspond à une compensation de 0,6 %. L'Office fédéral de la statistique table sur un renchérissement effectif de 0,8 % à la fin de l'année.

#### *Cotisations globales de l'employeur*

Budgétisées de façon centralisée par l'OFPER, les cotisations de l'employeur diminuent de 10 millions au total en termes nets. Les hausses des cotisations à l'assurance-chômage et à l'APG / assurance-maternité, décidées par le Parlement et le Conseil fédéral, engendrent un surcroît de dépenses de quelque 10 millions. A ce chiffre s'ajoutent les augmentations découlant des modifications structurelles de la masse salariale (hausses de salaires et d'effectifs) pour un montant de 5 millions. Ces hausses sont accompagnées d'une baisse de 25 millions, imputable à l'adaptation du taux unitaire appliqué au calcul des cotisations de l'employeur (voir changements structurels).

#### *Prestations de l'employeur*

Budgétisées de manière centralisée, les prestations de l'employeur croissent de 2 millions par rapport au budget 2010. Tandis que des augmentations de 6 millions sont requises pour

les rentes transitoires et les indemnités au titre de l'accueil extra-familial pour enfants, les charges diminuent de 4 millions dans le domaine de l'assurance-invalidité professionnelle et des risques de procès en suspens. Avec la hausse de 3 millions des indemnités destinées à l'accueil extra-familial pour enfants, le Conseil fédéral répond aux demandes, exprimées de longue date par le monde politique, d'harmonisation des indemnités au niveau fédéral.

#### **Restructurations**

Les coûts liés aux plans sociaux diminuent de 11 millions en raison de la suspension des réductions d'effectifs au DDPS. En revanche, les dépenses concernant les prestations de préretraite selon l'art. 34 OPers progressent de 34 millions. Cette augmentation découle du changement de système survenu en juillet 2008 dans le domaine de la retraite anticipée de catégories de personnel déterminées. La forte diminution des coûts en 2008 n'était qu'un phénomène passager. Les dépenses requises dans le cadre du nouveau régime se stabiliseront à partir de 2011, année au cours de laquelle trois classes d'âge entières bénéficieront pour la première fois du nouveau régime de préretraite.

#### **Charges de personnel financées par des crédits de biens et services**

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services augmentent de 11 millions (+ 10,0 %) au budget. Sur ce montant, quelque 10 millions concernent la coopération au développement au sein du DFAE (DDC). Le million restant résulte de diverses hausses de moindre importance au DFJP, au DFI et au DFE.

## 42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de services, notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). L'imputation des prestations porte sur un montant de 515 millions en 2011. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. swissmedic, PUBLICA, FINMA, fonds de compensation de l'AVS, EPF). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus avec incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC pour un montant de 375 millions. Il est suivi par la BAC (324 mio), le Centre de services informatiques du DFJP (86 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (51 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (16 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir des prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations représentent en particulier des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement de bénéficiaires et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques progressent de 6 millions (+ 25,0 %) par rapport à 2010, passant ainsi à 30 millions. Ces revenus sont obtenus par l'OFIT et le CSI DFJP, à travers des prestations fournies à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (par ex. swissmedic, fonds de compensation AVS, PUBLICA, FINMA et EPF) et dans le cadre de mesures en rapport avec la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications. L'augmentation des revenus liés aux prestations informatiques est essentiellement liée aux projets SAP menés par les établissements de recherche des EPF. Par ailleurs, l'estimation des recettes du CSI DFJP générées par la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications a été revue à la hausse à raison de 2 millions sur la base des données empiriques des années précédentes.

### Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Compte de résultats</b>					
<b>Revenus</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>25,0</b>
Revenus de prestations informatiques	26	13	17	4	30,8
Autres revenus	13	11	13	2	18,2
<b>Charges</b>	<b>1 005</b>	<b>1 113</b>	<b>1 175</b>	<b>62</b>	<b>5,6</b>
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	314	321	345	24	7,5
Charges de biens et services et charges d'exploit.	609	678	688	10	1,5
Matériel informatique	58	52	57	5	9,6
Logiciels	36	41	43	2	4,9
Informatique, exploitation/entretien	114	121	141	20	16,5
Développement informatique, conseil, prestations de service	227	296	256	-40	-13,5
Télécommunication	51	44	52	8	18,2
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	121	124	139	15	12,1
Amortissements	82	114	142	28	24,6
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>102</b>	<b>124</b>	<b>129</b>	<b>5</b>	<b>4,0</b>
Investissements, systèmes informatiques	60	69	69	-	-
Investissement, logiciels	39	55	60	5	9,1
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	3	-	-	-	-
<b>Dépenses</b>	<b>920</b>	<b>1 022</b>	<b>1 048</b>	<b>26</b>	<b>2,5</b>
Charges avec incidences financières	820	898	919	21	2,3
Dépenses d'investissement	100	124	129	5	4,0

Les charges budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en hausse de 62 millions (+ 5,6%) par rapport au budget 2010. La part des charges TIC dans les charges de fonctionnement de la Confédération, qui était de 12,2 % dans le budget 2010, augmente à 12,5 % dans le budget 2011. De ces charges supplémentaires de 63 millions, 10 millions découlent de changements structurels d'ordre technique: les charges de location de la BAC augmentent en raison de l'application d'un nouveau modèle de calcul par armasuisse Immobilier. Abstraction faite de ce facteur particulier, les charges croissent de 53 millions (+ 4,8%). Ces surcroûts concernent les domaines suivants:

- 34 millions sont destinés au financement des charges de développement du projet INSIEME de l'AFC (renouvellement intégral des applications de l'AFC);
- 28 millions sont utilisés pour des amortissements concernant notamment des applications spécialisées de l'AFC (8 mio), de l'OFROU (7 mio) et du DFAE (4 mio);
- 6 millions sont requis pour l'exploitation de l'application liée au projet du SECO Nouvelle conception PLASTA (nouvelle conception du système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail du fonds de l'AC);
- 4 millions sont sollicités pour les besoins informatiques du DFAE au titre de l'exploitation du réseau extérieur et du système de télécommunication avec l'étranger KOMBV4;
- 4 millions sont nécessaires pour le lancement de la 1<sup>re</sup> étape du projet INSIEME;
- 4 millions sont demandés pour couvrir les frais de location supplémentaires de l'OFIT, qui requiert de nouveaux locaux;
- 3 millions sont liés à des charges d'exploitation supplémentaires pour des applications techniques de l'OFIS;
- des surcroûts de charges d'exploitation sont requis pour des applications techniques de la Chancellerie fédérale, des Archives fédérales, de la Centrale de compensation, de l'Administration fédérale des douanes et du Tribunal administratif fédéral (1 mio environ dans chaque cas).

Ces charges supplémentaires s'accompagnent de réductions prévues par le programme de consolidation pour un montant total de 32 millions. De ce montant, 4 millions découlent d'un accroissement de l'efficacité dans le domaine de la télécommunication, 3 millions sont dus à la diminution des acquisitions de l'OFIS, 11 millions concernent des coupes budgétaires effectuées par les bénéficiaires de prestations (notamment pour le développement d'applications) et 14 millions sont des réductions du crédit «croissance TIC» et de la réserve de la Confédération.

Si l'on examine la croissance par *catégorie de charges*, on constate que les charges de personnel des fournisseurs de prestations ont augmenté de 24 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation de 10 millions et les amortissements de 28 millions.

Les *charges de personnel* des fournisseurs de prestations augmentent de 24 millions, principalement en raison des postes créés à l'OFIT dès 2009, mais non encore inscrits au budget 2010 (+ 14 mio), et des nouveaux postes requis à la BAC (+ 4 mio) et au CSI DFJP (+ 4 mio) ainsi qu'au service informatique du DFAE (+ 1 mio). L'OFIT et le CSI DFJP compensent, à l'intérieur, ces charges supplémentaires en transformant des mandats de conseillers en rapports de travail fixes, solution qui s'avère meilleur marché. Le service informatique du DFAE enregistre une hausse d'effectifs en raison de la reprise du service de l'intégration télématique. Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* présentent des évolutions divergentes: tandis que les dépenses augmentent au titre des autres charges de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations (+ 15 mio), de la télécommunication (+ 8 mio), de l'informatique, exploitation / entretien (+ 20 mio) et des logiciels (+ 2 mio), elles diminuent pour le développement de nouveaux projets (- 40 mio). Cette évolution est avant tout liée aux mesures de consolidation. L'augmentation au titre de l'exploitation est déjà présentée plus haut. Celle qui concerne les autres charges

de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations est due aux coûts de location supplémentaires de la BAC (+ 10 mio) et de l'OFIT (+ 4 mio). Les *amortissements* sont en hausse de 28 millions, comme il est dit plus haut.

Les *dépenses d'investissement* progressent de 5 millions (+ 4,0 %) par rapport à l'année précédente. La cause réside dans les investissements réalisés pour des développements de logiciels destinés à divers offices, qui augmentent de 5 millions au total. De ce montant, 3 millions concernent le projet KOMBV4-NG du DFAE, la nouvelle génération du réseau extérieur de la Confédération pour la communication vocale et la transmission des données, 1 million est requis pour le projet INSIEME de l'AFC et 1 million pour le projet eZIVI du service civil. Les dépenses d'investissement, qui se montent à 129 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 51 millions et les bénéficiaires de prestations à hauteur de 78 millions.

Les *dépenses* augmentent en tout de 26 millions et totalisent ainsi 1 048 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (919 mio) et les dépenses d'investissement (129 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en déduisant des charges les charges sans incidences financières (amortissements de 142 mio) et les charges IP des fournisseurs de prestations (107 mio).

#### **Net ralentissement de la croissance des dépenses informatiques**

Les efforts d'économies du Conseil fédéral dans le domaine propre de l'administration ont de fortes répercussions dans le secteur des TIC. En raison du moratoire sur les nouvelles dépenses, un ordre strict des priorités a été établi pour le lancement de nouveaux projets. En conséquence, les dépenses croissent de 2,5 %, ce qui correspond à un net ralentissement en comparaison avec les années précédentes. La progression des charges est, pour sa part, légèrement supérieure (5,7 %), en raison du nombre accru d'amortissements portant sur des investissements des années précédentes.

	croissance B 2008/2009	croissance B 2009/2010	croissance B 2010/2011
charges	+ 10,1 %	+ 5,5 %	+ 5,6 %
dépenses	+ 7,7 %	+ 3,1 %	+ 2,5%

### 43 Trésorerie de la Confédération

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés monétaires et financiers. Les positions en euros (EUR) et en dollars américains (USD) requises pour l'exercice budgétaire sont couvertes par le biais d'opérations à terme sur les marchés des devises. Pour parer aux variations des liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

En 2011, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: outre les moyens sollicités pour couvrir le déficit du budget ordinaire, de nouveaux prêts d'un montant de 1,0 milliard sont requis pour l'assurance-chômage et l'avance au fonds pour les grands projets ferroviaires est augmentée de 0,5 milliard. En outre, un montant de 1,5 milliard est sollicité pour couvrir des dépenses extraordinaires: 1,1 milliard est prévu au titre de l'assainissement de la caisse de pensions des CFF et 0,4 milliard est requis pour le fonds d'infrastructure. En revanche, un afflux de 0,1 milliard est attendu du côté de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

Des besoins de financement nets de 3,5 milliards au total sont prévus pour l'année 2011. La Trésorerie fédérale empruntera les fonds requis sur les marchés monétaires et financiers. Les emprunts et les créances comptables à court terme sont les prin-

cipaux instruments utilisés pour récolter des fonds. En ce qui concerne les emprunts, il est prévu d'emprunter un montant net de 1,4 milliard. Les dettes échues pour un montant total de 7,6 milliards requièrent, en 2011, de nouvelles émissions à hauteur de 9,0 milliards. A fin 2011, le montant des emprunts non remboursés atteindra ainsi environ 84 milliards. Une hausse du volume de 2 milliards au titre des créances comptables à court terme est attendue pour fin 2011, créances qui atteindront ainsi 14,7 milliards. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des devises, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 396 millions d'euros et 403 millions de dollars américains. En outre, la Trésorerie assure, au besoin, la couverture de financements spéciaux en devises étrangères.

#### 44 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 % val. abs.
<b>Charges de conseil</b>	<b>252</b>	<b>268</b>	<b>252</b>	<b>-16</b>	<b>-5,9</b>
Charges générales de conseil	230	255	240	-15	-6,0
Charges générales de conseil, consultants salariés	17	7	6	-1	-7,8
Commissions	5	6	6	0	0,9
<b>Dépenses de conseil</b>	<b>252</b>	<b>268</b>	<b>252</b>	<b>-16</b>	<b>-5,9</b>

Sont considérées comme «Charges de conseil» les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- a. *leur destinataire est la Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- b. *elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération*: la prestation externe doit ainsi représenter une plus-value pour la réalisation de la mission étatique. Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Les charges de conseil comprennent uniquement des charges avec incidences financières.

Les moyens budgétisés au titre des charges de conseil diminuent de 15,7 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul de 5,9 % est avant tout lié aux réductions de 10 millions décidées par le Conseil fédéral dans le cadre du programme de consolidation. Avec la correction du renchérissement pour un montant de quelque 5 millions, la mise en oeuvre de ces mesures a pour effet une diminution des charges de conseil pour environ deux tiers de toutes les unités administratives.

Les unités administratives concernées par des *transferts de crédits sans incidence financière* enregistrent des réductions de charges importantes. Ainsi, la baisse marquée de 7,5 millions pour l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie s'explique par l'externalisation de la Commission de la technologie et de l'innovation (CTI), laquelle budgétise environ 7 millions au titre du conseil. Le recul de 3,2 millions enregistré par

l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'explique, lui aussi, principalement par des transferts internes de crédits: le rattachement à l'OFSP de personnel externe assumant des tâches permanentes relevant de la puissance publique entraîne une diminution des charges de conseil et, en contrepartie, une hausse des crédits de personnel.

Les unités administratives non concernées par des transferts de crédits enregistrent elles aussi *d'importantes diminutions de charges de conseil*. Tel est notamment le cas du domaine de la défense, où les charges de conseil fléchissent de 3,4 millions (- 15,9%). Cette réduction est mise en oeuvre par le biais de l'abandon de projets et de l'établissement de priorités dans la réalisation de projets. L'Office fédéral des routes affiche également un recul marqué de 2,2 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul résulte, d'une part, de diverses réductions liées aux mesures de consolidation et, d'autre part, de la fixation de priorités ciblées dans le domaine de la recherche liée à des ouvrages.

Des *hausses de charges* sont enregistrées, en particulier, par l'Administration fédérale des contributions, qui requiert des moyens supplémentaires pour l'achèvement de la procédure d'assistance administrative en faveur des Etats-Unis (+ 1,5 mio). Des surcroûts de dépenses au titre des charges de conseil sont également prévues par l'Office fédéral de la communication, qui sollicite des prestations de conseil supplémentaires pour la mise en œuvre de projets de société en rapport avec le système des noms de domaines Internet. Cette hausse de dépenses de 1,4 million est toutefois compensée par des recettes supplémentaires provenant de la gestion du système des noms de domaines Internet. Enfin, l'Organe d'exécution du service civil enregistre un accroissement de dépenses de 0,8 million, car la hausse du nombre des personnes accomplissant un service civil engendre des besoins supplémentaires en prestations de conseil fournis par des spécialistes externes. Un soutien est en effet requis en particulier pour des cours de formation relatifs à l'engagement de personnes accomplissant un service civil.

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Compte de résultats</b>					
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>3 185</b>	<b>1 941</b>	<b>2 330</b>	<b>389</b>	<b>20,1</b>
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 073	1 851	2 123	272	14,7
Patentes et concessions	33	25	26	0	1,4
Autres revenus	1 079	65	182	117	181,0
<b>Charges ordinaires</b>	<b>5 100</b>	<b>5 114</b>	<b>5 470</b>	<b>357</b>	<b>7,0</b>
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 765	3 811	4 048	238	6,2
Charges de transfert	1 279	1 239	1 378	139	11,2
Autres charges	55	64	44	-20	-30,8
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Recettes d'investissement ordinaires</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0,6</b>
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	41	30	30	0	0,0
Remboursement de prêts et de participations	3	2	2	0	9,1
<b>Dépenses d'investissement ordinaires</b>	<b>2 596</b>	<b>2 668</b>	<b>2 661</b>	<b>-8</b>	<b>-0,3</b>
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 426	1 465	1 506	41	2,8
Contributions à des investissements	172	174	173	-2	-0,9
Autres investissements	997	1 029	982	-47	-4,6
<b>Dépenses d'investissement extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>-</b>

Remarque: le compte de résultats comprend l'imputation interne des prestations.

En 2011, la GMEB continue d'englober 22 unités administratives qui, comme l'année précédente, occasionnent environ 30 % des charges propres de la Confédération (sans les charges d'armement).

Les *revenus ordinaires* des unités administratives GMEB augmentent, par rapport à 2010, de 389 millions (+ 20,1%). Plus des deux tiers de cette hausse relève des revenus de fonctionnement.

L'augmentation des *revenus de fonctionnement* de 272 millions (+ 14,7 %) se répartit entre 15 unités GMEB, la plus grande part étant, de loin, celle qui provient de l'imputation interne des prestations (IP) d'armasuisse Immobilier (+ 178 mio). Ces revenus supplémentaires sont principalement dus à une hausse des loyers, du fait que les coûts de capital sont désormais répercutés au-delà de la durée d'amortissement comptable. L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) enregistre une progression des revenus IP en raison du nombre accru de prestations informatiques convenues (+ 49 mio). Le service informatique du DFAE enregistre lui aussi des revenus IP plus élevés (+ 14 mio), essentiellement dus à l'intégration du domaine de la coordination télématique et de ses conventions relatives aux prestations. Les revenus de fonctionnement avec incidences financières augmentent de quelque 23 millions, dont 9 millions sont liés au fait qu'Agroscope effectue désormais ses opérations sur fonds de tiers par le biais du compte de résultats. L'Organe d'exécution du service civil affiche une hausse de revenus, car les contributions financières des établissements d'affection à l'organe d'exécution n'avaient pas été budgétisées en 2010 (dans le cadre de la 3<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation conjoncturelle) et parce que le nombre des jours de service civil fournis augmente (+ 7 mio). Globalement, environ un sixième des revenus de fonctionnement a des incidences financières.

Les *autres revenus* progressent de 117 millions (+ 181 %), principalement à cause de l'Office fédéral des routes (OFROU): lorsque des tronçons du réseau des routes nationales prévus selon l'ancien droit (c'est-à-dire avant l'introduction de la RPT) sont achevés, la part financée par les cantons est comptabilisée par la Confédération en tant que revenu sans incidence financière. Etant donné qu'en 2011, de nouveaux tronçons de routes nationales seront ouverts au trafic, l'OFROU enregistre des revenus supplémentaires de 138 millions.

Les *charges ordinaires* des unités GMEB sont en hausse de 357 millions (+ 7 %) par rapport à 2010. Les deux tiers de cette hausse concernent les charges de fonctionnement (+ 238 mio). Celles-ci augmentent dans 16 unités et diminuent dans 6 autres. La moitié de la hausse est liée aux amortissements (OFROU + 175 mio, armasuisse Immobilier - 54 mio). Sans ces amortissements, l'augmentation serait de 4,9 %. Les charges de fonctionnement se composent toujours de 21,5 % de charges de personnel, de 35,5 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 43 % d'amortissements.

Les *charges de personnel* augmentent de 55 millions (+ 6,7%), dont 9 millions sont dus aux fonds de tiers désormais comptabilisés par le biais du compte de résultats pour Agroscope: les collaborateurs travaillant pour des mandats financés au moyen de fonds de tiers apparaissent désormais dans les charges de personnel de la Confédération. L'Organe d'exécution du service civil affiche une augmentation de charges d'origine exogène, en raison de la forte hausse du nombre de personnes astreintes au service civil enregistrée suite à l'introduction de la règle de la preuve par l'acte, qui nécessite un renforcement du personnel (+ 9 mio). Abstraction faite de ces deux domaines, les augmentations de charges restantes sont les suivantes:

- OFIT (+ 14 mio) / CSI DFJP (+ 4 mio): d'un côté, la demande de prestations TIC est en hausse et, de l'autre, les capacités de développement propres sont étendues; ce dernier point est compensé par une diminution des achats de prestations externes;
- OFROU (+ 11 mio): reprise de tâches opérationnelles dans le domaine de la gestion et de la régulation du trafic, aujourd'hui assumées par les cantons, et mise en œuvre d'une stratégie d'internalisation pour l'informatique (applications spécialisées); cette extension de charges est compensée par une réduction des charges de biens et services et d'exploitation d'un même montant.

Une diminution des charges de personnel est enregistrée notamment par armasuisse S+T (- 2 mio) et armasuisse Immobilier (- 2 mio). Sans ces diminutions, les charges de personnel du domaine GMEB progressent, en moyenne, de 1,4 %. Ces hausses correspondent, pour l'essentiel, aux adaptations requises en matière de rétribution et dans le domaine des autres charges de personnel.

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* sont en hausse de 3,9 % (+ 54 mio), dont près de la moitié est due à des transferts de crédits en provenance d'autres unités administratives: Service informatique du DFAE (+ 11 mio), Office fédéral de la protection de la population (+ 9 mio) et armasuisse Immobilier (+ 5 mio). L'OFIT affiche une progression importante (+ 35 mio). Liée aux nouveaux projets convenus tels qu'INSIEME, cette hausse est financée pour l'essentiel par des transferts de crédits provenant du domaine «croissance TIC» ainsi que des crédits informatiques des unités administratives bénéficiaires de prestations. Armasuisse Immobilier comptabilise désormais des charges locatives pour l'utilisation du réseau de câbles de Swisscom (+ 7 mio). L'OFROU enregistre un recul des charges de biens et services et des charges d'exploitation pour les raisons citées plus haut (- 16 mio).

Les *charges de transfert* progressent de 11,2 % (+ 139 mio). L'Office fédéral de l'aviation civile comptabilise pour la première fois en 2011 des charges au titre de la compensation provisoire des pertes de revenus subies par Skyguide (+ 21 mio). L'OFROU enregistre une hausse de charges requises pour la réévaluation de contributions à des investissements (+ 99 mio) ainsi que pour les contributions routières générales et les indemnités au titre des contrôles du trafic lourd effectués par la police (+ 9 mio).

Les *autres charges* sont réduites de 30,8 % (- 20 mio). Cette baisse s'explique par celle des provisions constituées par Swissmint pour couvrir les frais liés à la circulation monétaire. Ces charges s'accompagnent de revenus d'un même montant.

Les *recettes d'investissement ordinaires* augmentent de 0,6 %, l'Office fédéral de l'aviation civile bénéficiant d'un remboursement en hausse de 0,2 million pour les prêts accordés aux aéroports et aux aérodromes, conformément aux dispositions de la convention.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* diminuent, au total, de 0,3 % (- 8 mio). Armasuisse Immobilier accroît ses investissements de 55 millions en raison de travaux de rénovation et d'assainissement urgents. A l'OFROU, tant les investissements dans le domaine propre (- 16 mio) que les autres investissements (- 47 mio) diminuent en raison des mesures de consolidation inscrites au budget (correction du renchérissement, compensation des mesures de stabilisation).

Les *dépenses d'investissement extraordinaire*s de 850 millions se rapportent à l'attribution supplémentaire au fonds d'infrastructure budgétisé par l'OFROU.

### Développement de la gestion administrative

Le Conseil fédéral prendra en 2011 une *décision de principe* relative à la poursuite du développement de la gestion administrative, en s'appuyant sur le rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (rapport d'évaluation GMEB 2009) et les délibérations parlementaires à ce sujet menées au cours de l'année 2010. Pour préparer cette décision, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'étudier les trois options suivantes:

- *consolidation de la GMEB*: amélioration progressive des instruments et processus de la GMEB;
- *développement de la GMEB*: processus fondé sur les critères à appliquer pour désigner de nouvelles unités GMEB et sur l'adaptation de programmes en vue d'une plus large applicabilité de la GMEB;
- *nouveau modèle de gestion de la Confédération*: retour à un modèle uniforme sur la base des principes d'une gestion administrative orientée vers les résultats.

L'orientation vers les résultats est également promue par le biais des réformes concernant la gestion des unités administratives décentralisées (gouvernement d'entreprise) et la gestion des tâches assumées en commun par la Confédération et les cantons. Le nouveau modèle comptable (NMC) a été introduit en 2007 pour répondre aux exigences croissantes en matière de gestion financière. Le NMC a conservé la dualité entre unités GMEB et unités non GMEB. La question qui se pose désormais est de savoir si la gestion budgétaire peut être améliorée de façon générale grâce à des objectifs de prestations et à des enveloppes budgétaires et, le cas échéant, de quelle manière. De premiers pas ont déjà été franchis dans ce sens (fixation d'objectifs et d'indicateurs, etc.) dans le cadre du programme de la législature et du plan financier.

Pour le Conseil fédéral, la création d'un nouveau modèle de gestion représente une option à étudier sérieusement. L'examen des possibilités de consolidation et d'extension de la GMEB permettra d'en évaluer les avantages et les inconvénients. Le rapport entre coûts et bénéfices au niveau du pilotage politique et de l'exploitation d'un tel modèle constituera le critère déterminant.

<b>Compte de financement</b>		<b>Compte de résultats</b>		<b>Budget 2011</b>	<b>Différence</b>
	mio CHF				
<b>Solde de financement</b>	<b>-2 591</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 671</b>	<b>920</b>	
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>-593</b>	<b>Résultat ordinaire</b>	<b>-523</b>	<b>70</b>	
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>61 943</b>	<b>Revenus ordinaires</b>	<b>61 789</b>	<b>-153</b>	
Recettes fiscales	57 268	Revenus fiscaux	57 268	–	
Patentes et concessions	1 335	Patentes et concessions	1 336	1	
Recettes financières	1 367	Revenus financiers	1 383	17	
Autres recettes courantes	1 597	Autres revenus	1 774	177	
Recettes d'investissement	376			-376	
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	29	29	
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>62 536</b>	<b>Charges ordinaires</b>	<b>62 312</b>	<b>-223</b>	
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 400</b>	<b>Charges propres</b>	<b>12 827</b>	<b>2 426</b>	
Dépenses de personnel	5 118	Charges de personnel	5 118	–	
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 941	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 204	263	
Dépenses d'armement	1 341	Charges d'armement	1 341	–	
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 163	2 163	
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>42 034</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>46 474</b>	<b>4 440</b>	
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 321	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 321	–	
Indemnités à des collectivités publiques	895	Indemnités à des collectivités publiques	896	1	
Contributions à de propres institutions	2 954	Contributions à de propres institutions	2 954	–	
Contributions à des tiers	14 271	Contributions à des tiers	14 271	–	
Contributions aux assurances sociales	15 593	Contributions aux assurances sociales	15 521	-72	
		Réévaluation contributions à des investissements	4 210	4 210	
		Réévaluation prêts et participations	302	302	
<b>Dépenses financières</b>	<b>3 028</b>	<b>Charges financières</b>	<b>3 012</b>	<b>-16</b>	
Dépenses d'intérêts	2 841	Charges d'intérêts	2 886	45	
Autres dépenses financières	187	Autres charges financières	126	-62	
		Diminutions des valeurs de mise en équivalence	–	–	
		<b>Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 073</b>			<b>-7 073</b>	
Immobilisations corporelles et stocks	2 437			-2 437	
Immobilisations incorporelles	60			-60	
Prêts	323			-323	
Participations	44			-44	
Contributions à des investissements	4 210			-4 210	
<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>–</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Dépenses extraordinaires</b>	<b>1 998</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>1 148</b>	<b>-850</b>	

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par les recettes correspondantes pour la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde de la diminution (charges) et de l'augmentation de valeurs (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement forment une partie du compte de financement.

Le tableau donne un aperçu de l'origine des écarts *entre le compte de financement et le compte de résultats*. Outre les charges avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent les diminutions de

stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent toutefois aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice. Les amortissements sont répartis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation sur la période correspondante. Les réévaluations consistent à adapter le montant des créances, des prêts ou des participations aux dépréciations ou pertes attendues. Bien plus importantes en termes de montants, les réévaluations des contributions à des investissements n'ont toutefois pas d'influence sur la différence entre les résultats des deux comptes.

Comme le volume des investissements de la Confédération n'est généralement pas soumis à de fortes variations, présentant au

contraire une évolution constante, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les régularisations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte.

Comparé au solde du compte de financement, le solde du compte de résultats est plus élevé de 920 millions. Les écarts entre les deux comptes sont les suivants:

#### **Recettes ordinaires / revenus ordinaires (- 154 mio)**

Concernant les *patentes et concessions*, la correction (+ 1 mio) concerne les revenus de concessions de radiocommunication, répartis sur l'ensemble de la période considérée.

L'écart entre les *revenus financiers* et les recettes financières (+ 17 mio) découle de la prise en compte des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Alors que tous les intérêts enregistrés sont crédités au compte de financement de la période en cours, les revenus des intérêts sont délimités dans le temps dans le compte de résultats ou répartis en fonction des périodes comptables auxquelles ils se rapportent.

Les *autres revenus* (+ 177 mio) proviennent des gains comptables issus de la vente d'immeubles (+ 18 mio), de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours (+ 25 mio), des revenus résultant de l'inscription à l'actif des parts aux tronçons de routes nationales financées par les cantons qui seront mis en service en 2011 (+ 140 mio), de régularisations dans le temps de revenus immobiliers (+ 5 mio), d'une augmentation des stocks (+ 1 mio) et de la modification des comptes de régularisation relatifs aux droits au remboursement découlant de la loi sur l'asile (- 13 mio).

Seule la différence entre les *recettes d'investissement* (- 376 mio), qui proviennent de la vente de biens d'investissement, et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «Autres revenus» dans le compte de résultats.

Comme les recettes affectées ne suffiront pas à financer les dépenses à couvrir, des *prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers* sont effectués à hauteur de 29 millions en faveur du compte de résultats. Ces prélèvements concernent le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (+ 5 mio), la taxe d'incitation COV/HEL (+ 1,2 mio), la taxe CO<sub>2</sub> dont le produit est destiné à être redistribué (+ 12,2 mio), l'encouragement du cinéma (+ 0,4 mio) et l'impôt sur les maisons de jeux (+ 10 mio), dont les recettes budgétisées ne couvrent pas le montant des versements destinés au fonds de compensation de l'AVS.

#### **Dépenses ordinaires et charges ordinaires (- 223 mio)**

Dans le groupe de comptes «*charges de biens et services et charges d'exploitation*», les écarts par rapport au compte de financement (+ 263 mio) résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidences financières et de l'augmentation de la provision pour la circulation monétaire accrue.

Les *amortissements du patrimoine administratif* (+ 2 163 mio) ont été budgétisés selon les principes d'évaluation en vigueur. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (522 mio), les biens meubles (76 mio), l'informatique (72 mio), les immobilisations incorporelles (69 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1 423 mio).

*Charges de transfert:* Concernant les *indemnités à des collectivités publiques* (+ 1 mio), les charges supplémentaires résultent d'un compte de régularisation de passifs portant sur le forfait d'aide d'urgence à l'asile. Dans le domaine des *contributions aux assurances sociales*, la différence entre les charges (- 72 mio) et les dépenses est le résultat de la dissolution de réserves liées aux engagements, recalculés chaque année, concernant les rentes de l'assurance militaire (- 75 mio) ainsi que d'une régularisation dans le temps dans le domaine de l'AI (+ 3 mio). Les *contributions à des investissements* déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Ces réévaluations (sans incidences financières) s'élèvent au total à 4 210 millions. Les réévaluations figurant dans les autres charges de transfert (302 mio) concernent les *prêts et les participations*, qui sont comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation en vigueur: prêts aux CFF et aux autres ETC: (236 mio), crédits d'investissement accordés à l'agriculture (15 mio), prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (9 mio), participations aux banques régionales de développement (14 mio), prêts dans le domaine de la coopération internationale (28 mio). L'écart concernant les *charges d'intérêts* (+ 45 mio) provient de la distinction des dépenses d'intérêt basée sur l'exercice ainsi que de l'amortissement des agios sur les emprunts. Les *autres charges financières* sont inférieures de 62 millions aux dépenses correspondantes, ce qui s'explique par la régularisation des commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale.

#### **Dépenses extraordinaires et revenus extraordinaires (- 850 mio)**

L'attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure de 850 millions prise en considération dans le compte de financement est versée par le compte d'investissements et inscrite à l'actif du bilan (en vue de son utilisation pour la construction de routes nationales). Elle n'est donc pas portée au compte de résultats.

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 % val. abs.
<b>Total de l'imputation des prestations</b>	<b>2 285</b>	<b>2 379</b>	<b>2 626</b>	<b>247</b>	<b>10,4</b>
<b>Loyers</b>	<b>1 432</b>	<b>1 501</b>	<b>1 687</b>	<b>186</b>	<b>12,4</b>
armasuisse Immobilier	1 121	1 048	1 230	181	17,3
Office fédéral des constructions et de la logistique	311	453	458	5	1,1
<b>Informatique</b>	<b>541</b>	<b>462</b>	<b>523</b>	<b>60</b>	<b>13,1</b>
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	386	311	361	50	15,9
Autres fournisseurs de prestations TIC	155	151	162	11	7,2
<b>Exploitation et remise en état des immeubles</b>	<b>206</b>	<b>252</b>	<b>249</b>	<b>-3</b>	<b>-1,2</b>
<b>Autres prestations imputées</b>	<b>106</b>	<b>163</b>	<b>167</b>	<b>4</b>	<b>2,2</b>
Prestations de service	52	101	111	10	10,3
Ventes	53	62	55	-7	-11,0

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable (NMC) prévoit une imputation, avec incidences sur les crédits, des prestations entre unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Au sein de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance des prestations*: le volume annuel global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations (FP) dépasse 500 000 francs.
- *Influençabilité*: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et la qualité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le BP pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations prévu dans le budget 2011 se monte à quelque 2,6 milliards. De ce montant, les loyers (1,9 mrd, y c. la gestion des immeubles) et l'informatique (0,5 mrd) constituent les postes les plus importants. Le montant restant (0,2 mrd) est consacré à l'acquisition de biens et de services. Environ 250 millions de plus qu'en 2010 sont prévus au titre de l'imputation des prestations.

La hausse de 181 millions des revenus d'armasuisse Immobilier est liée, en premier lieu, à la nouvelle réglementation applicable au calcul des coûts du capital, qui porte désormais sur la durée d'amortissement prévue par le droit commercial. Il en résulte une hausse des loyers, fondés sur les coûts. Des revenus supplémentaires découlent également de l'hébergement du Service de renseignement de la Confédération (autrefois à l'OFCL).

Concernant l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, l'augmentation de 50 millions est due aux quantités en hausse de prestations d'exploitation (SLA) et au projet INSIEME de l'Administration fédérale des contributions.

Bien que l'imputation des prestations (IP) ne soit pas remise en cause dans son rôle d'instrument visant à promouvoir la transparence et la prise de conscience des coûts ainsi qu'à encourager un comportement économique, diverses *critiques* sont toutefois émises à son égard. Comparées à l'effet de pilotage que déploie cet instrument, les charges nécessaires à l'imputation des prestations sont jugées en partie trop élevées. En outre, la mise en œuvre de l'IP ne s'effectue pas de façon satisfaisante dans tous les domaines. L'Administration fédérale des finances s'est attelée au problème en menant des discussions avec les services impliqués et en engageant des mesures de développement. Par ailleurs, un rapport externe est commandé en vue d'établir une évaluation de la situation. Cette évaluation devra permettre de mettre en regard les objectifs atteints et les objectifs formulés initialement avec l'introduction du nouveau modèle comptable, de comparer l'utilité du système avec les charges qu'il requiert et l'effet de pilotage déployé, ainsi que de mettre en évidence les problèmes et les faiblesses qui subsistent. Les résultats de l'évaluation et les mesures préconisées seront disponibles au milieu de 2011.



## TABLEAUX STATISTIQUES





**Table des matières**

	Page
<b>A Aperçu</b>	<b>55</b>
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	55
A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement	56
A03 Exigences du frein à l'endettement	57
<b>B Compte de financement</b>	<b>59</b>
<b>B1 Recettes</b>	
B11 Recettes par groupe de comptes	59
B12 Evolution des recettes	60
B13 Structure des recettes	61
<b>B2 Dépenses par groupe de comptes</b>	
B21 Dépenses par groupe de comptes	62
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	64
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	66
<b>B3 Dépenses par groupe de tâches</b>	
B31 Dépenses par groupe de tâches	68
B32 Evolution des groupes de tâches	70
B33 Structure des groupes de tâches	72
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2011/2010	74
<b>B4 Dépenses et recettes de fonds affectés</b>	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	76
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	78
B43 Financement spécial pour la circulation routière	79
<b>C Compte de résultats</b>	<b>81</b>
C01 Revenus par groupe de comptes	81
C02 Charges par groupe de comptes	82
C03 Evolution des revenus et des charges	84
C04 Structure des revenus et des charges	85
C05 Revenus et charges par département 2011/2010	86



**A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)**

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dette brute
B 2011	-593	61 943	62 536	-523	61 789	62 312	–	115 600
B 2010	-2 029	58 208	60 237	-1 714	58 201	59 915	–	112 800
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	38 173	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	45 302	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

Remarques:

- Dette brute B 2010 et B 2011 sur la base de l'estimation de 2010
- Revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats.

## A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	<b>Compte de financement</b>			
	<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>19 652</b>	<b>Dépenses extraordinaires</b>	<b>21 728</b>
B 2011	–	–	Contribution d'assainissement de la CP CFF	1 148
			Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	850
B 2010	–	–	Redistribution de la taxe CO <sub>2</sub> sur les combustibles	431
2009	Emprunt à conversion obligatoire, UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038		
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

## A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement\*

mio CHF	<b>Compte de financement</b>			
	<b>Recettes extraordinaires</b>		<b>Dépenses extraordinaires</b>	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

\* Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

### A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
1 Recettes totales	58 115	58 846	64 177	67 973	58 208	61 943	3 735	6,4
2 Recettes extraordinaires	3 203	754	283	7 024	–	–	–	–
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	54 911	58 092	63 894	60 949	58 208	61 943	3 735	6,4
4 Facteur conjoncturel	0,986	0,974	0,983	1,018	1,042	1,013	–	–
<b>5 Plafond des dépenses totales</b> (art. 13 LFC) [5=3x4]	<b>54 143</b>	<b>56 582</b>	<b>62 808</b>	<b>62 046</b>	<b>60 653</b>	<b>62 748</b>	<b>2 095</b>	<b>3,5</b>
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	769	1 510	1 086	-1 097	-2 445	-805	–	–
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	7 038	11 141	–	431	1 998	–	–
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	1 000	–	–	–	–	–	–	–
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–	–	–
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b, nouv., LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	–	–	–
11 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c, nouv., LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	–	–	–	212	–
<b>12 Dépenses maximales autorisées</b> [12=5+7+8-9-10-11]	<b>55 143</b>	<b>63 619</b>	<b>73 949</b>	<b>62 046</b>	<b>61 084</b>	<b>64 534</b>	<b>3 450</b>	<b>5,6</b>
13 Dépenses totales selon C/B	52 377	61 003	67 739	58 228	60 668	64 534	3 866	6,4
<b>14 Ecart</b> (art. 16 LFC) [14=12-13]	<b>2 766</b>	<b>2 616</b>	<b>6 210</b>	<b>3 818</b>	<b>416</b>	<b>0</b>	–	–



**B11 Recettes par groupe de comptes**

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>54 911</b>	<b>58 092</b>	<b>63 894</b>	<b>60 949</b>	<b>58 208</b>	<b>61 943</b>	<b>3 735</b>	<b>6,4</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>50 873</b>	<b>53 336</b>	<b>58 752</b>	<b>55 890</b>	<b>53 822</b>	<b>57 268</b>	<b>3 446</b>	<b>6,4</b>
Impôt fédéral direct	14 230	15 389	17 513	17 877	16 485	17 547	1 062	6,4
Impôt anticipé	3 947	4 230	6 460	4 380	3 010	3 707	697	23,2
Droits de timbre	2 889	2 990	2 975	2 806	2 650	2 750	100	3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 684	20 512	19 830	20 260	21 450	1 190	5,9
Autres impôts à la consommation	7 259	7 380	7 517	7 279	7 390	7 448	58	0,8
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 086	5 222	5 183	5 055	5 105	50	1,0
Impôt sur le tabac	2 161	2 186	2 186	1 987	2 229	2 235	6	0,3
Impôt sur la bière	104	107	110	110	106	108	2	1,9
Redevances sur la circulation	1 938	2 016	2 137	2 114	1 945	2 150	205	10,5
Impôt sur les véhicules automobiles	320	358	363	312	325	360	35	10,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	313	322	333	351	320	340	20	6,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 336	1 441	1 452	1 300	1 450	150	11,5
Droits de douane	1 027	1 040	1 017	1 033	920	1 020	100	10,9
Impôt sur les maisons de jeu	406	449	455	415	370	405	35	9,5
Taxes d'incitation	148	156	163	151	792	791	-2	-0,2
Taxe d'incitation sur les COV	127	127	135	124	135	125	-10	-7,4
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	0	0	0	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	28	28	27	27	36	9	31,5
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	630	630	0	0,0
Autres recettes fiscales	9	3	3	4	-	-	-	-
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 265</b>	<b>1 345</b>	<b>1 331</b>	<b>1 354</b>	<b>1 323</b>	<b>1 335</b>	<b>12</b>	<b>0,9</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	235	246	233	264	31	13,4
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	45	42	53	62	42	-20	-32,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	158	193	196	187	168	168	0	0,0
Autres patentees et concessions	53	50	25	35	27	28	0	1,3
<b>Recettes financières</b>	<b>1 089</b>	<b>1 280</b>	<b>1 719</b>	<b>1 608</b>	<b>1 212</b>	<b>1 367</b>	<b>155</b>	<b>12,8</b>
Recettes d'intérêts	478	664	715	535	429	563	135	31,5
Placements financiers	222	329	298	34	55	69	13	24,3
Prêts	88	146	180	240	168	219	52	30,7
Avance FTP	147	181	226	177	191	202	11	5,5
Autres recettes d'intérêts	21	9	11	84	14	73	59	419,5
Bénéfices de change	-	92	91	49	-	-	-	-
Recettes de participations	611	509	905	771	775	800	25	3,2
Autres recettes financières	0	15	8	254	8	3	-5	-60,0
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 390</b>	<b>1 766</b>	<b>1 840</b>	<b>1 802</b>	<b>1 668</b>	<b>1 597</b>	<b>-71</b>	<b>-4,3</b>
Compensations	1 323	1 391	1 441	1 396	1 257	1 192	-64	-5,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	138	140	148	140	160	20	14,3
Emoluments	280	293	305	227	207	224	17	8,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	48	73	78	79	71	66	-5	-6,4
Ventes	173	201	183	148	133	88	-45	-33,6
Remboursements	256	113	186	198	98	109	11	10,8
Fiscalité de l'épargne UE	36	121	147	166	186	135	-51	-27,3
Autres compensations	388	451	402	430	422	410	-12	-2,9
Recettes diverses	67	375	399	406	412	405	-7	-1,7
Recettes provenant d'immeubles	53	320	354	348	366	358	-8	-2,1
Autres recettes diverses	14	56	45	59	46	46	1	1,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>295</b>	<b>365</b>	<b>252</b>	<b>295</b>	<b>183</b>	<b>376</b>	<b>194</b>	<b>106,2</b>
Vente d'immobilisations corporelles	48	74	46	74	44	46	2	4,6
Remboursement de prêts	246	289	202	212	139	160	21	15,0
Autres recettes d'investissement	1	1	4	9	-	171	171	-

## B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>2,7</b>	<b>3,7</b>	<b>2,3</b>	<b>5,3</b>	<b>1,6</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>2,4</b>	<b>5,0</b>	<b>2,7</b>	<b>5,3</b>	<b>1,8</b>
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,3
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	-3,2
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-2,1
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,2
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	0,2
Impôt sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	0,1
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,6
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	0,2
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	1,6
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	0,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	1,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	2,1
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-0,5
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-2,5
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	50,1
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	-0,3
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,7
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	—	—	—	—	—
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0
<b>Patentes et concessions</b>	<b>-0,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12,0</b>	<b>6,3</b>	<b>-0,2</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,4
Bénéfice versé par la BNS	—	25,7	13,6	—	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	-2,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	-3,4
Autres patentees et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-13,7
<b>Recettes financières</b>	<b>23,8</b>	<b>-8,6</b>	<b>-8,9</b>	<b>11,2</b>	<b>1,7</b>
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-4,0
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-32,4
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	10,7
Avance FTP	—	—	—	—	2,8
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	70,6
Bénéfices de change	—	—	—	—	-100,0
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	12,0
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	-31,7
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>-5,5</b>	<b>-16,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>11,3</b>	<b>-2,5</b>
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,8
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,8
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,5
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	-2,4
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-18,6
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	-1,1
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	2,8
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,4
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	1,9
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	2,9
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	-4,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>61,1</b>	<b>16,3</b>	<b>-5,9</b>	<b>-16,3</b>	<b>0,8</b>
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,5
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-13,8
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	252,8

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.

### B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>86,8</b>	<b>89,1</b>	<b>90,4</b>	<b>92,3</b>	<b>92,1</b>
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,3
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	7,2
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	33,5
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	12,1
Impôt sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,4
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	—	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	—	—	0,1	0,0	—
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	—	0,0	0,2	0,3	0,8
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	0,0	0,1	0,0
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	—	—	—	—	0,5
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,4
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>Recettes financières</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,9
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,2
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Avance FTP	—	—	—	0,2	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Bénéfices de change	—	—	—	0,0	0,1
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3
Autres recettes financières	—	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>7,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	0,1	0,3
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.

## B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>52 377</b>	<b>53 965</b>	<b>56 598</b>	<b>58 228</b>	<b>60 237</b>	<b>62 536</b>	<b>2 298</b>	<b>3,8</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>8 187</b>	<b>8 471</b>	<b>9 107</b>	<b>9 533</b>	<b>10 126</b>	<b>10 400</b>	<b>274</b>	<b>2,7</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>4 325</b>	<b>4 462</b>	<b>4 555</b>	<b>4 828</b>	<b>4 927</b>	<b>5 118</b>	<b>191</b>	<b>3,9</b>
Rétribution du personnel	3 629	3 667	3 761	3 954	4 050	4 143	93	2,3
Cotisations de l'employeur	492	590	612	752	721	838	116	16,1
Prestations de l'employeur	160	150	107	41	72	60	-12	-16,8
Autres dépenses de personnel	44	55	76	80	85	78	-6	-7,3
<b>Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.</b>	<b>2 683</b>	<b>2 841</b>	<b>3 323</b>	<b>3 611</b>	<b>3 844</b>	<b>3 941</b>	<b>96</b>	<b>2,5</b>
Dépenses de matériel et de marchandises	11	46	46	41	52	54	2	4,6
Dépenses d'exploitation	2 672	2 795	2 968	3 164	3 399	3 458	60	1,8
Immeubles	423	230	249	288	291	295	4	1,4
Loyers et fermages	142	133	152	151	167	177	10	6,1
Informatique	151	295	434	482	555	550	-5	-0,9
Dépenses de conseil	340	468	262	252	268	252	-16	-5,9
Dépenses d'exploitation de l'armée	784	710	796	809	888	955	68	7,6
Pertes sur créances	–	224	208	195	215	200	-15	-6,9
Autres dépenses d'exploitation	833	735	866	987	1 015	1 028	13	1,3
Entretien courant des routes nationales	–	–	309	405	394	429	34	8,7
<b>Dépenses d'armement</b>	<b>1 178</b>	<b>1 168</b>	<b>1 228</b>	<b>1 095</b>	<b>1 355</b>	<b>1 341</b>	<b>-14</b>	<b>-1,0</b>
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	143	145	147	120	122	102	-20	-16,4
Équipement et matériel à renouveler	295	289	290	292	313	350	37	11,8
Matériel d'armement	740	734	792	683	920	889	-31	-3,3
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>33 661</b>	<b>35 228</b>	<b>37 146</b>	<b>38 194</b>	<b>39 900</b>	<b>42 034</b>	<b>2 134</b>	<b>5,3</b>
<b>Parts de tiers aux recettes de la Confédération</b>	<b>8 098</b>	<b>8 624</b>	<b>7 414</b>	<b>7 116</b>	<b>7 151</b>	<b>8 321</b>	<b>1 170</b>	<b>16,4</b>
Parts des cantons	5 607	5 999	4 665	4 388	3 935	4 252	316	8,0
Parts des assurances sociales	2 363	2 478	2 619	2 596	2 643	3 497	854	32,3
Redistribution des taxes d'incitation	127	147	130	132	573	573	0	0,0
<b>Indemnités à des collectivités publiques</b>	<b>986</b>	<b>969</b>	<b>773</b>	<b>780</b>	<b>851</b>	<b>895</b>	<b>44</b>	<b>5,2</b>
<b>Contributions à des propres institutions</b>	<b>2 075</b>	<b>2 527</b>	<b>2 573</b>	<b>2 723</b>	<b>2 838</b>	<b>2 954</b>	<b>115</b>	<b>4,1</b>
<b>Contributions à des tiers</b>	<b>9 719</b>	<b>9 697</b>	<b>12 646</b>	<b>13 290</b>	<b>14 177</b>	<b>14 271</b>	<b>94</b>	<b>0,7</b>
Péréquation financière	–	–	2 725	2 808	2 903	3 051	148	5,1
Organisations internationales	1 178	1 298	1 465	1 497	1 627	1 679	51	3,2
Autres contributions à des tiers	8 541	8 399	8 456	8 985	9 647	9 542	-105	-1,1
<b>Contributions aux assurances sociales</b>	<b>12 783</b>	<b>13 411</b>	<b>13 740</b>	<b>14 285</b>	<b>14 883</b>	<b>15 593</b>	<b>710</b>	<b>4,8</b>
AVS/AI/AC	9 703	10 181	10 550	10 918	11 289	11 807	518	4,6
Autres assurances sociales	3 080	3 230	3 190	3 367	3 594	3 786	192	5,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

## B21 Dépenses par groupe de comptes

suite

	Compte mio CHF 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Dépenses financières</b>	<b>4 105</b>	<b>4 003</b>	<b>3 791</b>	<b>3 255</b>	<b>2 945</b>	<b>3 028</b>	<b>83</b>	<b>2,8</b>
<b>Dépenses d'intérêts</b>	<b>3 993</b>	<b>3 849</b>	<b>3 660</b>	<b>3 135</b>	<b>2 802</b>	<b>2 841</b>	<b>38</b>	<b>1,4</b>
Emprunts	3 339	3 310	3 270	2 896	2 451	2 445	-6	-0,3
Créances comptables à court terme	196	221	141	1	68	144	75	110,4
Autres dépenses d'intérêts	458	318	250	238	283	252	-31	-10,9
<b>Pertes de change</b>	<b>–</b>	<b>54</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Dépenses de financement</b>	<b>112</b>	<b>89</b>	<b>52</b>	<b>78</b>	<b>142</b>	<b>187</b>	<b>45</b>	<b>31,7</b>
<b>Autres dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 424</b>	<b>6 264</b>	<b>6 554</b>	<b>7 245</b>	<b>7 266</b>	<b>7 073</b>	<b>-193</b>	<b>-2,7</b>
<b>Immobilisations corporelles et stocks</b>	<b>591</b>	<b>874</b>	<b>2 265</b>	<b>2 512</b>	<b>2 663</b>	<b>2 437</b>	<b>-226</b>	<b>-8,5</b>
Immeubles	243	603	588	635	640	681	41	6,3
Biens meubles et stocks	347	271	341	378	335	287	-49	-14,5
Routes nationales	–	–	1 336	1 499	1 688	1 470	-218	-12,9
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>39</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>9,0</b>
<b>Prêts</b>	<b>489</b>	<b>376</b>	<b>366</b>	<b>599</b>	<b>446</b>	<b>323</b>	<b>-123</b>	<b>-27,7</b>
<b>Participations</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>24,0</b>
<b>Contributions à des investissements</b>	<b>5 292</b>	<b>4 966</b>	<b>3 861</b>	<b>4 065</b>	<b>4 066</b>	<b>4 210</b>	<b>143</b>	<b>3,5</b>
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	1 591	1 548	1 468	1 362	-106	-7,2
Autres contributions à des investissements	5 292	4 966	2 270	2 518	2 599	2 848	249	9,6

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

## B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>0,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-2,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>5,3</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3,5</b>
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	3,1
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	9,2
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-20,6
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	9,0
<b>Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>-2,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>8,5</b>
Dépenses de matériel et de marchandises	–	–	78,3	38,5	4,1
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	5,5
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	6,4
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,3
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	16,9
Dépenses de conseil	5,5	34,0	11,0	4,0	-14,3
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,7
Pertes sur créances	–	–	–	–	-2,8
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	8,7
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	–
<b>Dépenses d'armement</b>	<b>-0,8</b>	<b>-9,4</b>	<b>-5,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>3,5</b>
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-8,4
Équipement et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	4,9
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	4,9
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>4,6</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>	<b>4,5</b>
<b>Parts de tiers aux recettes de la Confédération</b>	<b>2,8</b>	<b>12,9</b>	<b>6,4</b>	<b>7,5</b>	<b>-0,9</b>
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-8,2
Parts des assurances sociales	–	–	10,5	7,4	9,0
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	–	50,7	40,5
<b>Indemnités à des collectivités publiques</b>	<b>-12,0</b>	<b>11,2</b>	<b>1,6</b>	<b>21,8</b>	<b>-2,0</b>
<b>Contributions à de propres institutions</b>	<b>5,0</b>	<b>-29,3</b>	<b>33,1</b>	<b>5,0</b>	<b>4,0</b>
<b>Contributions à des tiers</b>	<b>4,5</b>	<b>8,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,8</b>	<b>10,1</b>
Péréquation financière	–	–	–	–	–
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	6,6
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,2
<b>Contributions aux assurances sociales</b>	<b>6,0</b>	<b>3,0</b>	<b>4,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	3,8
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	4,0
<b>Dépenses financières</b>	<b>11,1</b>	<b>4,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>2,8</b>	<b>-6,7</b>
<b>Dépenses d'intérêts</b>	<b>10,7</b>	<b>3,9</b>	<b>-2,1</b>	<b>4,0</b>	<b>-7,3</b>
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-7,3
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-10,2
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-5,7
<b>Pertes de change</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>-100,0</b>
<b>Dépenses de financement</b>	<b>49,7</b>	<b>17,6</b>	<b>26,5</b>	<b>-25,7</b>	<b>20,4</b>
<b>Autres dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>-100,0</b>

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

## B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>-1,0</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>3,1</b>
<b>Immobilisations corporelles et stocks</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>-8,6</b>	<b>10,4</b>	<b>29,2</b>
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	3,1
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	1,4
Routes nationales	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,0</b>	<b>47,4</b>
<b>Prêts</b>	<b>-12,3</b>	<b>-13,2</b>	<b>3,7</b>	<b>13,7</b>	<b>-3,7</b>
<b>Participations</b>	<b>-33,3</b>	<b>43,3</b>	<b>102,2</b>	<b>-14,5</b>	<b>5,9</b>
<b>Contributions à des investissements</b>	<b>0,1</b>	<b>6,8</b>	<b>7,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>-4,0</b>
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,0

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

## B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>25,4</b>	<b>22,0</b>	<b>17,6</b>	<b>16,1</b>	<b>16,5</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>12,1</b>	<b>10,9</b>	<b>8,9</b>	<b>8,5</b>	<b>8,2</b>
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.</b>	<b>7,8</b>	<b>7,0</b>	<b>5,9</b>	<b>5,2</b>	<b>6,2</b>
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,5
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,9
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,5
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,6
<b>Dépenses d'armement</b>	<b>5,5</b>	<b>4,1</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Équipement et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,4
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>54,6</b>	<b>57,6</b>	<b>61,8</b>	<b>64,4</b>	<b>66,2</b>
<b>Parts de tiers aux recettes de la Confédération</b>	<b>7,9</b>	<b>8,9</b>	<b>12,9</b>	<b>14,7</b>	<b>12,6</b>
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,3
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6
<b>Indemnités à des collectivités publiques</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>
<b>Contributions à de propres institutions</b>	<b>6,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>
<b>Contributions à des tiers</b>	<b>18,7</b>	<b>21,7</b>	<b>20,7</b>	<b>19,1</b>	<b>22,9</b>
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,4
<b>Contributions aux assurances sociales</b>	<b>20,8</b>	<b>22,4</b>	<b>23,1</b>	<b>24,7</b>	<b>24,6</b>
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,8
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,9
<b>Dépenses financières</b>	<b>7,2</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>7,3</b>	<b>5,5</b>
<b>Dépenses d'intérêts</b>	<b>7,0</b>	<b>7,3</b>	<b>7,1</b>	<b>7,0</b>	<b>5,2</b>
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,7
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4
<b>Pertes de change</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépenses de financement</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Autres dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

### B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>12,8</b>	<b>12,9</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>	<b>11,8</b>
<b>Immobilisations corporelles et stocks</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>4,2</b>
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,1
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	2,5
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Prêts</b>	<b>3,1</b>	<b>3,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>
<b>Participations</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Contributions à des investissements</b>	<b>7,6</b>	<b>7,9</b>	<b>10,7</b>	<b>10,1</b>	<b>6,8</b>
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,5
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements dans des immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

### B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	Ecart p. r. au B 2010 %
<b>Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)</b>	<b>52 377</b>	<b>53 965</b>	<b>56 598</b>	<b>58 228</b>	<b>60 237</b>	<b>62 536</b>	<b>2 298</b>	<b>3,8</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>2 150</b>	<b>2 162</b>	<b>2 273</b>	<b>2 482</b>	<b>2 529</b>	<b>2 589</b>	<b>60</b>	<b>2,4</b>
Conditions institutionnelles et financières	2 150	2 162	2 273	2 482	2 529	2 589	60	2,4
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>771</b>	<b>813</b>	<b>836</b>	<b>890</b>	<b>978</b>	<b>1 028</b>	<b>50</b>	<b>5,1</b>
Questions juridiques générales	84	78	77	75	75	77	2	2,2
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	293	311	324	339	392	449	57	14,6
Contrôles à la frontière	273	282	291	316	328	329	2	0,5
Tribunaux	121	141	145	159	184	173	-11	-5,8
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>2 269</b>	<b>2 274</b>	<b>2 394</b>	<b>2 587</b>	<b>2 748</b>	<b>2 970</b>	<b>222</b>	<b>8,1</b>
Relations politiques	579	613	645	712	753	785	32	4,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 563	1 559	1 642	1 723	1 764	1 928	165	9,3
Relations économiques	70	71	86	76	77	87	11	14,0
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	57	30	21	75	155	170	14	9,1
<b>Défense nationale</b>	<b>4 272</b>	<b>4 327</b>	<b>4 537</b>	<b>4 515</b>	<b>4 918</b>	<b>4 942</b>	<b>24</b>	<b>0,5</b>
Défense nationale militaire	4 174	4 231	4 439	4 413	4 815	4 827	12	0,2
Coopération nationale pour la sécurité	98	95	97	102	103	115	12	12,1
<b>Formation et recherche</b>	<b>4 714</b>	<b>4 978</b>	<b>5 339</b>	<b>5 715</b>	<b>6 136</b>	<b>6 327</b>	<b>191</b>	<b>3,1</b>
Formation professionnelle	522	518	573	628	704	776	72	10,2
Hautes écoles	1 470	1 564	1 655	1 765	1 856	1 867	11	0,6
Recherche fondamentale	1 697	1 834	2 038	2 196	2 355	2 428	73	3,1
Recherche appliquée	961	1 002	1 043	1 099	1 192	1 227	36	3,0
Autres tâches d'enseignement	64	60	30	28	29	29	1	1,8
<b>Culture et loisirs</b>	<b>437</b>	<b>460</b>	<b>429</b>	<b>395</b>	<b>451</b>	<b>441</b>	<b>-11</b>	<b>-2,4</b>
Conservation du patrimoine culturel	85	94	85	92	120	106	-14	-11,6
Encouragement de la culture et politique des médias	227	225	168	170	178	174	-3	-1,8
Sports	125	140	176	134	154	160	6	4,2
<b>Santé</b>	<b>194</b>	<b>264</b>	<b>220</b>	<b>276</b>	<b>217</b>	<b>213</b>	<b>-4</b>	<b>-1,9</b>
Santé	194	264	220	276	217	213	-4	-1,9
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>16 246</b>	<b>16 933</b>	<b>17 434</b>	<b>18 049</b>	<b>19 065</b>	<b>20 413</b>	<b>1 348</b>	<b>7,1</b>
Assurance-vieillesse	7 534	7 984	9 322	9 671	9 919	10 195	276	2,8
Assurance-invalidité	4 372	4 492	3 655	3 581	3 780	4 824	1 044	27,6
Assurance-maladie	2 143	2 263	1 806	1 847	2 095	2 181	86	4,1
Prestations complémentaires	678	711	1 127	1 312	1 258	1 372	114	9,0
Assurance militaire	234	232	252	195	236	230	-7	-2,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	302	314	406	632	447	-185	-29,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	110	99	144	144	111	-33	-22,6
Migrations	816	791	812	842	946	990	43	4,6
Aide et assistance sociales	42	48	47	53	55	65	10	18,9
<b>Trafic</b>	<b>7 409</b>	<b>7 349</b>	<b>7 538</b>	<b>8 099</b>	<b>8 065</b>	<b>8 085</b>	<b>20</b>	<b>0,2</b>
Circulation routière	2 668	2 751	2 458	2 678	2 881	2 711	-170	-5,9
Transports publics	4 641	4 507	4 989	5 325	5 052	5 219	167	3,3
Aviation	99	90	91	96	132	155	22	17,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

**B31 Dépenses par groupe de tâches**

suite

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>624</b>	<b>655</b>	<b>651</b>	<b>726</b>	<b>1 198</b>	<b>1 232</b>	<b>33</b>	<b>2,8</b>
Protection de l'environnement	317	320	330	340	818	832	15	1,8
Protection contre les dangers naturels	214	215	212	257	271	273	2	0,9
Protection de la nature	82	107	96	117	96	110	14	15,1
Aménagement du territoire	12	12	13	13	14	15	2	13,0
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 645</b>	<b>3 601</b>	<b>3 551</b>	<b>3 692</b>	<b>3 701</b>	<b>3 623</b>	<b>-78</b>	<b>-2,1</b>
Agriculture et alimentation	3 645	3 601	3 551	3 692	3 701	3 623	-78	-2,1
<b>Economie</b>	<b>383</b>	<b>398</b>	<b>405</b>	<b>560</b>	<b>610</b>	<b>527</b>	<b>-83</b>	<b>-13,6</b>
Ordre économique	132	148	160	109	121	129	8	7,0
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	121	129	131	247	177	126	-51	-29,0
Energie	83	81	90	179	285	246	-39	-13,7
Sylviculture	46	41	25	27	27	26	-1	-3,2
<b>Finances et impôts</b>	<b>9 262</b>	<b>9 753</b>	<b>10 991</b>	<b>10 241</b>	<b>9 620</b>	<b>10 145</b>	<b>526</b>	<b>5,5</b>
Parts aux recettes de la Confédération	5 157	5 750	4 484	4 178	3 773	4 067	294	7,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 105	4 003	3 782	3 255	2 945	3 028	83	2,8
Péréquation financière	-	-	2 725	2 808	2 903	3 051	148	5,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

## B32 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Total des groupes de tâches</b> (dépenses ordinaires)	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>	<b>7,5</b>	<b>0,3</b>	<b>4,6</b>
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,6
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>4,7</b>	<b>0,8</b>	<b>5,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>6,1</b>
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,5
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	9,6
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	3,9
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	5,2
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>3,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>6,9</b>
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	6,4
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	5,5
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	5,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	54,2
<b>Défense nationale</b>	<b>-1,4</b>	<b>-4,1</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>3,4</b>
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	3,3
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	4,9
<b>Formation et recherche</b>	<b>4,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>6,2</b>
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,6
Hauts écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,5
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	7,3
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	5,2
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,4
<b>Culture et loisirs</b>	<b>0,5</b>	<b>14,3</b>	<b>2,4</b>	<b>-3,7</b>	<b>-1,1</b>
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	3,0
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-6,2
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	3,4
<b>Santé</b>	<b>7,0</b>	<b>0,8</b>	<b>4,5</b>	<b>10,7</b>	<b>-5,2</b>
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,2
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>6,0</b>	<b>7,1</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>4,8</b>
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,8
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-0,9
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	17,9
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-0,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	10,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	0,4
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	5,8
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,7
<b>Trafic</b>	<b>3,1</b>	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-0,4
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	3,7
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	14,5
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>-4,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>4,7</b>	<b>3,8</b>	<b>17,1</b>
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	27,0
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	6,2
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	0,7
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	6,0
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3,7</b>	<b>4,7</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,1</b>
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,1

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

## B32 Evolution des groupes de tâches

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Economie</b>	<b>-9,1</b>	<b>-2,3</b>	<b>5,2</b>	<b>-11,6</b>	<b>7,3</b>
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-3,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	-0,6
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	32,1
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-10,4
<b>Finances et impôts</b>	<b>6,5</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>	<b>5,9</b>	<b>1,0</b>
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-8,3
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-6,7
Péréquation financière	—	—	—	—	—

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

### B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Total des groupes de tâches</b> (dépenses ordinaires)	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,2
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,0
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2
<b>Défense nationale</b>	<b>14,3</b>	<b>11,6</b>	<b>9,5</b>	<b>8,4</b>	<b>8,0</b>
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,8
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
<b>Formation et recherche</b>	<b>9,1</b>	<b>8,6</b>	<b>8,6</b>	<b>9,0</b>	<b>9,9</b>
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>Culture et loisirs</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
<b>Santé</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>25,5</b>	<b>29,0</b>	<b>29,9</b>	<b>31,3</b>	<b>31,6</b>
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,7
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>Trafic</b>	<b>14,8</b>	<b>14,2</b>	<b>14,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,4</b>
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,7
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	1,0
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>8,0</b>	<b>8,6</b>	<b>7,6</b>	<b>7,0</b>	<b>6,1</b>
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

### B33 Structure des groupes de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
<b>Economie</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Sylviculture	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
<b>Finances et impôts</b>	<b>14,3</b>	<b>14,9</b>	<b>15,7</b>	<b>16,7</b>	<b>17,3</b>
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	6,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,5
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8

#### Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend les comptes 2008 et 2009 ainsi que les budgets 2010 et 2011.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

**B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2011**

Groupes de comptes	Budget total 2011	Groupes de tâches					
		Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
<b>mio CHF</b>							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>62 536</b>	<b>2 589</b>	<b>1 028</b>	<b>2 970</b>	<b>4 942</b>	<b>6 327</b>	<b>441</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 400</b>	<b>2 176</b>	<b>833</b>	<b>728</b>	<b>4 386</b>	<b>251</b>	<b>117</b>
Dépenses de personnel	5 118	1 347	688	561	1 450	147	85
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 941	830	145	167	1 595	105	32
Dépenses d'armement	1 341	–	–	–	1 341	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>42 034</b>	<b>35</b>	<b>156</b>	<b>2 160</b>	<b>155</b>	<b>5 798</b>	<b>294</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 321	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	895	–	66	–	14	0	4
Contributions à de propres institutions	2 954	–	–	–	–	2 278	73
Contributions à des tiers	14 271	35	90	2 160	141	3 520	218
Contributions aux assurances sociales	15 593	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>3 028</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 073</b>	<b>377</b>	<b>40</b>	<b>82</b>	<b>401</b>	<b>278</b>	<b>29</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 437	359	19	0	398	167	1
Immobilisations incorporelles	60	18	4	5	3	–	–
Prêts	323	–	–	34	–	–	–
Participations	44	–	–	44	–	–	–
Contributions à des investissements	4 210	–	18	–	–	110	28

suite

Groupes de comptes	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Groupes de tâches		
					Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
<b>mio CHF</b>							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>213</b>	<b>20 413</b>	<b>8 085</b>	<b>1 232</b>	<b>3 623</b>	<b>527</b>	<b>10 145</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>126</b>	<b>437</b>	<b>701</b>	<b>166</b>	<b>116</b>	<b>166</b>	<b>196</b>
Dépenses de personnel	59	297	176	101	88	118	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	67	140	525	65	27	47	196
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>85</b>	<b>19 958</b>	<b>2 205</b>	<b>705</b>	<b>3 407</b>	<b>154</b>	<b>6 922</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 497	381	573	–	–	3 871
Indemnités à des collectivités publiques	–	775	30	3	3	–	–
Contributions à de propres institutions	16	–	587	–	–	–	–
Contributions à des tiers	69	187	1 207	129	3 310	154	3 051
Contributions aux assurances sociales	–	15 499	–	–	94	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 028</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>5 179</b>	<b>360</b>	<b>100</b>	<b>208</b>	<b>–</b>
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 480	5	2	4	–
Immobilisations incorporelles	–	4	27	0	–	0	–
Prêts	–	13	258	–	15	3	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	1	1	3 414	355	83	200	–

**B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010**

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Budget total 2010	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
<i>mio CHF</i>							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>60 237</b>	<b>2 529</b>	<b>978</b>	<b>2 748</b>	<b>4 918</b>	<b>6 136</b>	<b>451</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 126</b>	<b>2 109</b>	<b>776</b>	<b>695</b>	<b>4 327</b>	<b>246</b>	<b>117</b>
Dépenses de personnel	4 927	1 320	636	535	1 427	137	82
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 844	788	141	160	1 545	109	35
Dépenses d'armement	1 355	–	–	–	1 355	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>39 900</b>	<b>35</b>	<b>155</b>	<b>1 987</b>	<b>195</b>	<b>5 596</b>	<b>296</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 151	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	851	–	67	–	15	0	4
Contributions à de propres institutions	2 838	–	–	–	–	2 283	77
Contributions à des tiers	14 177	35	88	1 987	180	3 313	215
Contributions aux assurances sociales	14 883	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>2 945</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 266</b>	<b>384</b>	<b>47</b>	<b>66</b>	<b>396</b>	<b>294</b>	<b>38</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 663	370	25	0	395	173	1
Immobilisations incorporelles	55	14	4	1	1	–	–
Prêts	446	–	–	30	–	–	–
Participations	35	–	–	35	–	–	–
Contributions à des investissements	4 066	–	18	–	–	121	37

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
<i>mio CHF</i>							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>217</b>	<b>19 065</b>	<b>8 065</b>	<b>1 198</b>	<b>3 701</b>	<b>610</b>	<b>9 620</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>126</b>	<b>436</b>	<b>656</b>	<b>156</b>	<b>110</b>	<b>161</b>	<b>211</b>
Dépenses de personnel	55	287	163	91	82	110	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	71	149	493	64	28	51	211
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>89</b>	<b>18 576</b>	<b>2 130</b>	<b>710</b>	<b>3 449</b>	<b>217</b>	<b>6 464</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	2 643	374	573	–	–	3 561
Indemnités à des collectivités publiques	–	729	28	5	4	–	–
Contributions à de propres institutions	16	–	462	–	–	–	–
Contributions à des tiers	73	413	1 266	132	3 354	217	2 903
Contributions aux assurances sociales	–	14 791	–	–	91	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 945</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2</b>	<b>54</b>	<b>5 279</b>	<b>332</b>	<b>142</b>	<b>232</b>	<b>–</b>
Immobilisations corporelles et stocks	1	2	1 689	2	2	3	–
Immobilisations incorporelles	–	7	27	0	1	0	–
Prêts	–	43	316	–	54	4	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	1	2	3 247	330	85	225	–

**B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers**

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Attribution (+)/prélèvement (-)
<b>Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état</b>	<b>1 727</b>	<b>1 198</b>	<b>1 169</b>	<b>-29</b>
<b>Taxes d'incitation COV/HEL</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	<b>268</b>	<b>-1</b>
606 E1100.0111/ Taxe d'incitation sur les COV 112/113	124	135	125	
606 E1400.0101 Intérêts de la taxe d'incitation COV	4	5	5	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-131	-140	-131	
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles, redistribution</b>	<b>443</b>	<b>12</b>	<b>-0</b>	<b>-12</b>
606 E1900.0106 Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	217	-	-	
606 E1100.0121 Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-	430	430	
606 E1400.0114 Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	5	7	1	
810 A2400.0105 Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-	-	-2	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-	-437	-442	
810 A2900.0113 Redistribution extraord. de la taxe CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-	-431	-	
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles, programme Bâtiments</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
606 E1100.0121 Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-	200	200	
810 A4300.0146 Programme d'assainissement de bâtiments	-	-133	-133	
805 A4300.0126 Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-	-62	-67	
805 A4300.0143 Installations photovoltaïques	-	-5	-	
<b>Impôt sur les maisons de jeu</b>	<b>870</b>	<b>785</b>	<b>775</b>	<b>-10</b>
318 E1100.0119 Impôt sur les maisons de jeu	415	370	-	
318 A2300.0110 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-449	-455	-	
417 E1100.0122 Impôt sur les maisons de jeu	-	-	405	
417 A2300.0113 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-	-	-415	
<b>Encouragement du cinéma</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>
306 E1300.0146 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	-	0	0	
306 A2310.0454 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-	-0	-1	
<b>Fonds pour l'assainissement des sites contaminés</b>	<b>107</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>-5</b>
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	27	36	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-23	-40	-41	
<b>Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>-</b>
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
<b>Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	2	2	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	-	-0	-0	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-1	-1	
<b>Assurance-maladie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	841	851	872	
606 E1100.0109 (part) Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	-	-	206	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-841	-851	-1 078	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs

**B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers**

suite

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Attribution (+) / prélèvement (-)
<b>Assurance-vieillesse, survivants et invalidité</b>				
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 148	2 188	2 230	-
605 E1100.0118 (part)* TVA, supplément (0,4%) pour l'AI	-	-	852	-
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, part Confédération du point de TVA (17 %)	440	445	456	-
606 E1100.0102 Impôt sur le tabac	1 987	2 229	2 235	-
601 E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools	246	233	264	-
318 A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	}	-2 672	-2 907	-2 955
318 A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part) Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	-2 148	-2 188	-2 230	-
605 A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS	-	-	-	-852
605 A2300.0111 Supplément TVA pour l'AI	-	-	-	-

\*Pour ces postes, les pertes sur débiteurs budgétées sont prises en compte.

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs

**B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre**

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Attribution (+)/ prélèvement (-)
<b>Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état</b>	<b>2 934</b>	<b>2 742</b>	<b>3 563</b>	<b>821</b>
<b>Financement spécial pour la circulation routière</b>	<b>2 848</b>	<b>2 655</b>	<b>1 766</b>	<b>-889</b>
Recettes	3 936	3 813	3 855	
Dépenses	-3 810	-4 005	-4 744	
<b>Financement spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 690</b>	<b>1 690</b>
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	-	-	580	
Dépenses	-	-	-	
<b>Financement spécial du trafic aérien</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	-	-	8	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	-	-	11	
Dépenses	-	-	-	
<b>Garantie contre les risques de l'investissement</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
704 E1300.0001 (part) Emoluments	0	0	0	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	-0	-0	-0	
<b>Assurance féd. des transports contre les risques de guerre</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>0</b>
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	-	-0	-0	

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.  
 Remarque concernant le financement spécial des mesures d'accompagnement ALEA/OMC: pour l'exercice 2010, les recettes de 2009 (588 mio) et 2010 (valeur planifiée: 523 mio) sont attribuées au fonds Financement spécial des mesures d'accompagnement ALEA/OMC. Ces attributions n'étaient pas prévues dans le budget 2010.

**B43 Financement spécial pour la circulation routière**

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Recettes</b>	<b>3 936</b>	<b>3 813</b>	<b>3 855</b>	<b>42</b>	<b>1,1</b>
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-32	-33	-33	-1	1,5
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 543	1 505	1 512	7	0,4
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 072	2 020	2 029	9	0,4
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	320	340	20	6,3
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	-	-	7	7	-
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	2	-	-	-	-
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	-	-
<b>Dépenses</b>	<b>3 810</b>	<b>4 005</b>	<b>4 744</b>	<b>739</b>	<b>18,4</b>
<b>Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)</b>	<b>1 419</b>	<b>1 488</b>	<b>1 452</b>	<b>-36</b>	<b>-2,4</b>
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	302	326	311	-15	-4,7
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 118	1 162	1 141	-21	-1,8
<b>Fonds d'infrastructure</b>	<b>990</b>	<b>1 029</b>	<b>1 832</b>	<b>803</b>	<b>78,0</b>
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	990	1 029	982	-47	-4,6
806 A8900.0100 Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	-	-	850	850	-
<b>Routes principales</b>	<b>165</b>	<b>168</b>	<b>166</b>	<b>-2</b>	<b>-1,0</b>
806 A8300.0107 Routes principales	165	168	166	-2	-1,0
<b>Autres contributions au financement des mesures techniques</b>	<b>570</b>	<b>628</b>	<b>572</b>	<b>-56</b>	<b>-9,0</b>
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	211	230	180	-51	-22,0
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	-0	-0,3
802 A2310.0450 Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	-	-	17	17	-
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	4	7	4	-3	-44,3
802 A4300.0121 Voies de raccordement	22	22	22	-0	-1,0
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	301	325	314	-11	-3,4
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	29	42	33	-8	-20,3
806 A8300.0108 Passages à niveau	1	-	-	-	-
<b>Contributions au financ. de mesures autres que techniques</b>	<b>389</b>	<b>374</b>	<b>381</b>	<b>7</b>	<b>1,8</b>
806 A6210.0137 Contributions routières générales	381	367	373	7	1,8
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	7	8	0	1,8
<b>Recherche et administration</b>	<b>134</b>	<b>156</b>	<b>171</b>	<b>15</b>	<b>9,6</b>
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	131	155	165	10	6,4
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	1	6	5	459,9
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>78</b>	<b>98</b>	<b>105</b>	<b>7</b>	<b>7,4</b>
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	-0	-1,0
810 A2310.0134 Forêts	48	46	45	-1	-1,2
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	23	23	23	-0	-1,4
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	7	28	36	8	28,8
<b>Protection du patrimoine et du paysage</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1,0</b>
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	1,5
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	1	2	2	-0	-1,0
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	-	-

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

**B43 Financement spécial pour la circulation routière**  
suite

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Protection des autres routes contre les éléments naturels</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>2,2</b>
810 A4300.0135 Protection contre les crues	42	49	51	1	2,2
810 A4300.0142 Intempéries de 2005, canton d'Obwald	10	–	–	–	–
<b>Solde</b>	<b>126</b>	<b>-192</b>	<b>-889</b>	<b>-697</b>	<b>362,4</b>
<b>Etat du financement spécial à la fin de l'année</b>	<b>2 848</b>	<b>2 655</b>	<b>1 766</b>	<b>-889</b>	<b>-33,5</b>

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

# C

## COMPTE DE RESULTATS

### C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>54 617</b>	<b>58 000</b>	<b>64 047</b>	<b>64 146</b>	<b>58 201</b>	<b>61 789</b>	<b>3 588</b>	<b>6,2</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>50 873</b>	<b>51 836</b>	<b>58 052</b>	<b>56 790</b>	<b>53 822</b>	<b>57 268</b>	<b>3 446</b>	<b>6,4</b>
Impôt fédéral direct	14 230	15 389	17 513	17 877	16 485	17 547	1 062	6,4
Impôt anticipé	3 947	2 730	5 760	5 280	3 010	3 707	697	23,2
Droits de timbre	2 889	2 990	2 975	2 806	2 650	2 750	100	3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 684	20 512	19 830	20 260	21 450	1 190	5,9
Autres impôts à la consommation	7 259	7 380	7 517	7 279	7 390	7 448	58	0,8
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 086	5 222	5 183	5 055	5 105	50	1,0
Impôt sur le tabac	2 161	2 186	2 186	1 987	2 229	2 235	6	0,3
Impôt sur la bière	104	107	110	110	106	108	2	1,9
Redevances sur la circulation	1 938	2 016	2 137	2 114	1 945	2 150	205	10,5
Impôt sur les véhicules automobiles	320	358	363	312	325	360	35	10,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	313	322	333	351	320	340	20	6,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 336	1 441	1 452	1 300	1 450	150	11,5
Droits de douane	1 027	1 040	1 017	1 033	920	1 020	100	10,9
Impôt sur les maisons de jeu	406	449	455	415	370	405	35	9,5
Taxes d'incitation	148	156	163	151	792	791	-2	-0,2
Taxe d'incitation sur les COV	127	127	135	124	135	125	-10	-7,4
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	0	0	0	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	28	28	27	27	36	9	31,5
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	630	630	0	0,0
Autres revenus fiscaux	9	3	3	4	-	-	-	-
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 265</b>	<b>1 331</b>	<b>1 284</b>	<b>1 350</b>	<b>1 325</b>	<b>1 336</b>	<b>12</b>	<b>0,9</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	235	246	233	264	31	13,4
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	45	42	53	62	42	-20	-32,5
Revenus de la vente aux enchères de contingents	158	193	148	182	168	168	0	0,0
Autres patentees et concessions	53	36	26	36	28	29	0	1,2
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 089</b>	<b>2 969</b>	<b>2 740</b>	<b>3 075</b>	<b>1 272</b>	<b>1 383</b>	<b>112</b>	<b>8,8</b>
Revenus d'intérêts	478	690	659	477	488	580	92	18,8
Placements financiers	222	334	248	10	54	75	21	39,3
Prêts	88	166	175	206	229	230	1	0,3
Avance FTP	147	181	226	177	191	202	11	5,5
Autres revenus d'intérêts	21	9	11	84	14	73	59	419,5
Bénéfices de change	-	96	86	49	-	-	-	-
Revenus de participations	611	1	1	0	0	0	0	-65,2
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	1 860	1 807	2 179	775	800	25	3,2
Autres revenus financiers	0	322	187	370	8	3	-5	-60,0
<b>Autres revenus</b>	<b>1 390</b>	<b>1 844</b>	<b>1 970</b>	<b>2 893</b>	<b>1 684</b>	<b>1 774</b>	<b>89</b>	<b>5,3</b>
Compensations	1 323	1 387	1 508	1 354	1 224	1 179	-44	-3,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	138	140	148	140	160	20	14,3
Emoluments	280	291	305	227	207	224	17	8,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	48	73	79	80	71	66	-5	-6,7
Ventes	173	196	183	149	133	88	-45	-33,6
Remboursements	256	113	231	173	65	96	31	46,9
Fiscalité de l'épargne UE	36	121	147	166	186	135	-51	-27,3
Autres compensations	388	455	423	412	422	410	-12	-2,9
Revenus divers	67	457	462	1 539	460	594	134	29,0
Revenus des immeubles	53	315	354	357	366	358	-8	-2,1
Autres revenus divers	14	141	108	1 181	95	236	141	149,1
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>99</b>	<b>29</b>	<b>-70</b>	<b>-70,8</b>

## C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Charges ordinaires</b>	<b>45 953</b>	<b>54 289</b>	<b>56 587</b>	<b>57 726</b>	<b>59 915</b>	<b>62 312</b>	<b>2 397</b>	<b>4,0</b>
<b>Charges propres</b>	<b>8 187</b>	<b>9 573</b>	<b>11 406</b>	<b>11 929</b>	<b>12 496</b>	<b>12 827</b>	<b>331</b>	<b>2,6</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 325</b>	<b>4 492</b>	<b>4 501</b>	<b>4 812</b>	<b>4 927</b>	<b>5 118</b>	<b>191</b>	<b>3,9</b>
Rétribution du personnel	3 629	3 665	3 767	3 948	4 050	4 143	93	2,3
Cotisations de l'employeur	492	590	611	752	721	838	116	16,1
Prestations de l'employeur	160	189	65	42	72	60	-12	-16,8
Autres charges de personnel	44	48	58	70	85	78	-6	-7,3
<b>Charges de biens et serv. et charges d'exploit.</b>	<b>2 683</b>	<b>3 238</b>	<b>3 762</b>	<b>4 120</b>	<b>4 180</b>	<b>4 204</b>	<b>24</b>	<b>0,6</b>
Charges de matériel et de marchandises	11	225	269	237	335	262	-73	-21,7
Charges d'exploitation	2 672	3 013	3 139	3 470	3 451	3 513	62	1,8
Immeubles	423	439	445	552	317	322	6	1,8
Loyers et fermages	142	152	153	150	167	177	10	6,1
Informatique	151	295	434	488	555	550	-5	-0,9
Charges de conseil	340	468	263	252	268	252	-16	-5,9
Charges d'exploitation de l'armée	784	718	794	809	888	955	68	7,6
Amortissement de créances	–	192	170	205	215	200	-15	-6,9
Autres charges d'exploitation	833	749	880	1 014	1 042	1 056	14	1,3
Entretien courant des routes nationales	–	–	354	412	394	429	34	8,7
<b>Charges d'armement</b>	<b>1 178</b>	<b>1 168</b>	<b>1 228</b>	<b>1 095</b>	<b>1 355</b>	<b>1 341</b>	<b>-14</b>	<b>-1,0</b>
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	143	145	147	120	122	102	-20	-16,4
Equipement et matériel à renouveler	295	289	290	292	313	350	37	11,8
Matériel d'armement	740	734	792	683	920	889	-31	-3,3
<b>Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles</b>	<b>–</b>	<b>675</b>	<b>1 914</b>	<b>1 902</b>	<b>2 034</b>	<b>2 163</b>	<b>130</b>	<b>6,4</b>
Bâtiments	–	553	611	359	572	522	-50	-8,7
Routes nationales	–	–	1 176	1 390	1 256	1 423	167	13,3
Autres amortissements	–	122	127	153	206	218	12	5,9
<b>Charges de transfert</b>	<b>33 661</b>	<b>40 604</b>	<b>41 254</b>	<b>42 445</b>	<b>44 282</b>	<b>46 474</b>	<b>2 192</b>	<b>4,9</b>
<b>Parts de tiers aux revenus de la Confédération</b>	<b>8 098</b>	<b>8 624</b>	<b>7 414</b>	<b>7 116</b>	<b>7 151</b>	<b>8 321</b>	<b>1 170</b>	<b>16,4</b>
Parts des cantons	5 607	5 999	4 665	4 388	3 935	4 252	316	8,0
Parts des assurances sociales	2 363	2 478	2 619	2 596	2 643	3 497	854	32,3
Redistribution des taxes d'incitation	127	147	130	132	573	573	0	0,0
<b>Indemnités à des collectivités publiques</b>	<b>986</b>	<b>955</b>	<b>785</b>	<b>778</b>	<b>843</b>	<b>896</b>	<b>53</b>	<b>6,3</b>
<b>Contributions à de propres institutions</b>	<b>2 075</b>	<b>2 527</b>	<b>2 573</b>	<b>2 723</b>	<b>2 838</b>	<b>2 954</b>	<b>115</b>	<b>4,1</b>

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

**C02 Charges par groupe de comptes**

suite

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart p. r. au B 2010 val. abs.	%
<b>Contributions à des tiers</b>	<b>9 719</b>	<b>9 744</b>	<b>12 668</b>	<b>13 279</b>	<b>14 176</b>	<b>14 271</b>	<b>96</b>	<b>0,7</b>
Péréquation financière	–	–	2 725	2 808	2 903	3 051	148	5,1
Organisations internationales	1 178	1 297	1 482	1 496	1 626	1 679	53	3,2
Autres contributions à des tiers	8 541	8 447	8 461	8 976	9 647	9 542	-105	-1,1
<b>Contributions aux assurances sociales</b>	<b>12 783</b>	<b>13 417</b>	<b>13 582</b>	<b>14 280</b>	<b>14 820</b>	<b>15 521</b>	<b>701</b>	<b>4,7</b>
AVS/AI/AC	9 703	10 187	10 524	10 915	11 301	11 810	509	4,5
Autres assurances sociales	3 080	3 230	3 058	3 365	3 519	3 711	192	5,5
<b>Réévaluation de contrib. à des investissements</b>	<b>–</b>	<b>4 966</b>	<b>3 861</b>	<b>4 065</b>	<b>4 069</b>	<b>4 210</b>	<b>141</b>	<b>3,5</b>
<b>Réévaluation de prêts et de participations</b>	<b>–</b>	<b>372</b>	<b>372</b>	<b>203</b>	<b>385</b>	<b>302</b>	<b>-84</b>	<b>-21,7</b>
<b>Charges financières</b>	<b>4 105</b>	<b>4 013</b>	<b>3 864</b>	<b>3 341</b>	<b>3 137</b>	<b>3 012</b>	<b>-126</b>	<b>-4,0</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>3 993</b>	<b>3 635</b>	<b>3 334</b>	<b>3 042</b>	<b>3 004</b>	<b>2 886</b>	<b>-118</b>	<b>-3,9</b>
Emprunts	3 339	3 096	2 939	2 785	2 662	2 493	-169	-6,3
Créances comptables à court terme	196	228	165	9	71	160	89	125,5
Autres charges d'intérêts	458	312	230	248	271	234	-38	-13,9
<b>Pertes de change</b>	<b>–</b>	<b>54</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Charges de financement</b>	<b>112</b>	<b>143</b>	<b>134</b>	<b>128</b>	<b>134</b>	<b>126</b>	<b>-8</b>	<b>-6,0</b>
<b>Diminution des valeurs de mise en équivalence</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres charges financières</b>	<b>–</b>	<b>181</b>	<b>312</b>	<b>140</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>–</b>	<b>98</b>	<b>63</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

### C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	2006-2011
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>7,2</b>	<b>6,2</b>	<b>10,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-9,3</b>	<b>6,2</b>	<b>2,5</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>7,1</b>	<b>1,9</b>	<b>12,0</b>	<b>-2,2</b>	<b>-5,2</b>	<b>6,4</b>	<b>2,4</b>
Impôt fédéral direct	16,5	8,1	13,8	2,1	-7,8	6,4	4,3
Impôt anticipé	-1,3	-30,8	111,0	-8,3	-43,0	23,2	-1,2
Droits de timbre	6,9	3,5	-0,5	-5,7	-5,5	3,8	-1,0
Taxe sur la valeur ajoutée	5,0	3,5	4,2	-3,3	2,2	5,9	2,4
Autres impôts à la consommation	1,8	1,7	1,9	-3,2	1,5	0,8	0,5
Redevances sur la circulation	4,9	4,0	6,0	-1,1	-8,0	10,5	2,1
Droits de douane	5,5	1,3	-2,2	1,6	-11,0	10,9	-0,1
Revenus fiscaux divers	6,3	7,6	2,2	-8,1	103,7	2,9	16,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>-3,2</b>	<b>5,2</b>	<b>-3,5</b>	<b>5,1</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>19,5</b>	<b>172,7</b>	<b>-7,7</b>	<b>12,2</b>	<b>-58,7</b>	<b>8,8</b>	<b>4,9</b>
Revenus de participations	6,1	-99,9	-31,9	-37,2	-39,2	-65,2	-83,3
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	-2,9	20,6	-64,4	3,2	-
Autres revenus financiers	42,6	131,7	-15,9	-3,9	-44,6	17,5	4,1
<b>Autres revenus</b>	<b>13,6</b>	<b>32,7</b>	<b>6,8</b>	<b>46,9</b>	<b>-41,8</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>
Compensations	13,8	4,8	8,7	-10,2	-9,6	-3,6	-2,3
Revenus divers	8,1	585,8	1,1	233,3	-70,1	29,0	54,9
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-91,3</b>	<b>1 978,9</b>	<b>164,7</b>	<b>-70,8</b>	<b>-</b>
<b>Charges ordinaires</b>	<b>2,5</b>	<b>18,1</b>	<b>4,2</b>	<b>2,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>6,3</b>
<b>Charges propres</b>	<b>-1,1</b>	<b>16,9</b>	<b>19,1</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>2,6</b>	<b>9,4</b>
Charges de personnel	-1,1	3,9	0,2	6,9	2,4	3,9	3,4
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	1,7	20,7	16,2	9,5	1,5	0,6	9,4
Charges d'armement	-7,1	-0,9	5,2	-10,9	23,8	-1,0	2,6
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	-	-	183,4	-0,7	6,9	6,4	-
<b>Charges de transfert</b>	<b>2,6</b>	<b>20,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,9</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>	<b>6,7</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	12,1	6,5	-14,0	-4,0	0,5	16,4	0,5
Indemnités à des collectivités publiques	-9,1	-3,1	-17,8	-0,9	8,4	6,3	-1,9
Contributions à de propres institutions	0,2	21,8	1,8	5,8	4,2	4,1	7,3
Contributions à des tiers	0,6	0,3	30,0	4,8	6,8	0,7	8,0
Contributions aux assurances sociales	0,0	5,0	1,2	5,1	3,8	4,7	4,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-22,3	5,3	0,1	3,5	-
Réévaluation de prêts et de participations	-	-	0,0	-45,3	89,6	-21,7	-
<b>Charges financières</b>	<b>10,6</b>	<b>-2,2</b>	<b>-3,7</b>	<b>-13,6</b>	<b>-6,1</b>	<b>-4,0</b>	<b>-6,0</b>
Charges d'intérêts	11,6	-9,0	-8,3	-8,8	-1,2	-3,9	-6,3
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-15,8	-100,0	-	-
Autres charges financières	-16,5	238,5	38,3	-43,9	-54,4	-6,0	2,4
<b>Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-36,2</b>	<b>-82,1</b>	<b>-100,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

**C04 Structure des revenus et des charges**

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>93,1</b>	<b>89,4</b>	<b>90,6</b>	<b>88,5</b>	<b>92,5</b>	<b>92,7</b>
Impôt fédéral direct	26,1	26,5	27,3	27,9	28,3	28,4
Impôt anticipé	7,2	4,7	9,0	8,2	5,2	6,0
Droits de timbre	5,3	5,2	4,6	4,4	4,6	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	34,8	33,9	32,0	30,9	34,8	34,7
Autres impôts à la consommation	13,3	12,7	11,7	11,3	12,7	12,1
Redevances sur la circulation	3,5	3,5	3,3	3,3	3,3	3,5
Droits de douane	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,7
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	1,0	0,9	2,0	1,9
<b>Patentes et concessions</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>2,0</b>	<b>5,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
Revenus de participations	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	3,2	2,8	3,4	1,3	1,3
Autres revenus financiers	0,9	1,9	1,5	1,4	0,9	0,9
<b>Autres revenus</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>4,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
Compensations	2,4	2,4	2,4	2,1	2,1	1,9
Revenus divers	0,1	0,8	0,7	2,4	0,8	1,0
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges propres</b>	<b>17,8</b>	<b>17,6</b>	<b>20,2</b>	<b>20,7</b>	<b>20,9</b>	<b>20,6</b>
Charges de personnel	9,4	8,3	8,0	8,3	8,2	8,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	5,8	6,0	6,6	7,1	7,0	6,7
Charges d'armement	2,6	2,2	2,2	1,9	2,3	2,2
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	1,2	3,4	3,3	3,4	3,5
<b>Charges de transfert</b>	<b>73,3</b>	<b>74,8</b>	<b>72,9</b>	<b>73,5</b>	<b>73,9</b>	<b>74,6</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	17,6	15,9	13,1	12,3	11,9	13,4
Indemnités à des collectivités publiques	2,1	1,8	1,4	1,3	1,4	1,4
Contributions à de propres institutions	4,5	4,7	4,5	4,7	4,7	4,7
Contributions à des tiers	21,2	17,9	22,4	23,0	23,7	22,9
Contributions aux assurances sociales	27,8	24,7	24,0	24,7	24,7	24,9
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	9,1	6,8	7,0	6,8	6,8
Réévaluation de prêts et de participations	–	0,7	0,7	0,4	0,6	0,5
<b>Charges financières</b>	<b>8,9</b>	<b>7,4</b>	<b>6,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>
Charges d'intérêts	8,7	6,7	5,9	5,3	5,0	4,6
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	0,0	0,0	–	–
Autres charges financières	0,2	0,7	0,9	0,5	0,2	0,2
<b>Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>–</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

**C05 Revenus et charges par département 2011**

	Budget total 2011 mio CHF	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>61 789</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>81</b>	<b>500</b>	<b>107</b>	<b>60 506</b>	<b>251</b>	<b>284</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>57 268</b>	—	—	—	<b>405</b>	—	<b>56 827</b>	—	<b>36</b>
Impôt fédéral direct	17 547	—	—	—	—	—	17 547	—	—
Impôt anticipé	3 707	—	—	—	—	—	3 707	—	—
Droits de timbre	2 750	—	—	—	—	—	2 750	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	21 450	—	—	—	—	—	21 450	—	—
Autres impôts à la consommation	7 448	—	—	—	—	—	7 448	—	—
Redevances sur la circulation	2 150	—	—	—	—	—	2 150	—	—
Droits de douane	1 020	—	—	—	—	—	1 020	—	—
Revenus fiscaux divers	1 196	—	—	—	<b>405</b>	—	755	—	36
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 336</b>	—	—	—	—	—	<b>1 139</b>	<b>168</b>	<b>29</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 383</b>	<b>0</b>	—	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 363</b>	<b>18</b>	<b>1</b>
Revenus de participations	0	—	—	—	—	—	0	0	—
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	800	—	—	—	—	—	800	—	—
Autres revenus financiers	583	0	—	1	0	0	563	18	1
<b>Autres revenus</b>	<b>1 774</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>80</b>	<b>95</b>	<b>107</b>	<b>1 148</b>	<b>65</b>	<b>219</b>
Compensations	1 179	19	41	79	81	58	773	55	73
Revenus divers	594	0	0	1	14	49	375	10	146
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>29</b>	—	—	—	—	—	<b>29</b>	—	—
<b>Charges ordinaires</b>	<b>62 312</b>	<b>371</b>	<b>2 558</b>	<b>20 496</b>	<b>1 902</b>	<b>5 265</b>	<b>15 764</b>	<b>6 226</b>	<b>9 730</b>
<b>Charges propres</b>	<b>12 827</b>	<b>371</b>	<b>700</b>	<b>522</b>	<b>580</b>	<b>5 050</b>	<b>2 672</b>	<b>479</b>	<b>2 453</b>
Charges de personnel	5 118	294	518	317	368	1 608	1 336	336	342
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 204	77	176	199	164	1 828	958	136	666
Charges d'armement	1 341	—	—	—	—	1 341	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 163	1	6	6	48	273	379	6	1 444
<b>Charges de transfert</b>	<b>46 474</b>	—	<b>1 859</b>	<b>19 974</b>	<b>1 322</b>	<b>215</b>	<b>10 082</b>	<b>5 747</b>	<b>7 275</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 321	—	—	—	415	—	6 953	—	953
Indemnités à des collectivités publiques	896	—	—	33	755	71	—	3	33
Contributions à de propres institutions	2 954	—	—	2 305	—	—	—	32	617
Contributions à des tiers	14 271	—	1 836	2 466	134	139	3 129	5 105	1 463
Contributions aux assurances sociales	15 521	—	—	15 097	—	—	—	424	—
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 210	—	—	73	18	5	—	140	3 974
Réévaluation de prêts et de participations	302	—	23	—	—	—	—	43	236
<b>Charges financières</b>	<b>3 012</b>	—	—	—	—	<b>0</b>	<b>3 010</b>	—	<b>2</b>
Charges d'intérêts	2 886	—	—	—	—	0	2 884	—	2
Autres charges financières	126	—	—	—	—	—	126	—	—

**C05 Revenus et charges par département 2010**

	Budget total 2010 mio CHF	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETAC
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>58 201</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>451</b>	<b>96</b>	<b>150</b>	<b>57 065</b>	<b>248</b>	<b>130</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>53 822</b>	—	—	<b>370</b>	—	—	<b>53 425</b>	—	<b>27</b>
Impôt fédéral direct	16 485	—	—	—	—	—	16 485	—	—
Impôt anticipé	3 010	—	—	—	—	—	3 010	—	—
Droits de timbre	2 650	—	—	—	—	—	2 650	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	20 260	—	—	—	—	—	20 260	—	—
Autres impôts à la consommation	7 390	—	—	—	—	—	7 390	—	—
Redevances sur la circulation	1 945	—	—	—	—	—	1 945	—	—
Droits de douane	920	—	—	—	—	—	920	—	—
Revenus fiscaux divers	1 162	—	—	<b>370</b>	—	—	765	—	27
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 325</b>	—	—	—	—	—	<b>1 128</b>	<b>168</b>	<b>28</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 272</b>	<b>0</b>	—	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 251</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
Revenus de participations	0	—	—	—	—	—	0	0	—
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	775	—	—	—	—	—	775	—	—
Autres revenus financiers	496	0	—	1	0	0	476	18	1
<b>Autres revenus</b>	<b>1 684</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>80</b>	<b>96</b>	<b>150</b>	<b>1 163</b>	<b>62</b>	<b>74</b>
Compensations	1 224	19	42	79	79	107	783	48	67
Revenus divers	460	0	0	1	16	43	380	14	7
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>99</b>	—	—	—	—	—	<b>99</b>	—	—
<b>Charges ordinaires</b>	<b>59 915</b>	<b>357</b>	<b>2 390</b>	<b>20 185</b>	<b>1 416</b>	<b>5 305</b>	<b>14 526</b>	<b>6 407</b>	<b>9 329</b>
<b>Charges propres</b>	<b>12 496</b>	<b>357</b>	<b>658</b>	<b>510</b>	<b>555</b>	<b>5 080</b>	<b>2 664</b>	<b>453</b>	<b>2 219</b>
Charges de personnel	4 927	285	498	304	344	1 575	1 292	310	318
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 180	71	155	200	166	1 821	998	137	632
Charges d'armement	1 355	—	—	—	—	1 355	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 034	1	5	6	45	328	374	6	1 268
<b>Charges de transfert</b>	<b>44 282</b>	—	<b>1 732</b>	<b>19 675</b>	<b>862</b>	<b>225</b>	<b>8 724</b>	<b>5 953</b>	<b>7 110</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 151	—	—	455	—	—	5 749	—	947
Indemnités à des collectivités publiques	843	—	—	32	702	72	—	4	33
Contributions à de propres institutions	2 838	—	—	2 314	—	—	—	32	492
Contributions à des tiers	14 176	—	1 720	2 334	141	149	2 975	5 319	1 536
Contributions aux assurances sociales	14 820	—	—	14 443	—	—	—	377	—
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 069	—	—	96	18	5	—	141	3 809
Réévaluation de prêts et de participations	385	—	12	—	—	—	—	81	293
<b>Charges financières</b>	<b>3 137</b>	—	—	—	—	<b>0</b>	<b>3 137</b>	—	—
Charges d'intérêts	3 004	—	—	—	—	0	3 004	—	—
Autres charges financières	134	—	—	—	—	—	134	—	—